

Rapport financier annuel 2008



Les Hôtels de Paris
Société Anonyme au capital de 660 577 €
Siège social : 20 avenue Jules Janin à Paris (75116)
RCS Paris 388 083 016

Rapport financier annuel

Exercice clos le 31 décembre 2008

Nous vous présentons ci-après le rapport financier annuel portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2008 établi conformément aux dispositions des articles L. 451-1-2-I du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement Général de l'AMF.

Le présent rapport est diffusé conformément aux dispositions de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF. Il est notamment disponible sur le site de notre société www.leshotelsdeparis.biz.

Sommaire

- I. Attestation des personnes assurant la responsabilité du rapport financier
- II. Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008
- III. Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008
- IV. Rapport de gestion
- V. Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux
- VI. Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- VII. Rémunération des Commissaires aux comptes

Attestation des personnes assurant la responsabilité du rapport financier

« Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Paris,
Le 1^{er} juin 2009

Patrick Machefert
Président directeur général

Olivier Wolf
Directeur Adjoint

Partie I - Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008

A. Bilan au 31 décembre 2008

Actif (en euros)	Brut	Amortissements & Provisions	Net au 31/12/2008	Net au 31/12/2007
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissements	44 507	44 507		
Concessions, brevets, droits similaires	653 237	597 268	55 969	60 279
Fonds commercial	25 662 600		25 662 600	25 662 600
Autres immobilisations incorporelles				
Total immobilisations incorporelles	26 360 344	641 775	25 718 569	25 722 879
Immobilisations corporelles:				
Terrains	1 307 434		1 307 434	1 150 343
Constructions	25 555 382	4 521 723	21 033 658	22 307 366
Installations techniques	690 839	331 539	359 299	411 019
Autres immobilisations corporelles	5 230 126	2 926 369	2 303 757	1 747 286
Immobilisations en cours	142 117		142 117	270 224
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	32 925 898	7 779 632	25 146 266	25 886 238
Immobilisations financières:				
Autres participations	6 766 825	762 672	6 004 153	5 724 153
Prêts				
Autres immobilisations financières	209 654		209 654	208 422
Total immobilisations financières	6 976 479	762 672	6 213 807	5 932 575
Total actif immobilisé	66 262 721	9 184 079	57 078 642	57 541 692
Stocks et en cours	116 804		116 804	125 330

Avances & acomptes versés	4 325		4 325	76 389
Créances clients et comptes rattachés	2 740 037	1 080 385	1 659 653	1 816 890
Autres créances	6 461 329	3 080 285	3 381 044	6 716 084
Valeurs mobilières de placement	4 754		4 754	4 666
Disponibilités	101 636		101 636	275 162
Charges constatées d'avances	298 269		298 269	289 116
Total actif circulant	9 727 154	4 160 670	5 566 485	9 303 638
Total de l'actif	75 989 876	13 344 749	62 645 127	66 845 328

Passif (en euros)	Net au 31/12/2008	Net au 31/12/2007
Capital social ou individuel dont versé: 660 577	660 577	660 577
Prime d'émission, de fusion ou d'apport	29 872 677	29 872 677
Réserve légale	66 058	66 058
Autres réserves	656 395	656 395
Report à nouveau	1 148 813	47 733
Résultat de l'exercice	(816 995)	1 101 080
Provisions réglementées	3 286 257	2 787 257
Total capitaux propres	34 873 783	35 191 778
Provisions pour risques et charges	1 356 008	1 469 928
Total Provisions	1 356 008	1 469 928
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14 397 599	15 832 345
Emprunts et dettes financières divers	254 709	190 494
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	133 353	110 395
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 516 348	2 918 591
Dettes fiscales et sociales	4 774 285	5 606 615
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	25 793	486 615
Autres dettes	38 541	290 063
Total dettes	22 140 628	25 435 118
Produits constatés d'avance	4 274 707	4 748 504
Total du passif	62 645 127	66 845 328

B. Compte de résultat au 31 décembre 2008

Compte de résultat (en euros)	Net au 31/12/2008	Net au 31/12/2007
Chiffre d'affaires	21 469 928	21 700 252
Subventions d'exploitation	350 907	4 299
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges.	677 614	637 749
Autres produits d'exploitation	51 300	49 907
Total Produits d'exploitation	22 549 750	22 392 207
Charges externes:		
- Achats de matières premières, autres approvisionnements	645 223	660 740
- Variation de stocks	8 531	(19 633)
- Autres achats et charges externes	11 338 149	11 059 569
Total charges externes	11 991 903	11 700 676

Impôts, taxes et versements assimilés	779 907	939 300
Charges de personnel:		
- Salaires et traitements	5 371 380	5 389 246
- Charges sociales	1 836 026	1 929 572
<i>Total Charges de personnel</i>	<i>7 207 406</i>	<i>7 318 817</i>
Dotations d'exploitation:		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	896 462	747 295
Dotations aux provisions sur actif circulant	1 042 980	
Dotations aux provisions pour risques et charges	80 769	93 867
<i>Total dotations d'exploitation</i>	<i>2 020 211</i>	<i>841 162</i>
Autres charges d'exploitation	260 740	360 601
Total Charges d'exploitation	22 260 167	21 160 557
Résultat d'exploitation	289 583	1 231 651
Produits financiers:		
- Produits financiers de participation		
- Autres intérêts et produits assimilés	347 235	353 598
<i>Total produits financiers</i>	<i>347 235</i>	<i>353 598</i>
Charges financières:		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 062 380	865 389
<i>Total charges financières</i>	<i>1 062 380</i>	<i>865 389</i>
Résultat financier	(715 145)	(511 790)
Résultat courant avant impôts	(425 562)	719 860
Produits exceptionnels:		
- Produits exceptionnels sur opérations de gestion	93 073	538 512
- Produits exceptionnels sur opération en capital	805 509	3 852 389
- Reprises sur provisions et transfert de charges	769 469	907 837
<i>Total produits exceptionnels</i>	<i>1 668 051</i>	<i>5 298 737</i>
Charges exceptionnelles:		
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	619 724	242 996
- Charges exceptionnelles sur opération en capital	360 329	2 714 490
- Dotations exceptionnelles aux amortissements + provisions	1 199 351	1 167 781
<i>Total charges exceptionnelles</i>	<i>2 179 404</i>	<i>4 125 266</i>
Résultat exceptionnel	(511 353)	1 173 471
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		
Impôt sur les bénéfices	(119 920)	792 251
Total des produits	24 565 036	28 044 543
Total des charges	25 382 031	26 943 463
Bénéfice ou perte	(816 995)	1 101 080

La préparation des états financiers implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses qui peuvent modifier la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que des informations données dans les annexes. La Société revoit ces estimations et hypothèses régulièrement afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle.

Les principales estimations et les principaux jugements concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs corporels, incorporels et financiers, le montant de provisions pour risques et litiges.

Les principales hypothèses retenues par la Société sont détaillées dans chacun des paragraphes de l'annexe aux états financiers.

Proposition d'affectation du résultat

Il est proposé à l'assemblée générale d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice, qui s'élève à la somme de 816 995 €, en totalité au compte report à nouveau.

C. Annexe aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Préambule

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels de l'exercice qui ont été établis par les dirigeants et arrêtés par le conseil d'administration du 20 avril 2009 puis du 1^{er} juin 2009 suite à la modification des événements post-clôture inclus dans le rapport de gestion.

L'exercice a une durée de douze mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008. L'exercice précédent, clos le 31 décembre 2007, avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 62 645 127 €. Le résultat net comptable est déficitaire à hauteur de 816 995 €.

La société Les Hôtels de Paris est une société mère qui consolide les comptes de quatre sociétés par intégration globale ou par mise en équivalence, en fonction du contrôle exercé :

- La SA Royal Pigalle (99,99%) et sa filiale détenue à 100%, la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle sont consolidées par intégration globale ;
- La SA Hôtel La Galerie (99,84 %) est consolidée depuis le 1^{er} janvier 2007 par intégration globale.
- La SAS Hôtels et Restaurants de Paris (20%) est consolidée par mise en équivalence.

1. Événements significatifs survenus au cours de l'exercice

a. Commercialisation du Pavillon La Chapelle

⇒ Concernant la cession des parties communes d'exploitation du Pavillon La Chapelle :

La promesse de vente des parties communes, signée en date du 13 décembre 2005 avec la société Murano pour un montant de 3 500 K€ HT, et qui avait été prorogée jusqu'au 31 décembre 2007, n'a pas été réalisée. Aucune autre promesse de vente des parties communes d'exploitation n'a été signée.

Les immobilisations correspondant à cet actif s'élèvent à la somme de 3 376 K€ au 31 décembre 2008. Cette valorisation a été confirmée à dire d'expert en février 2009.

Le bail signé avec la société Murano dans l'attente de l'exécution de la promesse de vente, est devenu ferme à compter du 1^{er} janvier 2008. Ce bail a été conclu pour une durée de neuf années entières et consécutives, commençant à courir le 1^{er} janvier 2007 pour se terminer le 31 décembre 2014. Le montant du loyer annuel s'élève à la somme de 175 K€.

⇒ Concernant la cession des parties privatives du Pavillon La Chapelle :

Depuis le 1^{er} janvier 2008, la société a cédé les 2 derniers lots privatifs pour un montant de 349 K€ générant une moins value de 34 K€. Cette moins value a été couverte par une reprise de la provision correspondante de 19 K€.

L'opération de cession des lots privatifs du Pavillon la Chapelle est ainsi finalisée.

b. Acquisition de parts complémentaires dans le capital de la SA Hôtels La Galerie

Comme annoncé, au cours de l'exercice la société a consolidé le contrôle de la SA Hôtel la Galerie exploitant le Pavillon Saint Augustin situé rue de la Pépinière à Paris (8ème arr.), par l'acquisition de 119 actions complémentaires (soit 4,76 % du capital) pour un montant de 280 K€.

Le pourcentage de capital détenu au 31 décembre 2008 s'élève ainsi à 99,84 %

Le coût total d'acquisition inscrit dans les comptes s'élève à 5 698 K€. Cette valeur a été confirmée à dire d'expert sur la base des résultats du dernier exercice clos.

c. Contentieux fiscaux

i. Contentieux fiscal portant sur le Pavillon La Chapelle

En mars 1999, la Cour d'appel de Paris a condamné solidairement la société Les Hôtels de Paris, la SCI 1-5 Passage Ruelle et Monsieur Von Dem Bussche à payer la somme de 1 157 K€, au titre de la TVA afférente à la Vente en État Futur d'Achèvement de l'immeuble.

Au 31 décembre 2008, le solde restant dû au titre de ce litige s'élève à la somme de 491 K€. Ce montant qui correspond à des pénalités d'assiette est enregistré au passif du bilan.

En date du 7 janvier 2008, la société a sollicité la remise gracieuse de la totalité des pénalités d'assiettes restant dues.

Elle a également sollicité par anticipation, la remise gracieuse de pénalités de recouvrement non encore émises par l'administration et dont le montant devait s'élever à un total de 355 K€.

En date du 8 janvier 2008, l'administration fiscale a indiqué que les pénalités de recouvrement n'incombaient pas à la société Les Hôtels de Paris et a rejeté la demande de remise gracieuse portant sur les pénalités d'assiette (491 K€), au motif que la condamnation initiale porte sur le recouvrement de la dette et non sur son bien fondé.

La société va déposer un recours gracieux auprès du Ministre de l'économie et des finances pour le solde de ce litige qui s'élève à la somme de 491 K€.

ii. Contrôles TVA

⇒ Contrôles portant sur les exercices 1992 à 1994

Au 31 décembre 2008, un redressement demeure concernant Paris Magenta, pour un montant de 82 K€, après abandon par l'administration d'une partie de la réclamation (soit 409 K€).

Compte tenu des abandons consentis par l'administration fiscale au titre des précédents redressements, la société n'a pas provisionné la somme réclamée dans le cadre du contentieux Paris Magenta dans l'attente de la décision de l'administration pour la remise du solde de la réclamation.

⇒ Contrôles portant sur la période du 1^{er} janvier 2002 au 30 juin 2005

L'administration fiscale a notifié les redressements suivants :

- Au titre de l'exercice 2002, la somme de 397 K€. L'administration fiscale a abandonné spontanément la somme de 157 K€ et mis en recouvrement le solde, soit la somme de 240 K€. La société a accepté et réglé 25 K€ au titre de ce redressement. Le solde de 215 K€ entièrement provisionné dans les comptes fait l'objet d'une réclamation contentieuse.

- Au titre de la période du 1er janvier 2003 au 30 juin 2005, la somme de 1 115 K€.

Le 14 février 2007 ces redressements ont été contestés dans une réclamation contentieuse, et abandonnés à hauteur de 445 K€ par l'administration en date du 15 juin 2007. La société a accepté et réglé la somme de 166 K€. En date du 15 décembre 2008, l'administration a remis en recouvrement la somme de 1 115 K€, incluant les 445 K€ de dégrèvement. La société a en conséquence passé une provision d'un montant de 445 K€ en charge.

Les redressements sont intégralement provisionnés dans les comptes et font l'objet d'une réclamation contentieuse déposée le 12 janvier 2009.

⇒ Contrôles portant sur la période du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2007

En date du 7 mars 2008, l'administration fiscale a notifié un avis de contrôle de comptabilité à la société portant sur la période du 01/01/2005 au 31/12/2006 et jusqu'au 31/12/2007 pour la TVA.

En date du 11 décembre 2008, l'administration fiscale a notifié les redressements suivants :

- Au titre de l'impôt sur la société la somme de 212 K€.
- Au titre de la TVA 2005 à 2007, la somme de 65 K€.

Ces sommes ont été entièrement provisionnées dans les comptes et font l'objet d'une réclamation contentieuse.

d. Litige portant sur le fonds de commerce de la Villa Royale

En 2001, la société Les Hôtels de Paris a acquis la totalité des titres de la société Royal Pigalle et donc de sa filiale, la société SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle, propriétaire d'un fond de commerce sis rue Duperré à Paris. Un goodwill de 812 K€ est inscrit dans les comptes et provisionné à 100 %. Par ailleurs, un programme de rénovation a été réalisé pour un montant d'environ 4 350 K€.

Un tiers a engagé une action en vue de revendiquer la propriété dudit fonds, sur la base d'une promesse de vente qui lui avait été consentie par la SNC société nouvelle du Royal Pigalle, antérieurement au rachat par la société Les Hôtels de Paris. Le Tribunal de Commerce de Paris a fait droit à cette demande en date du 3 mars 2000, sans que la société Les Hôtels de Paris ait été informée de l'existence de cette promesse de vente ni de l'action engagée par ce tiers.

Puis, en novembre 2001, la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle a reçu un commandement de payer une astreinte, en application du jugement du Tribunal de Commerce du 3 mars 2000, portant ainsi à la connaissance de notre société, l'existence d'une procédure antérieure à la cession et dissimulée par le cédant. La société Les Hôtels de Paris a contesté cette action.

⇒ Sur la validité de la cession du fonds de commerce intervenue antérieurement à l'acquisition des titres par la SA Royal Pigalle

En date du 10 février 2004, la Cour de cassation a infirmé le jugement et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel.

En date du 29 mars 2006, la Cour d'appel a confirmé la première décision de la Cour d'appel et déclaré parfaite la cession du fonds de commerce intervenue préalablement à l'acquisition de ce même fonds par la société Les Hôtels de Paris. Toutefois, la société a contesté cette décision et a formé un pourvoi en cassation. La société a provisionné la totalité des actifs et des intérêts restant à courir sur l'emprunt.

Par décision en date du 18 septembre 2007, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi replaçant les parties dans la situation dans laquelle elles se trouvaient suite à l'arrêt rendu par la Cour d'appel du 29 mars 2006.

Le 4 octobre 2007, la société a reçu une sommation à restituer le fond de commerce. Le 29 octobre 2007, la société a répondu être dans l'impossibilité d'exécuter le jugement.

En date du 15 novembre 2007, la partie adverse a réitéré sa demande de restitution du fonds de commerce.

Par une itérative protestation à sommation en date du 23 novembre 2007, la société a de nouveau émis les plus expresses réserves quant à l'exécution du jugement.

Enfin, dans la procédure, en annulation de l'arrêt du 3 mars 2000, la société SNC société nouvelle du Royal Pigalle a été déboutée de ses demande et condamnée à des dommages et intérêts pour 60 K€.

⇒ Sur la demande de désignation d'un expert

En date du 16 octobre 2007, la partie adverse a assigné la société en référé aux fins de désignation d'un expert pour déterminer son préjudice.

En date du 29 janvier 2008, le tribunal a débouté cette dernière de sa demande, considérant qu'il existait une contestation sérieuse. La partie adverse a fait appel de la décision, et a été déboutée une nouvelle fois en appel sur sa demande de désignation d'un expert (arrêt de la Cour d'Appel du 7 avril 2009).

⇒ Sur la reconnaissance d'un faux

Au cours de l'exercice, la Société Nouvelle du Royal Pigalle a assigné, devant le Tribunal de Grande Instance de Grasse, les parties adverses, aux fins de faire constater judiciairement la fausseté du document établi à l'origine du litige et ayant servi de fondement au jugement initial du 3 mars 2000 et aux décisions subséquentes. Par décision du 15 juillet 2008 le tribunal a débouté la société qui a fait appel du jugement.

A ce stade de la procédure et compte tenu des informations disponibles, l'évolution de ce dossier n'a pas conduit la société à enregistrer de provision complémentaire.

La société poursuit l'exploitation de l'hôtel Villa Royale. Au 31 décembre 2008, les provisions constituées dans le cadre du contentieux Villa Royale sont les suivantes :

- Reprise de la provision pour risque de comblement de passif de la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle, pour un montant de 152 K€ (Solde de la provision : 447 K€) ;
- Reprise de la provision pour risque de comblement de passif de la SA Royal Pigalle pour un montant de 12 K€ (Solde de la provision : 1 K€) ;
- Reprise partielle de la provision pour dépréciation du compte courant de la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle à hauteur de 70 K€. Compte tenu des intérêts de l'exercice, la provision s'élève à 2 865 K€ ;
- La provision pour dépréciation des titres de la SA Royal Pigalle de 763 K€ reste inchangée ;
- Une nouvelle provision de dommages et intérêts de 60 K€ ;
- Une nouvelle provision de 215 K€ l'impôt de société 2007 de la SNC Royal Pigalle a été constaté.

Le montant global restant provisionné s'établit à la somme de 4 291 K€ contre 4 311 K€ au titre de l'exercice 2007.

e. Opérations réalisées concernant la SAS Hôtels et Restaurants de Paris

⇒ Projet de souscription à l'augmentation de capital de la SAS Hôtels et Restaurants de Paris

Pour mémoire, la société a proposé, en fin d'exercice 2007, à la société SAS Hôtels et Restaurants de Paris qu'elle détient à hauteur de 20,00%, de réaliser une augmentation de capital. Le but de cette opération était, pour la SA Les Hôtels de Paris, de valoriser la créance qu'elle détenait sur sa fille.

La SAS Hôtels et Restaurants de Paris a étudié cette proposition et a indiqué au Conseil d'administration de la SA Les Hôtels de Paris, lors de sa séance du 11 février 2008, qu'elle acceptait de mettre en œuvre un projet d'augmentation de capital. Toutefois, ayant été informée du refus de son actionnaire principal de souscrire aux conditions proposées à cette augmentation, la SAS Hôtels et Restaurants de Paris a décidé de reporter cette opération en 2009.

Lors du conseil d'administration du 5 mars 2009 de la SA Les Hôtels de Paris, la SAS Hôtels et Restaurants de Paris a présenté son nouveau projet d'augmentation de capital par compensation de créance, à hauteur de 843 K€ pour la SA Les Hôtels de Paris (sur un montant total de créances de 3 609 K€), et de 3.374 K€ pour la société Compagnie Financière du Trocadéro (soit l'intégralité de son compte-courant).

⇒ Provision des créances commerciales détenues dans la SAS Hôtels et Restaurants de Paris

Au regard du prévisionnel de trésorerie à 5 ans de la SAS Hôtels et Restaurants de Paris, et en concertation avec sa filiale, la SA Les Hôtels de Paris a estimé que la capacité de remboursement du compte-courant par la filiale, la SAS Hôtels et Restaurants de Paris, est de l'ordre de 1,6 M€.

Compte tenu de la modification du projet d'augmentation de capital, et à l'issue des opérations mentionnées ci-dessus (remboursement et incorporation partielle du compte-courant au capital), il devrait donc rester un solde dû estimé à 1,2 M€ sur les 3,6 M€.

Cette somme correspondant en majorité à des créances commerciales (refacturations dans le cadre du contrat de prestation de services et de concession de marque), a été provisionnée à hauteur de 1 M€ compte tenu du risque existant d'irrecouvrabilité de cette somme dans un délai raisonnable.

f. Contrôle URSSAF de la SA Hôtel la Galerie

En date du 19 mars 2008, la société Hôtel La Galerie a reçu un avis de vérification de l'URSSAF portant sur les exercices 2005 à 2007. En date du 20 août 2008, l'administration a notifié un redressement des cotisations pour un montant total de 13 K€, non contesté par la société.

Cette somme a été provisionnée dans les comptes.

2. Événements post-clôture de la société et des filiales

Suite au départ du Directeur Général dédié aux exploitations, Monsieur Bruno Bazi, en septembre 2008, la direction commerciale et opérationnelle des exploitations a été rattachée directement à la Présidence et aux organes de direction administrative pour une gestion cohérente et unifiée des différents services.

Différentes décisions ont été prises, dès ce changement d'organisation, afin de faire face, sans délai, aux impacts induits par la période de récession économique :

a. Un plan d'action révisé

Afin de limiter l'impact de la baisse du chiffre d'affaires sur le résultat d'exploitation constaté dès le second semestre, l'enseigne Les Hôtels de Paris a poursuivi la mise en place de sa stratégie de rigueur pour réduire les coûts généraux et améliorer sa situation financière.

Dans ce contexte, l'enseigne a poursuivi son action sur les leviers d'efficacité opérationnelle, par une réorganisation de l'activité et l'optimisation maximale de l'organisation du travail :

⇒ Réorganisation de l'activité :

Concernant la réorganisation de l'activité, la société a mis en œuvre de nombreuses mesures visant à réduire les coûts d'exploitation pour permettre une meilleure réactivité face à la crise (renégociation des contrats, réduction des dépenses de personnel par le non-remplacement de certains départs ou la limitation du recours aux extras, etc.).

Par ailleurs, un travail d'ampleur a été entrepris visant à l'élaboration d'une stratégie commerciale agressive dans le but de reconquérir des parts de marché. Cette nouvelle stratégie s'articule autour des objectifs suivants : l'amélioration de la fréquentation des hôtels et la hausse du revenu par chambre.

⇒ Réorganisation et optimisation de la structure pour optimiser les coûts de fonctionnement :

Dans le même temps, différentes mesures ont été mises en œuvre visant à optimiser la structure et faire en sorte que les frais généraux liés à la seule gestion administrative des établissements ne soit pas excessive au regard du niveau d'activité.

Pour cela, la centralisation des tâches administratives a été renforcée pour réaliser des économies d'échelles et des gains de productivité plus importants.

Enfin, une étude généralisée des plannings a été menée, afin de parvenir à une organisation uniforme du travail et du mode de fonctionnement sur l'ensemble des établissements de l'enseigne.

b. Plan de sauvegarde de l'emploi

L'enseigne Les Hôtels de Paris a constaté, dès le mois de juin 2008, un fort ralentissement de son niveau d'activité, qui s'est accentué depuis le mois de septembre et se traduit par une chute sans précédent de son chiffre d'affaires. Aussi, et afin de limiter l'impact de la baisse du chiffre d'affaires sur le résultat d'exploitation, l'enseigne Les Hôtels de Paris a mis en place, dès le mois d'août 2008, plusieurs mesures visant à réduire ses coûts généraux. Malheureusement, ces mesures enregistrées au titre des exercices 2008 et 2009 n'ont à ce jour pas assuré le retour à l'équilibre escompté, qui permettrait d'assurer la rentabilité de l'enseigne dans un contexte économique difficile.

Ainsi, l'enseigne Les Hôtels de Paris s'est trouvée dans l'obligation de mettre en œuvre un plan de sauvegarde de l'emploi afin d'assurer sa pérennité et sa compétitivité. Cette restructuration qui pourrait à terme avoir des incidences sur les effectifs de l'Union Economique et Sociale (UES) Les Hôtels de Paris vise la cessation des fonctions annexes, de type bar et restauration, qui ne dégagent pas de rentabilité, ainsi que la réorganisation de certains postes de travail, principalement les postes basés en réception.

Le Plan de Sauvegarde de l'Emploi, qui à ce jour vise la suppression maximale de 41 postes de travail et la modification de 55 postes de travail, a été établi au niveau de l'UES Les Hôtels de Paris telle que définie par le jugement du Tribunal de Grande Instance du 8 février 2006, confirmé par la Cour de Cassation le 3 mai 2007 et mise en place par accord avec les organisations syndicales du 4 juin 2007.

Cette UES comprend la société Les Hôtels de Paris (14 hôtels et un siège administratif), ses filiales et participations (3 hôtels), et les sociétés gérées par le biais de contrats de prestations de services et de concession de marque (7 hôtels).

Le Plan de Sauvegarde de l'Emploi qui est actuellement à l'étude avec les Institutions Représentatives du Personnel et les services dédiés de la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi présenté, prévoit une réduction de charges de personnel de l'ordre de 1 million d'euros annuel répartie sur l'ensemble des structures incluses dans l'UES (économie 2009 estimée entre 400 et 500 K€ pour l'UES dont près de la moitié pour le groupe consolidé Les Hôtels de Paris).

Le Plan de Sauvegarde de l'Emploi sera présenté aux salariés concernés, directement ou indirectement, dès finalisation de la phase de négociation avec les instances compétentes.

3. Principes et méthodes comptables

a. Principes généraux

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du règlement du Comité de la Réglementation Comptable 99-03 du 29 avril 1999 relatif au nouveau Plan Comptable Général et des nouvelles normes comptables relatives aux actifs immobilisés en 2005. Conformément aux recommandations du Comité d'urgence du CNC, la société a opté pour la méthode rétrospective.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

La méthode de base, retenue pour l'évaluation des éléments inscrits à l'actif du bilan, est celle selon les cas, du coût historique et de la valeur d'apport.

Aucun changement de méthode d'évaluation et de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

b. Méthode d'évaluation retenue pour certains postes du bilan

⇒ Fonds commercial

Ce poste comprend les fonds de commerce constatés lors des opérations de fusion autorisées par les Assemblées Générales du 31 décembre 1999 et acquis postérieurement.

La valeur d'inventaire des fonds de commerce des hôtels dont l'exploitation a atteint la maturité, est déterminée pour chaque établissement, par la méthode des Discounted Cash Flows (DCF). Lorsque la valeur économique de ses actifs opérationnels est inférieure à la somme des Free Cash Flows (FCF) futurs actualisés que ceux-ci vont générer, une provision pour dépréciation est constatée.

⇒ Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles et corporelles correspond à la valeur d'entrée dans le patrimoine, compte tenu des frais accessoires nécessaires à leur mise en état d'utilisation. Ces éléments n'ont pas fait l'objet de réévaluation et s'agissant des immobilisations provenant des sociétés absorbées en 1999, leur valeur d'entrée résulte des traités d'apport.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisation. Il est calculé sur la base du prix d'acquisition, déduction faite d'une valeur résiduelle (pour le composant structure et ouvrage).

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilisation sont examinées à chaque clôture.

Composant	Durée d'utilisation
Structure et ouvrage	Non amorti
Chauffage et climatisation	25 ans
Électricité	25 ans
Menuiserie extérieure	25 ans
Plomberie sanitaire	25 ans
Ascenseur	15 ans
Ravalement	15 ans
Toiture	15 ans
Matériel	10 ans
Décoration	6 ans
Logiciels	1 an

Pour les biens non amortis concernant le composant "structure et ouvrage ", la valeur d'inventaire n'indique pas de perte de valeur »

Afin de gommer l'incidence fiscale liée à l'application des nouvelles normes comptables concernant la comptabilisation de l'amortissement des immobilisations, la société enregistre un amortissement dérogatoire pour la fraction de l'amortissement qui ne correspond pas à la constatation d'une perte de valeur normale de l'actif.

⇒ *Immobilisations financières*

Les titres de participations et les autres immobilisations financières figurent au bilan pour leur coût d'acquisition net des provisions pour dépréciation éventuelle. Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Celle-ci est déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette et des perspectives de rentabilité.

Les valorisations des fonds de commerce des sociétés SA Hôtel la Galerie et SAS Hôtels et Restaurants de Paris ont été confirmées à dire d'expert, sur la base des résultats du dernier exercice clos.

⇒ *Valeurs mobilières de placement*

Les valeurs mobilières de placement ont été enregistrées à leur coût d'acquisition. En cas de cession de titres de même nature, le prix de revient des titres cédés a été déterminé selon la méthode «premier entré, premier sorti».

A la clôture de chaque exercice, une provision pour dépréciation est enregistrée si la valeur comptable est supérieure, à la valeur boursière du portefeuille, ou à leur valeur probable de réalisation.

⇒ *Créances*

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles seraient exposées.

⇒ *Stocks*

Les stocks ont été évalués au dernier prix d'achat connu. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

⇒ *Provisions pour risques et charges*

Lorsque des événements survenus ou en cours à la clôture de l'exercice rendent probables des risques ou des charges nettement précisées quant à leur objet, des provisions sont constituées.

⇒ *Impôt sur les sociétés*

La société Les Hôtels de Paris bénéficie du régime d'intégration fiscale qui permet de compenser, les résultats fiscaux des sociétés bénéficiaires par les déficits des autres sociétés. Chaque filiale consolidée par mise en intégration globale, supporte l'impôt société qui lui est propre, la charge ou le produit d'impôt de l'intégration fiscale est porté en totalité dans le bilan de la société Les Hôtels de Paris.

La société prend en charge la contribution sociale additionnelle à l'impôt sur les sociétés de 3,3 %, calculé sur la fraction de l'impôt supérieure à 763 K€.

c. Méthode d'évaluation retenue pour certains postes du compte de résultat

⇒ *Chiffre d'affaires*

Le chiffre d'affaires correspond au montant des ventes de produits et prestations de services liées aux activités ordinaires des sociétés consolidées par intégration globale.

Le chiffre d'affaires du groupe se répartit entre les prestations hôtelières (hébergement, restauration et autres prestations) et les redevances perçues dans le cadre de ses activités de mandat de gestion.

L'ensemble du chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, net des rabais, remises et ristournes, de la TVA et des autres taxes.

Les ventes de produits sont comptabilisées lors de la livraison et du transfert du titre de propriété.

Les prestations de service sont comptabilisées au moment où le service est rendu.

A la date d'arrêt des comptes, le contexte économique et la « crise financière » n'ont pas eu d'incidence sur les actifs et passifs présentés au bilan. Par ailleurs, la Société n'a pas identifié d'incertitude significative susceptible de faire peser un doute important sur la continuité d'exploitation.

4. Notes relatives à certains postes du bilan

a. Fonds de commerce

Au 31 décembre 2008, 13 fonds de commerce d'hôtellerie sont inscrits au bilan pour une valeur totale de 25 663 K€ se décomposant comme suit :

- 9 fonds sont issus des opérations de fusions effectuées en 1999 et inscrits pour leur valeur d'apport soit 21 660 K€,
- 3 fonds acquis en 1999 et inscrits pour leur coût d'acquisition soit 1 353 K€,
- 1 fonds acquis en 2006 et inscrit pour son coût d'acquisition soit 2 650 K€

b. Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	Virement de compte à compte	A la clôture
Frais d'établissement	44				44
Concessions, brevets	650	3			653

Fonds commercial	25 663				25 663
Immobilisation en cours	-				-
Total	26 357	3			26 360

c. Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	Virement de compte à compte	A la clôture
Terrains / agencements	1 150			157	1 307
Constructions	26 366	11	360	- 462	25 555
Installations techniques, matériel	687	4			691
Autres immobilisations corporelles	4 323	312		594	5 230
Immobilisations en cours	270	323	161	- 291	142
Total	32 796	650	521		32 925

d. Amortissements

(en milliers d'euros)	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	Virement de compte à compte	A la clôture
Frais d'établissement	45				45
Autres immobilisations	589	8			597
Constructions	4 040	558		76	4 522
Installations techniques, matériel	276	56			332
Autres immobilisations corporelles	2 576	275		76	2 926
Total	7 525	896			8 421

e. Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Titres de participation	6 487	280		6 767
Dépôts et cautionnements	208	2		210
Total	6 695	282		6 977

L'augmentation de 280 K€ au cours de l'exercice correspond à l'acquisition des titres supplémentaires de la société Hôtels la Galerie SA.

(en milliers d'euros)	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provision des titres immobilisés	763			763
Total	763			763

La provision sur les titres immobilisés correspond à la provision passée dans le cadre du contentieux Villa Royale, pour l'intégralité des titres de la SA Royale Pigalle.

f. État des provisions

(en milliers d'euros)	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provision pour litige	612	0	164	448
Provisions pour risque	0	28		28

Provision pour redressement fiscal	0	277		277
Autres provisions pour risque	308		308	0
Autres provisions pour charges	551	52		603
Dépréciation lots kube non cédés	19		19	0
Amortissements dérogatoires	2 787	689	190	3 286
Dépréciation du c/c Royal Pigalle	2 936	234	90	3 080
Dépréciation des créances	57	1 043	20	1 080
Dépréciation des titres Royal	763			763
Total	8 032	2 323	790	9 566

La variation de la provision réglementée correspond aux ajustements liés à l'amortissement dérogatoire visant à annuler l'incidence du changement de méthode d'amortissement des immobilisations.

La diminution de la provision pour risques correspond principalement aux variations suivantes :

- Une reprise nette de provision (164 K€) dans le cadre du litige portant sur le fonds de commerce de l'hôtel Villa Royale
- Une provision pour risques prud'homaux (28 K€) suite au jugement rendu en 2009 par le Conseil de Prud'hommes.
- Une provision pour le redressement fiscal notifié en décembre 2008 pour la période du 2005-2007 pour 277 K€ (Cf 1. C.)
- Une reprise sur le risque de redressement sur TVA suite à la vente en CB des Pavillon Villiers et République de 308 K€ liée à la fin du risque.

L'augmentation de la provision pour charges de 52 K€ correspond aux dotations complémentaires suivantes :

- Une provision complémentaire de 52 K€ sur l'exercice qui vient augmenter la provision pour charges de 353 K€ correspondant aux compléments de loyer à payer dans le cadre du contrat de crédit-bail immobilier du Pavillon Losserand Montparnasse ;

La provision pour dépréciation sur immobilisations (763 K€) est constituée de la provision pour dépréciation de titres Royal Pigalle pour 763 K€ constituée en 2005, après reprise de la provision au titre des moins values de cession des lots du Pavillon La Chapelle (19 K€).

L'augmentation de la provision pour dépréciation des créances de 1,043 millions d'euros correspond principalement au provisionnement des créances commerciales avec la société Hôtels et Restaurants de Paris (cf point C. 1. e.).

Enfin, les autres provisions pour dépréciation correspondent à la provision pour dépréciation du compte courant avec la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle pour 3 080 K€.

g. Etat des échéances des créances et des dettes

État des créances (en milliers d'euros)	31/12/2008			
	Total	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> à 5 ans
Autres immobilisations financières	210			210
Clients douteux	101		101	
Autres créances clients	2 639	1 639	1 000	
Personnel	10	10		
Taxes sur la valeur ajoutée	224	224		
Groupe et associés	5 690	5 690		
Débiteurs divers	541	541		
Charges constatées d'avance	298	298		

Total	9 713	9 402	1 101	210
--------------	--------------	--------------	--------------	------------

État des dettes (en milliers d'euros)	31/12/2008			
	Total	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> à 5 ans
Emprunts	14 398	3 093	6 224	5 080
Emprunts et dettes diverses	33		33	
Acomptes sur commandes reçues				
Fournisseurs	2 516	2 516		
Personnel	764	764		
Charges sociales	591	591		
Etat	3 420	2 975	445	
Dettes sur immobilisations	26	26		
Groupe et associés	222	222		
Autres dettes	171	171		
Produits constatés d'avance	4 274	486	1 919	1 869
Total	26 415	10 844	8 621	6 949

h. Produits et charges constatées d'avance

Produits constatés d'avance (en milliers d'euros)	Montant 31/12/2008
Plus-value sur crédit-bail	4 269
Autres produits constatés d'avance	6
Total	4 275

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 4 275 K€. Ils se composent principalement de la plus value réalisée en 2005 suite à la cession en crédit bail de trois hôtels. Cette plus value est étalée comptablement sur la durée du bail, soit 12 ans.

Charges constatées d'avance (en milliers d'euros)	Montant 31/12/2008
Autres Charges d'exploitation	57
Crédit bail	241
Total	298

i. Dettes représentées par les effets de commerce

Le montant des dettes « Fournisseurs d'exploitation » représenté par des effets de commerce s'élève à la somme de 251 K€.

j. Éléments concernant les entreprises liées et participations

i. Éléments concernant les participations :

Les participations sont les sociétés dans lesquelles Les Hôtels de Paris détient une partie du capital social. Ces sociétés sont comprises dans le périmètre de consolidation (à l'exception de la SCI Duplessy immobilier) et d'intégration fiscale de la société Les Hôtels de Paris. Les participations sont les suivantes :

- SA Royal Pigalle sise 20 avenue Jules Janin à Paris (75116) et sa filiale à 100 %, la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle. La société est détenue à 99,99 % ;

- SAS Hôtels et restaurants de Paris sise 20 avenue Jules Janin à Paris (75116), la société est détenue à 20,00 %;
- SA Hôtel La Galerie sise 20 avenue Jules Janin à Paris (75116), la société est détenue à 99,84 % ;
- SCI Duplessy Immobilier sise 121 Boulevard du Montparnasse à Paris (75006), détenue à 96,00 %.

Données financières des participations au 31 décembre 2008 :

(en euros)	SA Royal Pigalle	SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle	SAS Hôtels et restaurants de Paris	SA Hôtel La Galerie	SCI Duplessy Immobilier
Capital	740 292	77 901	1 520 000	40 000	1 000
Capitaux propres autres que le capital	- 741 943	- 3 159 233	4 141 790	260 620	
Quote-part du capital détenue (en %)	99,99%	99,99 %	20,00 %	99.84 %	96,00 %
Valeur brute comptable des titres détenus	762 672*	640 292*	304 898	5 697 920	
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (valeur brute)		2 865 301**	2 609 247	- 171 928	
Chiffre d'affaires HT 2008	***	1 186 243	5 296 552	1 735 008	***
Résultat 2008	5 213	73 160	- 419 097	179 176	
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice					

(*) Suite à la provision pour dépréciation des titres de la SA Royal Pigalle et de sa filiale la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle, la valeur nette des titres s'établit à 0 €.

(**) Les avances consenties à la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle ont été provisionnées en totalité.

(***) La SA Royal Pigalle et la SCI Duplessy Immobilier n'ont pas d'activité.

(en euros)	SA Royal Pigalle	SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle	SAS Hôtels et restaurants de Paris	SA Hôtel La Galerie	SCI Duplessy Immobilier
Bilan actif					
Compte courants		2 865 301	2 609 248		
Bilan Passif					
Comptes courants				171 928	
Produits et Charges					
Intérêts sur comptes courants		115 660	155 651	- 10 624	
Prestations de services		72 489	111 899	75 294	
Refacturations		4 456	49 427	3 342	
Délogement		1 615	1 211	767	

ii. Eléments concernant les parties liées :

Les parties liées sont les sociétés ayant conclu un contrat de prestations de services et de concession de marque avec Les Hôtels de Paris, ainsi que les autres sociétés ayant les mêmes dirigeants et avec lesquelles il existe des prestations.

Prestations réalisées au cours de l'exercice 2008 avec les sociétés liées, faisant l'objet de conventions réglementées :

(en milliers d'euros)	Redevances*	Loyers	Prestations de services	Client / Fournisseur	Intérêts financiers	Compte courant**
Paris Opéra Drouot	68				- 12	11
Paris Porte d'Italie	84				- 2	35
Paris Louvre	44				35	27
Paris Bercy	55				- 2	16
Opéra Grands Boulevards	56				1	30
Lutèce Port Royal	49				21	- 28
Hôtel du Rond Point	45				18	37
Friedland 2			2	10		
Financière Friedland			1	3		
Compagnie Financière du Trocadéro			4	71		
Foncière du Trocadéro		- 398		279		
Murano		175				

(*) Les redevances correspondent aux sommes facturées dans le cadre du contrat de prestations de services et de concession de marque. Il s'agit du cumul des 3 redevances (redevances sur chiffre d'affaires, redevance sur RBE et redevance Internet).

(**) Les sommes comptabilisées en compte courant correspondent aux avances de trésorerie consenties réciproquement dans le cadre de la convention de gestion centralisée de trésorerie signée en 2005.

Prestations réalisées au cours de l'exercice 2008 avec les sociétés liées, relevant des conventions courantes :

(en milliers d'euros)	Refacturations	Domiciliation	Client / Fournisseur
Paris Opéra Drouot	97		
Paris Porte d'Italie	4		
Paris Louvre	4		
Paris Bercy	4		
Opéra Grands Boulevards	3		
Lutèce Port Royal	4		
Hôtel du Rond Point	4		
Friedland 2		4	10
Compagnie Financière du Trocadéro		4	71
Foncière du Trocadéro	202	4	279
Murano			

k. Capitaux propres

Au 31 décembre 2008, le capital social est composé de 4 333 103 actions. Il n'existe pas d'instrument dilutif en circulation à cette même date.

	Nombre de titres	Montant
Titres en début d'exercice	4 333 103	660 577 €

Titres émis en cours d'exercice	-	-
Titres en fin d'exercice	4 333 103	660 577 €

(en milliers d'euros)	Ouverture	Affectation du résultat	Distribution de dividendes	Autres mouvements	Clôture
Capital	661				661
Prime d'émission	10 036				10 036
Prime de fusion	19 836				19 836
Réserve légale	66				66
Réserves réglementées	0				0
Autres réserves	656				656
Report à nouveau	47	1 101			1 149
Résultat de l'exercice	1 101	- 1 101		- 817	- 817
Total	32 404	0		- 817	31 589

I. Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes du bilan (en euros)	Montant
Intérêts courus	138 141
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	287 791
Dettes sociales	763 551
Dettes fiscales	190 839
Dettes diverses	
Total	1 380 322

m. Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan (en euros)	Montant
Créances clients et comptes rattachés	285 428
Créances fiscales	4 400
Total	289 828

5. Notes relatives à certains postes du compte de résultat

a. Répartition du chiffre d'affaires

L'analyse sectorielle du chiffre d'affaires semble peu pertinente eu égard à la structure même du groupe, cependant le chiffre d'affaires peut être réparti de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/08	31/12/07
Activités hôtelières	20 177	20 548
Prestations de mandat de gestion	661	672
Autres	632	479
Total	21 470	21 700

b. Produits et charges financiers

Produits (en milliers d'euros)	31/12/08	31/12/07
Intérêts sur comptes courants		
Autres intérêts	347	354
Gain sur change		
Total	347	354

Charges (en milliers d'euros)	31/12/08	31/12/07
Dotation aux provisions		
Intérêts sur emprunts et assimilés	914	768
Intérêts bancaires	52	67
Intérêts sur comptes courants	96	30
Total	1 062	865

c. Produits et charges exceptionnels

Produits exceptionnels (en milliers d'euros)	31/12/08	31/12/07
Indemnités sur litiges		26
Produits de cessions des immobilisations	325	3 373
Indemnités et annulation de dettes		
Quote-part de plus value sur cession bail	480	480
Reprise provision pour risques et charges	580	1 195
Reprise sur amortissements dérogatoires	190	157
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	93	68
Total	1 668	5 299

Charges exceptionnelles (en milliers d'euros)	31/12/08	31/12/07
Pénalités et amendes	88	94
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	87	136
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	360	2 689
Amortissement dérogatoire	689	1 048
Dotation aux provisions	511	120
Opération en capital		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de	444	38
Total	2 179	4 125

Les produits exceptionnels sont constitués principalement des cessions des immobilisations Pavillon la Chapelle pour 325 K€, ainsi que des reprises de provisions concernant les éléments suivants :

- L'étalement de plus value sur cession bail (Villiers et République) (480 K€)
- La dépréciation des lots du Pavillon la Chapelle (19 K€)
- La dépréciation pour le compte courant de la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle (89 K€)
- La provision concernant le BFR de la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle (164 K€)
- La provision sur le redressement de TVA (308 K€)

- La reprise sur amortissements dérogatoires selon les nouvelles normes comptables (190 K€)
- La reprise des soldes fournisseurs des anciennes factures non réclamées (69 K€)
- La reprise partielle des majorations URSSAF de 2002 à 2007 (24 K€)

Les charges exceptionnelles sont essentiellement composées des éléments suivants :

- Des pénalités de paiement en retard : IS 2007 (49 K€), diverses charges sociales (39 K€).
- Perte des créances non recouvrables d'exercice antérieur (78 K€), condamnation affaires juridiques (9 K€).
- La valeur nette comptable des actifs Pavillon La Chapelle (360 K€).
- Des amortissements dérogatoires visant à gommer l'incidence fiscale du passage aux nouvelles normes comptables (689 K€),
- Une dotation pour risque de comblement du besoin en fonds de roulement des sociétés SA Royal Pigalle et SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle (234 K€).
- Une dotation pour contrôle fiscal au titre des exercices 2005 à 2007 (277 K€),

6. Autres informations

a. Renseignements sur les opérations réalisées en crédit-bail immobilier

i. Pavillon Losserand Montparnasse:

A la date de clôture, les redevances de crédit bail restant exigibles et relatives aux constructions (hôtel Losserand Montparnasse) s'élèvent à 74 458 € dont :

- à moins d'1 an : 74 458 €

Le prix d'achat résiduel sera en fin de contrat de 0,15 €.

Afin de garantir le paiement des loyers dus jusqu'à la fin de la septième année, la SARL Paris Montparnasse, absorbée depuis par la société, avait versé, le jour de la signature du contrat de crédit bail immobilier, la somme de 1 524 490 €. Cette somme a été intégralement affectée au paiement des loyers à hauteur de 1/28^{ème} par trimestre.

Les informations relatives à ce crédit bail sont présentées ci-dessous :

(en euros)	Amortissements			Redevances	
	Valeur à la fusion	Cumulés à la clôture	Au titre de la période	Cumulés à la clôture	Au titre de la période
Constructions	1 708 893	413 129	17 041	3 089 089	213 441
Terrain	457 347	-	-		

La valeur d'origine de la construction inclut le terrain non amortissable pour un montant de 457 347€.

En application des règles fiscales en vigueur, la société devra ajouter la valeur du terrain de 457 347 €, au résultat fiscal de l'exercice au cours duquel interviendrait la levée l'option d'achat (exercice 2009).

ii. Pavillon Villiers Etoile et Pavillon République Les Halles

Un contrat de crédit-bail portant sur le Pavillon Villiers Etoile et le Pavillon République Les Halles a été signé en date du 23 novembre 2005, avec la société COFITEM-COFIMUR. Ce contrat qui porte sur une durée de douze ans, est financé ainsi qu'il suit :

- Pavillon Villiers Etoile à hauteur de : 3 600 000 €
- Pavillon République Les Halles à hauteur de : 4 100 000 €

Soit un total de 7 700 000 €.

A la date de clôture, les redevances de crédit bail restant exigibles et relatives aux constructions s'élèvent à 8 344 188 € dont :

- à moins d'1 an : 935 798 €
- à plus d'1 an et à 5 ans au plus : 3 743 191 €
- à plus de 5 ans : 3 665 209 €

Le prix d'achat résiduel sera en fin de contrat de 1 €.

Les informations relatives à ce crédit bail sont présentées ci-dessous :

(en euros)	Amortissements			Redevances	
	Valeur à l'origine	Cumulés à la clôture	Au titre de la période	Cumulées à la clôture	Au titre de la période
Constructions	6 930 000	569 807	183 906	3 010 413	1 043 175
Terrain	770 000	-	-		

La valeur d'origine de la construction inclut le terrain non amortissable pour un montant de 360 000 € pour le Pavillon Villiers Etoile et 410 000 € pour le Pavillon République Les Halles, soit un total de 770 000 €.

En application des règles fiscales en vigueur, la société devra ajouter la valeur des terrains des deux hôtels, soit la somme de 770 000 €, au résultat fiscal de l'exercice au cours duquel interviendrait la levée l'option d'achat (exercice 2017).

iii. Pavillon Pereire – Arc de Triomphe :

Un contrat de crédit-bail portant sur le Pavillon Pereire – Arc de Triomphe a été signé au cours de l'exercice, en date du 23 novembre 2005, avec la société OSEO-BDPME. Ce contrat porte sur une durée de douze ans, et est financé à hauteur de 3 300 000 €.

A la date de clôture, les redevances de crédit bail restant exigibles et relatives aux constructions s'élèvent à 3 442 939 € dont :

- à moins d'1 an : 386 124 €
- à plus d'1 an et à 5 ans au plus : 1 544 496 €
- à plus de 5 ans : 1 512 319 €

Le prix d'achat résiduel sera en fin de contrat de 1 €.

Les informations relatives à ce crédit bail sont présentées ci-dessous :

(en euros)	Amortissements			Redevances	
	Valeur à l'origine	Cumulés à la clôture	Au titre de la période	Cumulées à la clôture	Au titre de la période
Constructions	2 970 000	244 203	78 817	1 213 823	412 991
Terrain	330 000				

La valeur d'origine de la construction inclut le terrain non amortissable pour un montant de 330 000 €.

En application des règles fiscales en vigueur, la société devra ajouter la valeur du terrain de 330 000 € au résultat fiscal de l'exercice au cours duquel interviendrait la levée l'option d'achat (exercice 2017).

b. Renseignements sur les opérations réalisées en crédit-bail mobilier

Les derniers contrats de crédit-bail mobilier sont arrivés à échéance en 2006. En conséquence il n'y a plus de contrat de crédit-bail mobilier en cours depuis cette date.

c. Variation des impôts différés ou latents

Variation des impôts différés ou latents (en base)	A l'ouverture		Variations au cours de l'exercice		A la clôture	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
(en milliers d'euros)						
Décalage certains et éventuels						
Charges non déductibles temporairement :						
Provisions à déduire l'année suivante :	59		61	59	61	
- Organic	36		34	36	34	
- Effort construction	23		26	23	26	
Produits imposés fiscalement et non encore comptabilisés						
Plus value sur cession bail	4 478			480	3 998	
Autres éléments						
Taxation liée au changement de méthode		1 999	1 000			999
Éléments à imputer						
Déficits reportables fiscalement						

Il n'y a plus de déficits fiscaux reportables au sein de l'intégration fiscale, la société ayant activé son report déficitaire sur l'exercice 2008 (Carry Back) pour un montant de 89 K€.

d. Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Le montant global des rémunérations versées aux mandataires sociaux, incluant salaires, avantages en nature et jetons de présence, s'est élevé à 383 758 € au cours de l'exercice, contre 333 937 € au titre de l'exercice précédent, réparti ainsi qu'il suit :

Éléments de rémunération	Montant global (en euros)
Salaires	333 758
Avantages en nature	-
Indemnités et avantages divers (retraite, prime de départ, ...)	-
Frais liés au personnel détaché ou prêtés et refacturés à l'entreprise	-
Jetons de présence	50 000

Une convention d'indemnisation du Président de la société a été signée au cours de l'exercice 2000 et prévoit le paiement d'une indemnité équivalent à 24 mois de rémunération brute (500 K€) en cas de cessation anticipée des fonctions du Président de la société, sauf cas de faute lourde. La signature de cette convention relevant des dispositions des conventions réglementées a été autorisée en conseil et approuvée en assemblée générale.

e. Effectif

Au 31 décembre 2008, la société comprend 192 salariés en équivalent temps plein, dont 100 hommes (52 %) et 92 femmes (48 %). Les salariés sont répartis comme suit :

Catégorie	Hommes		Femmes	
	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion
Cadres	14	14 %	8	9 %
Agent de maîtrise	0	0 %	4	4 %
Employés	86	86 %	80	87 %
Total	100	100 %	92	100 %

L'ancienneté des salariés au sein de la société, s'établit ainsi qu'il suit :

	Effectif Total	< à 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	> à 10 ans
Proportion	192	11%	61 %	23 %	5 %

f. Facteurs de risque

i. Risques de marché

⇒ *Risques liés aux taux d'intérêts*

La société ayant contracté des emprunts à taux variables, une hausse des taux d'intérêts aurait une incidence sur le résultat financier. A titre indicatif, le tableau suivant simule l'impact d'une hausse de 1 point sur les intérêts.

Etat des positions de la société face au risque de taux d'intérêts

(en milliers d'euros)	1 an	< à 5 ans	> à 5 ans	Total
Impact sur les intérêts d'emprunt	115	324	357	696
Impact sur les intérêts de crédit baux	4	12	3	19
Impact sur les intérêts d'emprunt et crédit baux	119	336	360	715

⇒ *Risques liés aux taux de change*

L'activité de la société s'exerçant exclusivement sur Paris, les risques liés aux taux de change sont limités.

⇒ *Risques liés aux actions*

Il n'existe pas de risque significatif.

ii. Risques pour l'environnement

L'activité hôtelière engendre très peu de risques pour l'environnement. Ceux ci sont principalement des risques d'incendie, d'explosion de gaz ou de rupture de canalisation. La réalisation de ces risques reste toutefois peu probable en raison des contrôles effectués par les équipes techniques de la société.

Couverture des risques

Pour garantir la pérennité de son activité, la société est couverte par des contrats d'assurances auprès de la Compagnie Generali, notamment contre les risques d'incendie, de perte d'exploitation ainsi que pour sa responsabilité civile.

iii. Engagement de retraite

Les avantages à long terme sont attribués, soit par des régimes à cotisations définies, soit par des régimes à prestations définies.

⇒ Régimes à cotisations définies

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. L'organisme se charge de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de la Sécurité Sociale, régimes complémentaires de retraite ARRCO/AGIRC).

Les paiements du groupe sont constatés en charge de la période à laquelle ils se rapportent.

⇒ Régimes à prestations définies

Le groupe Les Hôtels de Paris offre à ses salariés différents avantages à prestations définies conditionnés par l'accumulation d'années de service au sein du groupe. Ces régimes se caractérisent par une obligation de l'employeur vis-à-vis des salariés.

L'engagement calculé sur une base actuarielle, est déterminé de manière rétrospective pour l'ensemble des salariés en tenant compte des hypothèses actuarielles de l'ancienneté, des conventions collectives en vigueur, de la rotation par catégorie de personnel, de la table de mortalité (TV 88/90), ainsi que d'un taux d'actualisation. Ces paramètres sont revus chaque année et se récapitulent de la manière suivante :

	31/12/08
Age de départ à la retraite	65 ans
Évolution des salaires non cadre	2,5% par an
Évolution des salaires cadre	3,2% par an
Taux d'actualisation	5%

Au titre de l'exercice 2008, le montant des engagements s'élève à la somme de 875 €.

7. Engagements hors bilan

A la connaissance de la société Les Hôtels de Paris, la présentation des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'engagements hors bilan significatifs selon les normes comptables en vigueur.

a. Dettes financières garanties par des sûretés réelles

Au 31 décembre 2008, les emprunts et crédits baux contractés par la société et garantis par des sûretés réelles se répartissent comme suit, en fonction de la nature des garanties prises par les établissements bancaires concernés :

(en milliers d'euros)	Montant initial de l'emprunt ou du crédit bail	Montant pris en garantie	Capital restant dû au 31/12/2008
Hypothèques et PPD*	3 115	2 744	493
Hypothèques + Nantissement de fonds de commerce + PPD	11 107	17 580	7 907
Nantissements de fonds de commerce	18 683	40 264	12 453

(*) PPD = Privilège de prêteur de deniers

b. Privilèges et nantissement de fonds de commerce au profit du trésor

(en milliers d'euros)	Montant total de la dette	Montant pris en garantie	Montant restant dû au 31/12/2008
Hypothèques légales	-	-	-
Privilèges	1 115	1 115	1 115
Nantissement de fonds de commerce	3 724	3 724	2 850

Les nantissements de fonds de commerce au profit du trésor sont relatifs à des garanties prises par l'administration en couverture de :

- la TVA Dormoy La Chapelle suite à la réclamation contentieuse effectuée par la société ayant conduit à un sursis de paiement,
- de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2006 pour lequel la société a obtenu un échancier de paiement d'une durée de 24 mois.
- de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2007 pour lequel la société a obtenu un échancier de paiement d'une durée de 18 mois (Nantissement inscrit en 2009).
- et de la TVA redressée suite au contrôle portant sur ma période du 1^{er} janvier 2003 au 30 juin 2005 et mise en sursis de paiement en raison de la réclamation contentieuse déposée le 12 janvier 2009 (Nantissement inscrit en 2009).

c. Autres engagements hors bilan

Catégories d'engagement	Total	Dirigeants	Filiales	Participations
Engagements donnés				
Caution hypothécaire	1 525 K€			Hôtels et Restaurants de Paris
Caution hypothécaire	1 525 K€			Hôtels et Restaurants de Paris
Caution solidaire	1 829 K€		Société Nouvelle du Royal Pigalle	
Indemnisation du dirigeant en cas de rupture anticipée des fonctions	500 K€	Patrick Machefert		
Total	5 294 K€			
Engagements reçus				
Caution solidaire de paiement des loyers du siège social*	101 K€	Patrick Machefert		

Total	101 K€			
--------------	---------------	--	--	--

(*) Il s'agit du bail de l'ancien siège social sis 15 avenue d'Eylau à Paris (75116)

Au titre du droit individuel à la formation, la société comptabilise 5 112 heures ouvertes de formation.

d. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes comptabilisés au cours de l'exercice 2008 s'élèvent à :

(en milliers d'euros)	MBV	COREVISE
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés	160	130
Attestations Commissaires aux comptes	2	2
Total	162	132

Partie II - Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008

A. Bilan consolidé au 31 décembre 2008 (en normes IFRS)

Actif (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Goodwill	31 205	30 939
Immeubles de placement	3 376	3 277
Immobilisations incorporelles	64	68
Immobilisations corporelles	34 864	35 414
Prêts long terme	-	-
Titres mis en équivalence	1 044	1 128
Autres immobilisations financières	236	234
Actif d'impôt différé	1 861	1 954
Total actifs non courants	72 650	73 014
Stocks et encours	132	147
Créances clients et comptes rattachés	1 806	1 983
Autres créances et comptes de régularisation	3 756	7 314
Trésorerie et équivalents de trésorerie	312	365
Total actifs courants	6 007	9 809
Actif non courant disponible à la vente	-	349
Total actif	78 657	83 172

Passif (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Capital	661	661
Prime d'émission	10 036	10 036
Prime de fusion	19 836	19 836
Réserves consolidées	6 888	4 712
Résultat de l'exercice – part du groupe	256	2 189
Résultat de l'exercice – part des minoritaires	0	3
Total capitaux propres	37 676	37 437
Dettes financières long terme (part > à 1 an)	19 484	21 945
Impôt différé passif	3 058	2 846
Provisions pour risque et charge à caractère non courant	1	8
Autres passifs non courants	4 275	4 749
Total passifs non courants	26 818	29 548
Dettes financières long terme (part < à 1 an)	4 841	5 109
Provisions pour risque et charge à caractère courant (< à 1 an)	1 081	1 002
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 793	3 824
Dettes fiscales et sociales	5 269	5 850
Autres dettes et comptes de régularisation	177	402
Total passif courant	14 162	16 187
Passif non courant disponible à la vente	-	-
Total passif	78 657	83 172

B. Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2008

Compte de résultat (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Chiffre d'affaires	24 233	24 371
Achats d'exploitation	- 11 676	- 11 509
Charges de personnel	- 8 018	- 8 225
Impôts et taxes	- 1 713	- 667
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises	- 2 230	- 540
Autres produits et charges	1 200	114
Charges courantes opérationnelles	- 22 438	- 20 827
Résultat courant opérationnel	1 795	3 544
Autres produits et charges opérationnels	445	1 229
Résultat opérationnel	2 240	4 773
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	232	240
Coût de l'endettement financier brut	- 1 795	- 1 596
Coût de l'endettement financier net	- 1 562	- 1 356
Résultat opérationnel après coût de l'endettement	678	3 417
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	- 84	8
Résultat avant impôt	594	3 425
Charge d'impôt	- 338	- 1 233
Résultat net de l'ensemble consolidé	256	2 192
Intérêts des minoritaires	0	3
Résultat net – part du groupe	256	2 189
Résultat par action	0,06	0,51

C. Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Trésorerie à l'ouverture	- 1 285	265
Opérations d'exploitation		
Résultat net des sociétés intégrées	256	2 192
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie	1 038	540
Charge d'impôt (exigible et différé)	309	- 1 233
Plus values de cessions nettes d'impôt		
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	84	110
Coût de l'endettement financier net	1 572	1 356
Actualisation des dettes et créances long terme		
Capacité d'autofinancement	3 260	2 965
Impôts versés	0	1 440
Variation sur clients et autres créances	3 744	1 515
Variation sur fournisseurs et autres dettes	- 2 310	- 1 181
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	1 434	1 774
Opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	- 687	- 3 132

Acquisition d'immobilisations financières	-	-
Entrée de périmètre	- 280	- 3 041
Cession d'immobilisations incorporelles	-	-
Cession d'immobilisations corporelles	522	2 563
Cession d'immobilisations financières	0	45
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	- 445	- 3 565
Opérations de financement		
Remboursement sur immobilisations en crédit bail		
Augmentation (réduction) de capital et prime d'émission nette de frais	-	-
Augmentation (remboursement) nette des emprunts	- 2 627	- 1 219
Intérêts financiers nets versés	- 1 572	- 1 356
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	- 4 199	- 2 575
Variation de la trésorerie	50	- 1 401
Incidence trésorerie variation de périmètre		- 149
Trésorerie à la clôture	- 1 235	- 1 285

D. Variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2008

(en milliers d'euros)	Capital		Primes	Réserves consolidées	Report à nouveau	Variation de périmètre (1)	Résultat de l'exercice	Total Capitaux Propres
	Nombre d'actions	Montant						
Résultat du 31/12/2006							3 312	3 312
Capitaux propres au 31/12/2006	4 333 103	661	29 872	1 479			3 312	35 324
Affectation du résultat 2006				3 312			- 3 312	0
Résultat au 31/12/2007							2 192	2 192
Capitaux propres au 31/12/2007	4 333 103	661	29 872	4 791	- 80		2 192	37 437
Affectation du résultat 2007				2 112	80		- 2 192	0
Résultat au 31/12/2008							256	256
Capitaux propres au 31/12/2008	4 333 103	661	29 872	6 903	- 14		256	37 676

(1) La variation de périmètre de l'exercice 2008 s'explique par l'annulation des 119 actions complémentaires (soit 4,76 % du capital) pour un montant de 280 K€ de l'hôtel La Galerie compensée par la reconnaissance d'un Goodwill de 266 K€.

E. Annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Les Hôtels de Paris (« la société ») et ses filiales, formant ensemble « le groupe », possèdent et/ou exploitent 24 hôtels situés à Paris. Le siège social de la société est situé à Paris, au 20 avenue Jules Janin (75116).

La Société est cotée au Compartiment C d'Euronext.

La publication de ces états financiers consolidés a été approuvée par le Conseil d'Administration du 1er juin 2009.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

1. Modalités d'élaboration

Les principes comptables utilisés pour l'élaboration des états financiers consolidés du groupe sont décrits dans le point 2 de la présente annexe. Sauf mention particulière, ils ont été appliqués de manière homogène sur tous les exercices présentés.

a. Bases de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du groupe Les Hôtels de Paris ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'International Accounting Standard Board et adoptées par l'union Européenne.

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des titres de participation non consolidés, des instruments financiers dérivés et de certains actifs financiers.

Dans le cadre de la première adoption des IFRS au 1er janvier 2004, le groupe a retenu l'application de la méthode rétrospective conformément à la norme IFRS 1.

b. Nouvelles normes et interprétations applicables

Les comptes pour la période ont intégré les normes et interprétations IFRS obligatoires pour les exercices clos au 31 décembre 2008.

Ils ne prennent pas en compte les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2008, qui sont susceptibles de concerner le Groupe, mais qui ne sont pas encore adoptées par l'Union Européenne à cette date.

Les normes et interprétations adoptées par l'UE et applicable au 1^{er} janvier 2008 sont les suivantes:

- IFRIC 13 « Programme de fidélisation des clients »
- IFRIC 12 « Accord de concession »
- IFRIC 14 « IAS 19 – Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction »

De nouvelles normes, amendements de normes et interprétations quoique publiées par l'IASB ne sont pas encore en vigueur pour les exercices clôturant le 31 décembre 2008, et n'ont donc pas été appliqués pour la préparation des états financiers consolidés.

- IAS 23: Cette norme, applicable à compter du 1er janvier 2009 impose la capitalisation des intérêts encourus pendant la période de construction d'une immobilisation.
- IAS1: Cet amendement prévoit notamment que l'état de variation des capitaux propres n'inclut désormais plus que les transactions extra actionnaires alors que les autres variations seront portées sur un à deux états spécifiques.

c. Normes et interprétations effectives en 2008 mais non applicables

Le groupe n'a pas de transactions entrant dans le champ d'application des normes suivantes :

- Conversion des comptes exprimés en devises : le groupe Les Hôtels de Paris ne dispose pas de créances et dettes exprimées en devises. Il n'existe donc aucune différence de conversion à retraiter.
- Conversion des opérations libellées en devises (norme IAS 21) : le groupe ne réalise aucune transaction dans une devise différente de l'euro. L'application de cette norme n'est donc pas applicable au groupe Les Hôtels de Paris.
- Fonds réservés : le groupe ne dispose d'aucun fonds non disponible lié à son activité.
- Paiement fondé sur des actions (norme IFRS 2) : le groupe n'a octroyé aucun plan depuis cette date, la norme IFRS 2 est inapplicable.
- Actions propres : le groupe ne dispose d'aucune action auto détenue.
- Instruments dérivés : le groupe n'utilise aucun instrument financier dérivé tels que swap de taux ou de change, des caps, des contrats à terme de devises.
- Information sectorielle (norme IAS 14) : le groupe Les Hôtels de Paris présent uniquement à Paris sur le secteur hôtelier ne dispose pas de secteurs réellement différenciés.

d. Normes et interprétations appliquées par anticipation

Par ailleurs, l'ensemble consolidé n'a pas choisi d'appliquer de façon anticipée, les normes et interprétations adoptées ou en cours d'adoption par l'Union européenne et dont la date de mise en application est postérieure au 31 décembre 2008.

e. Hypothèses clés et appréciations

L'élaboration des comptes consolidés en application des normes IFRS repose sur des hypothèses et estimations déterminées par la Direction pour calculer la valeur des actifs et des passifs à la date de clôture du bilan et celle des produits et charges de l'exercice.

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances actuelles et qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif.

Les résultats réels pourraient s'avérer différents de ces estimations.

Les principales sources d'incertitude relatives aux hypothèses clés et aux appréciations portent sur les pertes de valeur d'actifs non financiers, les « goodwill », les immobilisations corporelles et les provisions pour risques.

2. Principes et méthodes de consolidation

a. Périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles Les Hôtels de Paris exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif, de droit ou de fait, sont consolidées par intégration globale.

Par ailleurs, les sociétés dans lesquelles Les Hôtels de Paris exerce, directement ou indirectement, une influence notable sont consolidées par mise en équivalence (MEE). Cette influence est présumée lorsque la société détient entre 20 % et 50 % des droits de vote.

Les sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Sociétés	Siren	Siège social	% de contrôle et d'intérêts	Méthode de consolidation
----------	-------	--------------	-----------------------------	--------------------------

SA Les Hôtels de Paris	388.083.016	20 av. Jules Janin Paris 16	-	-
SA Royal Pigalle	423.965.904	20 av. Jules Janin Paris 16	99,99%	Int. globale
SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle	572.070.563	20 av. Jules Janin Paris 16	99,99%	Int. globale
SA Hôtel La Galerie	401.719.497	20 av. Jules Janin Paris 16	99,84%	Int. globale
SAS Hôtels et Restaurants de Paris	411.872.591	20 av. Jules Janin Paris 16	20,00%	MEE

Données financières des sociétés consolidées par intégration globale au 31 décembre 2008 :

(en milliers d'euros)	SA Les Hôtels de Paris	SA Royal Pigalle	SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle	SA Hôtel la Galerie
Capital	661	740	78	40
Capitaux propres autres que le capital	34 213	- 742	- 3 159	261
Quote-part du capital détenue (en %)	N/A	99,99%	99,99 %	99,84%
Chiffre d'affaires HT 2008	21 470	*	1 186	1 735
Résultat courant avant impôts	-426	- 12	- 62	332
Résultat net de l'exercice	-817	5	73	179

(*) La SA Royal Pigalle n'a pas d'activité.

Données financières des sociétés consolidées par mise en équivalence au 31 décembre 2008 :

(en milliers d'euros)	SAS Hôtels et Restaurants de Paris
Capital social	1 520
Capitaux propres hors capital social	4 141
Quote-part du capital détenue	20,00 %
Chiffre d'affaires	5 297
Résultat courant avant impôts	- 143
Résultat net de l'exercice	- 419

La SCI Duplessy Immobilier est exclue du périmètre de consolidation car elle ne présente pas un impact significatif :

Société	Siren	Siège social	% de contrôle et d'intérêts
SCI Duplessy Immobilier	444.715.221	121, Boulevard du Montparnasse Paris 6 ^{ème}	96,00%

b. Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 – Regroupements d'entreprises.

Lors d'une acquisition, les actifs et passifs de la filiale acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les intérêts minoritaires sont également évalués dans les justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, des passifs éventuels et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur à la date de l'acquisition, auxquels s'ajoutent les coûts directement attribuables à l'acquisition

La différence positive entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs et passifs éventuels identifiables acquis (« le goodwill ») est enregistrée comme écart d'acquisition à l'actif du bilan. Si cette différence est négative, elle est enregistrée directement en résultat. Lorsque la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises ne peut être déterminée que provisoirement, les ajustements des valeurs attribuées provisoirement doivent être constatés dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Le compte de résultat consolidé intègre les résultats des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de leur date de prise de contrôle, et ceux des sociétés cédées en cours d'exercice jusqu'à la date de perte de contrôle.

Lorsque le regroupement s'effectue par achats successifs, chaque transaction importante est traitée séparément pour la détermination de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis et de l'écart d'acquisition en résultant.

c. Opérations internes entre sociétés consolidées

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes du groupe (plus-values, profits sur stocks, dividendes, dépréciations et reprises de provisions sur titres et créances,...).

d. Méthodes de conversion

i. Conversion des transactions libellées en devises

Les transactions réalisées dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction. A la clôture, les créances et les dettes correspondantes sont converties dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui en résultent sont comptabilisées en résultat.

Le groupe ne réalise aucune transaction dans une devise différente de l'euro. La norme IAS 21 ne trouve pas à s'appliquer dans les comptes du groupe Les Hôtels de Paris.

ii. Conversion des états financiers établis en devises étrangères

Le groupe Les Hôtels de Paris ne possède pas de filiales implantées en dehors de la zone euro. Il n'existe donc aucun état financier établi en devises étrangères à convertir.

3. Principes et règles d'évaluation

a. Les immobilisations incorporelles

i. Les goodwill

Les goodwill représentent la différence constatée lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition des titres et la part de l'entreprise détentrice dans ses capitaux propres estimés à la juste valeur, y compris le résultat de l'exercice acquis à cette date.

Conformément à la norme IFRS 3, le groupe a qualifié de goodwill, les fonds de commerce issus du regroupement d'entreprises effectué fin 1999.

Les goodwill ne sont pas amortis.

ii. Autres immobilisations incorporelles

Les logiciels et droits d'usage acquis en pleine propriété ainsi que les logiciels développés pour un usage interne et dont l'influence sur les résultats futurs revêt un caractère bénéfique, durable et mesurable, sont immobilisés et font l'objet d'un amortissement sur leur durée d'utilité.

b. Les immobilisations corporelles (IAS 16)

La valeur des immobilisations corporelles inscrite à l'actif du bilan correspond à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient diminué des amortissements et pertes de valeur éventuelles. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations (option norme IAS 23).

Les dépenses ultérieures (dépenses de remplacement et dépenses de mise en conformité) sont immobilisées et amorties sur la durée de vie restante de l'immobilisation à laquelle elles se rattachent.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Il est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle. Le groupe a décidé de ne pas amortir le composant « structure et ouvrage », considérant la situation géographique des hôtels sis exclusivement dans Paris intra-muros.

Les immobilisations sont amorties selon leur durée prévue d'utilisation, comme suit :

Composant	Durée d'utilisation
Structure et ouvrage	Non amortis
Chauffage et climatisation	25 ans
Electricité	25 ans
Menuiserie extérieure	25 ans
Plomberie sanitaire	25 ans
Ascenseur	15 ans
Ravalement	15 ans
Toiture	15 ans
Matériel	10 ans
Décoration	6 ans
Logiciels	1 an

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilisation sont examinées à chaque clôture.

i. Location financement (norme IAS 17)

Les contrats de location dont le groupe assume les bénéfices et les risques, et dont le montant brut initial est significatif, sont considérés comme des contrats de financement par le groupe. Les biens détenus à travers ce type de contrat de location financement sont immobilisés à la juste valeur du bien loué, ou si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux déterminés, chacune, à la date de signature du contrat. Les coûts liés à ces contrats sont comptabilisés d'une part en charges financières pour la partie d'intérêts financiers de la redevance, d'autre part en dotations pour amortissement comptable de l'actif enregistré, et enfin en réduction de la charge de remboursement du principal de l'emprunt.

La dette est amortie sur la durée du contrat de location financement.

Par opposition à ces contrats, les contrats de location simple font l'objet d'une comptabilisation de la charge de loyers au compte de résultat.

ii. Immeubles de placement (norme IAS 40)

Le groupe a choisi le modèle de la juste valeur pour l'évaluation de ses immeubles de placement, lorsqu'il s'agit d'un bien immobilier (terrain et/ou bâtiment) détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital. La juste valeur reflète les conditions de marché à la date de clôture et inclut les coûts de transaction.

Le profit ou la perte résultant d'une variation de la juste valeur d'un immeuble de placement est comptabilisé en résultat dans la période au cours de laquelle il se produit.

c. **Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles (IAS 36)**

Le groupe s'assure que la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles n'est pas inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité.

La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles est testée une fois par an au 31 décembre en ce qui concerne les goodwill, et dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur à la date d'établissement des comptes.

En matière d'actifs individuels, ces indices proviennent essentiellement d'une diminution des valeurs de marché ou d'une modification prévue dans leur utilisation.

D'un point de vue général, le test de valeur consiste en l'évaluation de la valeur d'utilité de chaque Unité Génératrice de Trésorerie générant ses flux propres de trésorerie (l'UGT correspondant à l'hôtel exploité).

L'évaluation de la valeur d'utilité de chaque UGT, s'appuyant sur la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisés est effectuée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel, étendus sur 5 ans, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Des taux d'actualisation et de croissance à long terme sur la période au-delà de 5 ans, appréciés à partir d'analyses du secteur dans lequel le groupe exerce son activité sont appliqués.

Il existe une méthode alternative consistant à faire évaluer certains actifs par des experts indépendant spécialisés dans le domaine de l'hôtellerie qui justifient la valeur recouvrable des actifs en croisant différentes méthodes d'évaluation et notamment les multiples de chiffre d'affaires et de RBE.

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable (immobilisations corporelles, incorporelles et écarts d'acquisition), la perte de valeur correspondante est affectée en priorité aux goodwill et reconnue en résultat opérationnel.

Les dépréciations des goodwill sont irréversibles. Les dépréciations relatives aux autres immobilisations corporelles sont quant à elles réversibles dès lors qu'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif.

d. **Actifs et passifs destinés à être cédés ou abandonnés (norme IFRS 5)**

Les actifs et passifs destinés à être cédés ou abandonnés sont présentés sur une ligne distincte à l'actif et au passif du bilan.

Le groupe applique la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* qui requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente et des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession.

Les actifs non courants, ou groupe d'actifs et de passifs directement liés, sont considérés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de tels actifs (ou groupes destinés à être cédés) et sa vente doit être hautement probable.

Pour que la vente soit hautement probable, un plan de vente de l'actif (ou du groupe destiné à être cédé) doit avoir été engagé par un niveau de direction approprié, et un programme actif pour trouver un acheteur et finaliser le plan doit avoir été lancé.

Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente. Ils sont présentés sur une ligne séparée du bilan du groupe, sans retraitement des périodes antérieures.

Une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession, est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie indépendants du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Le résultat de ces activités abandonnées est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat.

e. Stock (norme IAS 2)

Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré et font l'objet d'une évaluation au plus faible de leur coût de revient ou de leur valeur nette de réalisation.

f. Provisions (norme IAS 37)

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Les provisions pour restructurations sont comptabilisées lorsque le groupe a un plan formalisé et détaillé et notifié aux parties concernées.

Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de la valeur temps est significatif.

g. Personnel, engagements de retraite et assimilés (norme IAS 19)

Les charges de personnel comprennent l'ensemble des montants versés et provisionnés par l'entreprise à ses salariés, y compris le cas échéant, la participation des salariés, et les charges liées aux stocks options.

Les avantages procurés sont de deux types :

- Pour les régimes à cotisations définies, le groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes versées à des organismes extérieurs. La charge qui correspond à ces primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice.
- Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que : augmentation des salaires, âge de départ, mortalité, rotation et taux d'actualisation.

h. Information relative aux parties liées (norme IAS 24)

Une transaction entre parties liées est un transfert de ressources, de services ou d'obligations entre des parties liées, sans tenir compte du fait qu'un prix soit facturé ou non.

Une partie est liée à une entité dans les cas suivants :

- a) directement ou indirectement, la partie :
 - 1) contrôle l'entité, est contrôlée par elle, ou est soumise à un contrôle conjoint au même titre que l'entité ;
 - 2) détient dans l'entité une participation qui lui permet d'exercer une influence notable sur elle ; ou
 - 3) exerce le contrôle conjoint sur l'entité ;
- b) la partie est une entreprise associée (selon la définition fixée dans la norme IAS 28 "Participations dans des entreprises associées", une entité associée est une entité dans laquelle l'investisseur a une influence notable) ;
- c) la partie est une coentreprise dans laquelle l'entité est un coentrepreneur (selon IAS 31 "Participations dans les coentreprises", une coentreprise est un accord contractuel en vertu duquel deux parties ou plus conviennent d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint) ;
- d) la partie fait partie des principaux dirigeants de l'entité ou de sa société mère ;
- e) la partie est un des membres proches de la famille de tout individu visé par a) ou d) ;
- f) la partie est une entité sur laquelle une des personnes visées sous d) ou e) exerce le contrôle, un contrôle conjoint, une influence notable, ou encore détient un droit de vote significatif ;
ou
- g) la partie est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi au profit des employés de l'entité, ou de toute entité qui est une partie liée à cette entité.

i. Impôt (norme IAS 12)

Les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition adoptés. Les effets dus aux changements des taux d'impôt s'inscrivent en compte de résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé.

Il n'est constaté d'impôt différé actif sur les déficits reportables que dans la mesure où leur récupération sur une durée raisonnable est quasi certaine.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

La charge d'impôt dans le compte de résultat est égale à la somme des impôts exigibles et des impôts différés.

j. Actifs financiers

Les actifs financiers détenus par le groupe sont classés en deux grandes catégories définies par la norme IAS 39 :

- Les dépôts, les prêts, et les créances sont enregistrés au bilan au coût amorti : cette catégorie, est équivalente à la comptabilisation au prix d'acquisition, la mise en place de ces placements ne faisant pas l'objet de frais ou de coûts significatifs.
- Les actions, les parts de SICAV et de fonds commun de placement et les titres de participation non consolidés sont considérés comme des actifs financiers disponibles à la vente et sont donc comptabilisés au bilan à leur juste valeur si celle-ci peut être évaluée de façon fiable. Les variations de juste valeur sont alors enregistrées en capitaux propres. Lorsque la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable, en particulier pour les titres de participation, ces derniers sont maintenus à leur coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations estimées nécessaires. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur de la participation s'avère inférieure à la valeur comptable.

k. Passifs financiers

i. Dettes financières long terme

Les dettes financières à long terme comprennent essentiellement les emprunts auprès des établissements de crédit, ainsi que les dettes résultant de la reconnaissance à l'actif de la valeur des biens pris en location financement.

Les emprunts auprès des établissements de crédit sont évalués à la date de souscription à leur juste valeur, puis comptabilisés jusqu'à leur échéance selon la méthode du coût amorti.

A la date de souscription de l'emprunt, la juste valeur correspond à la valeur des flux de décaissements futurs actualisés au taux du marché. En outre, les frais de montage et les éventuelles primes d'émission sont imputés sur la juste valeur de l'emprunt.

La différence entre la valeur nominale de l'emprunt et sa juste valeur est inscrite en capitaux propres.

A chaque période suivante, la charge d'intérêt comptabilisée en compte de résultat correspond à la charge d'intérêt théorique calculée par application du taux d'intérêt effectif à la valeur comptable de l'emprunt. Le taux d'intérêt effectif est calculé lors de la souscription de l'emprunt et correspond au taux permettant de ramener les flux de décaissements futurs au montant initial de la juste valeur de l'emprunt.

La différence entre la charge d'intérêt et le montant nominal des intérêts est inscrite en contrepartie de la dette au passif du bilan.

ii. Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé selon les principes décrits ci-dessus.

l. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés au bilan comprennent les montants en caisse, le disponible en banque diminué des découverts bancaires, les créances financières et les placements à court terme hautement liquides satisfaisant aux critères retenus par IAS 7.

m. Chiffre d'affaires (norme IAS 18)

Le chiffre d'affaires correspond au montant des ventes de produits et prestations de services liées aux activités ordinaires des sociétés consolidées par intégration globale.

Le chiffre d'affaires du groupe se répartit entre les prestations hôtelières (hébergement, restauration et autres prestations) et les redevances perçues dans le cadre de ses activités de mandat de gestion.

Conformément à la norme IAS 18, l'ensemble du chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, net des rabais, remises et ristournes, de la TVA et des autres taxes.

Les ventes de produits sont comptabilisées lors de la livraison et du transfert du titre de propriété.

Les prestations de service sont comptabilisées au moment où le service est rendu.

n. Autres produits et charges opérationnels

Il s'agit de produits ou charges inhabituels, peu fréquents et de montants significatifs présentés de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante, ceci en conformité avec la recommandation du CNC du 27 octobre 2004 et le cadre conceptuel de l'IASB.

Les autres produits et charges opérationnels incluent les coûts de réorganisation et de rationalisation, les litiges majeurs et les reprises de provisions du bilan d'ouverture sans objet, les pertes de valeur conformément à l'application de l'IAS 36, et les plus et moins values de cession des actifs corporels et incorporels.

4. La gestion du risque financier

a. Risque de liquidité

La gestion de la trésorerie est assurée de manière centralisée par la Direction Financière du groupe. Les excédents de trésorerie des filiales sont remontés sur Les Hôtels de Paris qui en assure la redistribution à celles qui ont des besoins et place les surplus de liquidité.

Au 31 décembre 2008, les disponibilités du groupe Les Hôtels de Paris s'élève à 312 K€ (Cf. point 6.g.) et les concours bancaires s'élèvent à 1 549 K€ (Cf. point 6.l.).

b. Risque de marché

La gestion du risque de marché lié aux variations des taux d'intérêt est réalisée de manière centralisée par la direction financière du groupe.

La société ayant contracté des emprunts à taux variable, une hausse des taux d'intérêts aurait une incidence sur le résultat financier.

A titre indicatif, le tableau suivant simule l'impact d'une hausse du taux de 1 point, sur les intérêts d'emprunt :

Etat des positions de la société face au risque de taux d'intérêts				
(en milliers d'euros)	1 an	< à 5 ans	> à 5 ans	Total
Impact sur les intérêts d'emprunt	216	606	328	1 150

c. Risque de crédit

Le groupe Les Hôtels de Paris n'a pas de financement bancaire dépendant de la notation du groupe ou assorti de « covenants ».

5. Notes sur le compte de résultat

a. Analyse du chiffre d'affaires

L'analyse sectorielle du chiffre d'affaires semble peu pertinente eu égard à la structure même du groupe, cependant le chiffre d'affaires peut être réparti de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Activités hôtelières	23 095	23 463
Prestations des contrats de services et concessions de marque	513	663
Autres	625	245
Total	24 233	24 371

b. Charges d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Energie	520	485
Entretien et maintenance	947	945

Nettoyage	1 106	1 131
Coûts de personnel	115	132
Loyers et charges locatives	3 340	3 480
Communication	167	259
Honoraires	529	333
Commissions d'intermédiaires	1 905	1 802
Autres charges d'exploitation	3 047	2 942
Total charges d'exploitation	11 676	11 509

Loyers et charges locatives :

Au 31 décembre 2008, les loyers s'élèvent à 3 340 K€ contre 3 480 K€ au 31 décembre 2007.

Ces charges de loyers correspondent à des contrats de location simple.

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Locations immobilières (hôtels et siège)	2 370	2 417
Locations mobilières	947	1 029
Charges locatives	23	34
Total	3 340	3 480

c. Détail des amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Dotations aux amortissements :		
Immobilisations incorporelles	- 8	- 27
Immobilisations corporelles	- 1 177	- 1 113
Immobilisations en crédit bail	- 324	- 297
Total	- 1 509	- 1 437
Dotations aux provisions :		
Provisions sur actif courant	-1 045	- 702
Provisions pour risques et charges	- 338	- 63
Total	- 1 383	- 765
Reprises de provisions :		
Reprises sur actif courant	20	1 362
Reprises sur provisions pour risques et charges non utilisées		
Reprises sur provisions pour risques et charges utilisées	643	300
Total	663	1 662
Incidence nette totale	- 2 230	- 540

d. Le coût de l'endettement financier net

Les intérêts financiers constituant le coût de l'endettement financier brut sont liés aux emprunts et dettes auprès des établissements de crédit et des organismes de crédit bail.

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Intérêts sur emprunts	-1 025	- 892
Intérêts sur crédit bail	- 686	- 674
Découverts bancaires	- 84	- 30

Coût de l'endettement financier brut	- 1 795	- 1 596
---	----------------	----------------

Les autres revenus et charges financières correspondent aux reprises et dotations sur amortissements, aux produits de cession de valeur mobilière de placement et aux rémunérations des comptes courants des hôtels sous mandats soit 86 K € pour 2008.

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Revenus de produits de cession de valeur mobilière de placement		
Autres produits et charges financières	232	240
Total	232	240

e. Autres produits et charges opérationnels

Résultat de la gestion des autres actifs du groupe (produits et charges opérationnels non courants)

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Résultat sur cessions d'éléments d'actifs non courant	- 35	749
Plus-value sur lease back	480	480
Variation nette des provisions pour risque et charge à caractère non récurrent	-	-
Variation des provisions non courantes sur actifs	-	-
Autres produits et charges non courants	-	-
Total	445	1 229

L'opération de lease-back a généré une plus-value d'un montant de 5 758 K€ qui est étalée sur l'ensemble de la durée du bail, soit 12 ans, à compter de la signature du contrat en date du 23 novembre 2005.

Au titre de la période, la quote-part de la plus-value comptabilisée s'élève à la somme de 480 K€.

Les résultats sur cessions d'éléments d'actifs non courants correspondent à la cession des deux derniers lots sur le Pavillon La Chapelle.

f. Impôt

Le taux d'imposition retenu est le taux légal, augmenté des contributions exceptionnelles applicables aux produits futurs, soit 33,33%. La charge d'impôt se ventile comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Impôts exigibles	25	1 024
Impôts différés	313	209
Total	338	1 233

La différence entre la charge d'impôt comptabilisée et l'impôt qui serait constaté au taux nominal s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Résultat avant impôts, écart d'acquisition, et quote-part mise en équivalence	678	3 424
Impôt théorique sur résultat	226	1 141
Différences permanentes	112	92
Charge nette d'impôt constatée dans les comptes	338	1 233

6. Notes sur le bilan

a. Les goodwill

(en milliers d'euros)	31/12/2007	Augmentation	Reclassement mise en équivalence	Opérations destinés à être cédés	31/12/2008
Fonds de commerce	25 671				25 671
Goodwill sur filiales et participations	6 080	266			6 346
Dépréciation	- 812				- 812
Ecart d'acquisition net	30 939	266		0	31 205

L'augmentation de 266 K€ des goodwill correspond aux acquisitions sur la période des titres de la SA Hôtel La Galerie mise en intégration globale sur l'exercice.

La dépréciation de 812 K€ des goodwill a été constatée au cours de l'exercice 2005 et correspond à la perte de valeur de l'hôtel Villa Royale.

Les goodwill ont fait l'objet à la clôture d'un test systématique de valeur, conformément à la méthode décrite dans la note sur les principales méthodes comptables.

Lorsque la valeur recouvrable des unités est déterminée suivant la méthode de la valeur d'utilité, celle-ci est déterminée à partir d'une valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs hors frais financiers. Ce calcul utilise des projections de flux de trésorerie sur la base des budgets et plans à 5 ans, puis d'une valeur terminale de l'unité de trésorerie déterminée en appliquant une actualisation à l'infini des cash-flows de la dernière année, après normalisation de la variation du besoin en fonds de roulement, avec un taux de progression de 1%.

Il existe une méthode alternative pour le goodwill de l'hôtel La Galerie consistant à une évaluation par un expert indépendant spécialisé dans le domaine de l'hôtellerie qui justifie la valeur recouvrable des actifs en croisant différentes méthodes d'évaluation et notamment les multiples de chiffre d'affaires et de RBE sur la base des résultats du dernier exercice.

A l'issue de ces tests d'impairment, aucune perte de valeur n'a été constatée sur l'exercice.

b. Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie

Les immobilisations incorporelles peuvent être détaillées de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2007	Augmentation	Virement de compte à compte	Variation de périmètre	31/12/2008
Montant brut	685	3			688
Amortissements	- 617	- 7			- 624
Immobilisations incorporelles nettes	68	- 4			64

c. Les immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2007	Augmen- tation	Diminution	Virement de compte à compte	Immeuble de placement	Variation de périmètre	31/12/2008
Terrains / agencements	1 151						1 151

Constructions	22 743	11		63			22 817
Crédits-baux immobiliers et mobiliers	13 949						13 949
Matériels et outillages	2 418	5					2 423
Autres immobilisations	7 936	557	-161	-63			8 269
Montant brut	48 197	573	-161	0			48 609
Amortissement et provisions des immobilisations	9 564	975					10 539
Reclassement provisions pour risques SNC Royale	1 755	105	-442				1 418
Amortissement des crédits-baux immobiliers et mobiliers	1 464	324					1 788
Montant des amortissements.	12 783	1 404	-442				13 745
Immobilisations corporelles nettes	35 414	- 831	281				34 864
Immeuble de placement (1)	3 277	99					3 376
Actifs destinés à être cédés (2)	349		- 349				

(1) Les parties communes d'exploitation relatives au Pavillon La Chapelle, non destinées à être cédées, sont comptabilisées en immeuble de placement pour un montant de 3 376 K€. Cette valorisation a été confirmée à dire d'expert en février 2009.

(2) Les derniers lots relatifs au Pavillon La Chapelle ayant été cédés, il n'y a plus d'actifs destinés à être cédés.

Les informations relatives aux hypothèques et nantisements existants sur les immobilisations sont détaillées dans la note relative aux engagements hors bilan.

Les immobilisations financées par crédit bail sont incluses dans le tableau des immobilisations, et se ventilent par nature de contrat de la manière suivante au 31 décembre 2008 :

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Redevances
Constructions et terrains	13 166	1 669
Climatiseur	327	0
Matériel informatique	327	0
Matériel vidéo et audio	129	20
Total	13 949	1 689

d. Les titres mis en équivalence

La société Hôtels et restaurants de Paris SAS, détenue à hauteur de 20% (HRP SAS), est consolidée par mise en équivalence. La contribution de cette société au 31 décembre 2008 s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Contribution aux capitaux propres	Contribution au résultat consolidé	Total
Hôtels et Restaurants de Paris SAS	1 128	- 84	1 044

Total	1 128	- 84	1 044
--------------	--------------	-------------	--------------

Au titre de la période, la société Hôtels et Restaurants de Paris dégage un résultat net déficitaire de 419 K€.

Au vu de la situation de la filiale, la société Les Hôtels de Paris a déprécié ses créances commerciales à hauteur de un million d'euros (cf. 7-e.)

e. Les autres immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Dépôts et cautionnements	234	233
Autres immobilisations financières	2	1
Total	236	234

Les dépôts et cautionnements correspondent aux dépôts de garantie de loyers et aux dépôts de garantie bancaires.

f. Les comptes de tiers actifs et passifs courants

i. Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2008		
	Total	Total	< à 1 an	> à 1 an
Clients et comptes rattachés	2 041	2 889	1 806	1 083
Provisions clients	58	1 083		1 083
Clients – valeur nette	1 983	1 806	1 806	0

ii. Autres tiers actif courant

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2008		
	Total	Total	< à 1 an	> à 1 an
Stock	147	132	132	
TVA à récupérer	767	285	285	
Créances envers les organismes sociaux	32	8	8	
Créances d'impôts et taxes	1 922			
Charges constatées d'avance	301	316	316	
Autres débiteurs	4 392	3 279	3 279	
Provision pour dépréciation d'actifs		-132	-132	
Autres créances et comptes de régularisation	7 314	3 756	3 756	
Total	7 461	3 888	3 888	0

iii. Dépréciation des actifs courants

(en milliers d'euros)	A l'ouverture	Dotation exercice	Reprise exercice	Reclassement en actifs destinés à être cédés	A la clôture
Stocks					
Créances Clients	58	1 025			1 083
Autres créances					
Total	58	1 025		0	1 083

L'augmentation de la provision pour dépréciations des créances clients est dues au provisionnement des créances commerciales avec la société Hôtels et Restaurants de Paris (cf point 7. e.).

iv. Autres tiers passif courant

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2008		
	Total	Total	< à 1 an	> à 1 an
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 824	2 793	2 793	
Dettes vis à vis du personnel et des organismes sociaux	1 788	1 616	1 616	
TVA à payer	1 262	1 505	1 505	
Autres dettes d'impôts et taxes	2 847	2 148	1 457	691
Dettes fiscales et sociales	5 850	5 269	4 578	691
Autres dettes et comptes de régularisation	402	177	177	
Total	10 076	8 239	7 548	691

g. Analyse de la trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Trésorerie	312	365
Equivalents de trésorerie (disponibilités, OPCVM)	0	0
Dépréciation placements court terme	0	0
Total	312	365

h. Impôts différés

i. Impôts différés actif

(en milliers d'euros)	31/12/2007	Variation	31/12/2008
Autres différences temporaires	769	145	914
Reports déficitaires activés	0		0
Différences fiscales sur décalage temporaires	66	3	69
Différences fiscales sur participation des salariés	279	52	331
Différence temporaire sur Lease Back	4 748	- 479	4 269
Total base	5 862	- 279	5 583
Taux d'impôt différé	33,33%		33,33%
Impôt différé	1 954		1 861

ii. Impôts différés passif

(en milliers d'euros)	31/12/2007	Variation	31/12/2008
Différences fiscales temporaires	3 175	752	3 927
Différences liés aux retraitements de consolidation	5 364	- 118	5 246
Total base	8 539	634	9 173
Taux d'impôt différé	33,33%		33,33%
Impôt différé	2 846		3 058

i. Capital

Au 31 décembre 2008, le capital social est composé de 4 333 103 actions. Il n'existe pas d'instrument dilutif en circulation à cette même date.

	Nombre de titres	Montant
Titres en début d'exercice	4 433 103	660 577
Titres émis en cours d'exercice		
Titres en fin d'exercice	4 433 103	660 577

j. Provisions pour risques et charges et engagements sociaux

(en milliers d'euros)	31/12/2007	Dotations période	Reprise (utilisée)	Reclassement en passif disponible à la vente	31/12/2008
Provision pour retraites	8		- 7		1
Provision pour risques et charges	0				0
Total provisions à caractère non courant	8		- 7		1
Provisions fiscales, litiges et autres (1)	1 002	447	- 368		1 081
Total provisions à caractère courant	1 002	447	- 368	0	1 081

(1) Le détail des principales provisions est le suivant :

- Provision pour révision loyer Eugénie : 152 K€
- Provision des intérêts d'emprunt Enténial : 104 K€
- Provision pour jugement SLIH : 60 K€
- Provision pour loyer de crédit bail : 452 K€
- Provision pour risque fiscal : 276 K€
- Provision divers prud'homme : 28 K€
- Provision Assurance dommage ouvrage : 9 k €

L'augmentation de la provision de 447 K€ correspond principalement aux dotations complémentaires suivantes :

- Une provision complémentaire de 53 K€ correspondant aux compléments de loyer à payer dans le cadre d'un contrat de crédit-bail immobilier ;
- Une provision de 60 K€ suite à un jugement défavorable dans l'affaire avec la SLIH
- Une provision sur les pénalités du contrôle TVA 2002- 2005 pour 276 K€.
- Un complément de provision pour charges de 28 K€ correspondant à des risques prud'hommes.

La diminution de la provision de 368 K€ correspond aux reprises sur provisions suivantes :

- Une reprise de provision pour le risque fiscal de TVA de 308 K€.
- La diminution de la provision pour charge les intérêts de prêt Enténial 60 K€.

k. Description des régimes de retraites :

Les avantages à long terme sont attribués, soit par des régimes à cotisations définies, soit par des régimes à prestations définies.

i. Régimes à cotisations définies

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. L'organisme se charge de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de la Sécurité Sociale, régimes complémentaires de retraite ARRCO/AGIRC).

Les paiements du groupe sont constatés en charge de la période à laquelle ils se rapportent.

ii. Régimes à prestations définies

Le groupe Les Hôtels de Paris offre à ses salariés différents avantages à prestations définies conditionnés par l'accumulation d'années de service au sein du groupe. Ces régimes se caractérisent par une obligation de l'employeur vis-à-vis des salariés. S'ils ne sont pas entièrement pré financés, ils donnent lieu à constitution de provision.

L'engagement calculé sur une base actuarielle, est déterminé de manière rétrospective pour l'ensemble des salariés en tenant compte des hypothèses actuarielles de l'ancienneté, des conventions collectives en vigueur, de la rotation par catégorie de personnel, de la table de mortalité (TV 88/90), ainsi que d'un taux d'actualisation.

Ces paramètres sont revus chaque année et se récapitulent de la manière suivante :

	31/12/2008	31/12/2007
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Evolution des salaires non cadre	2,5% par an	2,5% par an
Evolution des salaires cadre	3,2% par an	3,2% par an
Taux d'actualisation	5%	5%

I. Emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2008			
	Total	Total	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> à 5 ans
Emprunts / dettes auprès des établissements de crédits	15 243	13 670	2 291	6 299	5 080
Emprunts / dettes auprès des organismes de crédit bail	9 930	8 958	886	3 780	4 292
Concours bancaires	1 650	1 549	1 549	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	231	148	115	0	33
Total	27 054	24 325	4 841	10 079	9 405

m. Engagements hors bilan

A la connaissance de la société Les Hôtels de Paris, la présentation des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'engagements hors bilan significatifs selon les normes comptables en vigueur.

i. Dettes financières garanties par des sûretés réelles

Au 31 décembre 2008, les emprunts et crédit baux contractés par la société et garantis par des sûretés réelles se répartissent comme suit, en fonction de la nature des garanties prises par les établissements bancaires concernés :

(en milliers d'euros)	Montant initial de l'emprunt	Montant pris en garantie	Capital restant dû au 31/12/2008
Hypothèques et PPD*	3 115	2 744	493
Hypothèques + Nantissement de fonds de commerce + PPD	11 027	17 580	7 907
Nantissements de fonds de commerce	20 967	42 459	13 163

(*) PPD = Privilège de prêteur de deniers

ii. Privilèges et nantissement de fonds de commerce au profit du trésor

(en milliers d'euros)	Montant total de la dette	Montant pris en garantie	Montant restant dû au 31/12/2008
Hypothèques légales	-	-	-
Privilèges	1 115	1 115	1 115
Nantissement de fonds de commerce	3 724	3 724	2 850

Les nantissements de fonds de commerce au profit du trésor sont relatifs à des garanties prises par l'administration en couverture de :

- la TVA Dormoy La Chapelle suite à la réclamation contentieuse effectuée par la société ayant conduit à un sursis de paiement,
- de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2006 pour lequel la société a obtenu un échéancier de paiement d'une durée de 24 mois.
- de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2007 pour lequel la société a obtenu un échéancier de paiement d'une durée de 18 mois. (Nantissement inscrit en 2009).
- et de la TVA redressée suite au contrôle portant sur ma période du 1^{er} janvier 2003 au 30 juin 2005 et mise en sursis de paiement en raison de la réclamation contentieuse déposée le 12 janvier 2009 (Nantissement inscrit en 2009).

iii. Autres engagements hors bilan

Catégories d'engagement	Total	Dirigeants	Filiales	Participations
Engagements donnés				
Caution hypothécaire	1 525 K€			Hôtels et Restaurants de Paris
Caution hypothécaire	1 525 K€			Hôtels et Restaurants de Paris
Caution solidaire	1 829 K€		Société Nouvelle du Royal Pigalle	
Indemnisation du dirigeant en cas de rupture anticipée des fonctions	500 K€	Patrick Machefert		
Total	5 294 K€			

Engagements reçus				
Caution solidaire de paiement des loyers du siège social*	101 K€	Patrick Machefert		
Total	101 K€			

(*) Il s'agit du bail de l'ancien siège social sis 15 avenue d'Eylau à Paris (75116)

Par ailleurs, l'ensemble consolidé comptabilise 6 129 heures ouvertes au titre du droit individuel à la formation.

n. Transactions avec les parties liées

Les transactions entre la société mère et ses filiales, qui sont des entités liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans cette note.

Les parties liées sont les sociétés ayant conclu un contrat de prestations de services et de concession de marque avec Les Hôtels de Paris, ainsi que les autres sociétés ayant les mêmes dirigeants et avec lesquelles il existe des prestations.

Prestations réalisées au cours de l'exercice 2008 avec les sociétés liées, faisant l'objet de conventions réglementées :

(en milliers d'euros)	Redevances*	Loyers	Prestations de services	Client / Fournisseur	Intérêts financiers	Compte courant**
Hôtels et Restaurants de Paris	112				155	2 609
Paris Opéra Drouot	68				- 12	11
Paris Porte d'Italie	84				- 2	35
Paris Louvre	44				35	27
Paris Bercy	55				- 2	16
Opéra Grands Boulevards	56				1	30
Lutèce Port Royal	49				21	- 28
Hôtel du Rond Point	45				18	37
2D investissement			-54	-7		
Wellbooked			-68	-15		
Friedland 2			2	10		
Financière Friedland			1	3		
Compagnie Financière du Trocadéro			4	71		
Foncière du Trocadéro		- 398		279		
Murano		176				

(*) Les redevances correspondent aux sommes facturées dans le cadre du contrat de prestations de services et de concession de marque. Il s'agit du cumul des 3 redevances (redevances sur chiffre d'affaires, redevance sur RBE et redevance Internet).

(**) Les sommes comptabilisées en compte courant correspondent aux avances de trésorerie consenties réciproquement dans le cadre de la convention de gestion centralisée de trésorerie signée en 2005.

Prestations réalisées au cours de l'exercice 2008 avec les sociétés liées, relevant des conventions courantes :

(en milliers d'euros)	Refacturations	Domiciliation	Client / Fournisseur	Provision Client
Hôtels et Restaurants de Paris	51		1 000	- 1 000
Paris Opéra Drouot	97			
Paris Porte d'Italie	4			
Paris Louvre	4			
Paris Bercy	4			
Opéra Grands Boulevards	3			
Lutèce Port Royal	4			
Hôtel du Rond Point	4			
Friedland 2		4	10	
Compagnie Financière du Trocadéro		4	71	
Foncière du Trocadéro	202	4	279	
Murano				

Prestations réalisées au cours de l'exercice 2008 entre les filiales et les sociétés liées :

(en milliers d'euros)	Prestations	Client / Fournisseur	Intérêts financiers	Comptes courants
Hôtels et Restaurants de Paris				
Décorotel	- 103	-15		
Compagnie Financière du Trocadéro			-91	- 3 374
Hôtel La Galerie				
Décorotel	- 4	0		

o. Notes relatives au tableau de flux de trésorerie

La présentation du tableau de flux de trésorerie isole, d'une part, les flux de trésorerie provenant des activités professionnelles, d'autre part, les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement et enfin les flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Les flux de trésorerie provenant des activités professionnelles incluent :

- La marge brute d'autofinancement avant éléments non récurrents après variation des impôts différés et plus-value de cessions d'actifs ;
- Les encaissements ou décaissements liés aux éléments non récurrents ;
- La variation du besoin en fonds de roulement.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement incluent :

- Les investissements de développement qui recouvrent les actifs immobilisés ainsi que la constitution de nouveaux actifs ;
- Les produits de cessions d'actifs.

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement incluent :

- Les variations des dettes et emprunts.

7. Faits marquants

a. Commercialisation du Pavillon La Chapelle

⇒ Concernant la cession des parties communes d'exploitation du Pavillon La Chapelle :

La promesse de vente des parties communes, signée en date du 13 décembre 2005 avec la société Murano pour un montant de 3 500 K€ HT, et qui avait été prorogée jusqu'au 31 décembre 2007, n'a pas été réalisée. Aucune autre promesse de vente des parties communes d'exploitation n'a été signée.

Les immobilisations correspondant à cet actif s'élèvent à la somme de 3 376 K€ au 31 décembre 2008. Cette valorisation a été confirmée à dire d'expert en février 2009.

Le bail signé avec la société Murano dans l'attente de l'exécution de la promesse de vente, est devenu ferme à compter du 1^{er} janvier 2008. Ce bail a été conclu pour une durée de neuf années entières et consécutives, commençant à courir le 1^{er} janvier 2007 pour se terminer le 31 décembre 2014. Le montant du loyer annuel s'élève à la somme de 175 K€.

⇒ Concernant la cession des parties privatives du Pavillon La Chapelle :

Depuis le 1^{er} janvier 2008, la société a cédé les 2 derniers lots privatifs pour un montant de 349 K€ générant une moins value de 34 K€. Cette moins value a été couverte par une reprise de la provision correspondante de 19 K€.

L'opération de cession des lots privatifs du Pavillon la Chapelle est ainsi finalisée.

b. Acquisition de parts complémentaires dans le capital de la SA Hôtels La Galerie

Comme annoncé, au cours de l'exercice la société a consolidé le contrôle de la SA Hôtel la Galerie exploitant le Pavillon Saint Augustin situé rue de la Pépinière à Paris (8^{ème} arr.), par l'acquisition de 119 actions complémentaires (soit 4,76 % du capital) pour un montant de 280 K€.

Le pourcentage de capital détenu au 31 décembre 2008 s'élève ainsi à 99,84 %

Un goodwill est inscrit dans les comptes pour 5 534 K€. Cette valeur a été confirmée à dire d'expert sur la base des résultats du dernier exercice clos.

c. Contentieux fiscaux

i. Contentieux fiscal portant sur le Pavillon La Chapelle

En mars 1999, la Cour d'appel de Paris a condamné solidairement la société Les Hôtels de Paris, la SCI 1-5 Passage Ruelle et Monsieur Von Dem Bussche à payer la somme de 1 157 K€, au titre de la TVA afférente à la Vente en État Futur d'Achèvement de l'immeuble.

Au 31 décembre 2008, le solde restant dû au titre de ce litige est de 491 K€. Ce montant qui correspond à des pénalités d'assiette est enregistré au passif du bilan.

En date du 7 janvier 2008, la société a sollicité la remise gracieuse de la totalité des pénalités d'assiettes restant dues.

Elle a également sollicité par anticipation, la remise gracieuse de pénalités de recouvrement non encore émises par l'administration et dont le montant devait s'élever à un total de 355 K€.

En date du 8 janvier 2008, l'administration fiscale a indiqué que les pénalités de recouvrement n'incombaient pas à la société Les Hôtels de Paris et a rejeté la demande de remise gracieuse portant sur les pénalités d'assiette (491 K€), au motif que la condamnation initiale porte sur le recouvrement de la dette et non son bien fondé.

La société va déposer un recours gracieux auprès du Ministre de l'économie et des finances pour le solde de ce litige qui s'élève à la somme de 491 K€.

ii. Contrôles TVA

⇒ Contrôles portant sur les exercices 1992 à 1994

Au 31 décembre 2008, un redressement demeure concernant Paris Magenta, pour un montant de 82 K€, après abandon par l'administration d'une partie de la réclamation (soit 409 K€).

Compte tenu des abandons consentis par l'administration fiscale au titre des précédents redressements, la société n'a pas provisionné la somme réclamée dans le cadre du contentieux Paris Magenta dans l'attente de la décision de l'administration pour la remise du solde de la réclamation.

⇒ Contrôles portant sur la période du 1er janvier 2002 au 30 juin 2005

L'administration fiscale a notifié les redressements suivants :

- Au titre de l'exercice 2002, la somme de 397 K€. L'administration fiscale a abandonné spontanément la somme de 157 K€ et mis en recouvrement le solde, soit la somme de 240 K€. La société a accepté et réglé 25 K€ au titre de ce redressement. Le solde de 215 K€ entièrement provisionné dans les comptes fait l'objet d'une réclamation contentieuse.
- Au titre de la période du 1^{er} janvier 2003 au 30 juin 2005, la somme de 1 115 K€.

Le 14 février 2007 ces redressements ont été contestés dans une réclamation contentieuse, et abandonnés à hauteur de 445 K€ par l'administration en date du 15 juin 2007. La société a accepté et réglé la somme de 166 K€. En date du 15 décembre 2008, l'administration a remis en recouvrement la somme de 1 115 K€, incluant les 445 K€ de dégrèvement. La société a en conséquence passé une provision d'un montant de 445 K€ en charge.

Les redressements sont intégralement provisionnés dans les comptes et font l'objet d'une réclamation contentieuse déposée le 12 janvier 2009.

⇒ Contrôles portant sur la période du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2007

En date du 7 mars 2008, l'administration fiscale a notifié un avis de contrôle de comptabilité à la société portant sur la période du 01/01/2005 au 31/12/2006 et jusqu'au 31/12/2007 pour la TVA.

En date du 11 décembre 2008, l'administration fiscale a notifié les redressements suivants :

- Au titre de l'impôt sur la société la somme de 212 K€.
- Au titre de la TVA 2005 à 2007, la somme de 65 K€.

Ces sommes ont été entièrement provisionnées dans les comptes et font l'objet d'une réclamation contentieuse.

d. Litige portant sur le fonds de commerce de la Villa Royale

En 2001, la société Les Hôtels de Paris a acquis la totalité des titres de la société Royal Pigalle et donc de sa filiale, la société SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle, propriétaire d'un fond de commerce sis rue Duperré à Paris. Un goodwill de 812 K€ est inscrit dans les comptes et provisionné à 100 %. Par ailleurs, un programme de rénovation a été réalisé pour un montant d'environ 4 350 K€.

Un tiers a engagé une action en vue de revendiquer la propriété dudit fonds, sur la base d'une promesse de vente qui lui avait été consentie par la SNC société nouvelle du Royal Pigalle, antérieurement au rachat par la société Les Hôtels de Paris. Le Tribunal de Commerce de Paris a fait droit à cette demande en date du 3 mars 2000, sans que la société Les Hôtels de Paris ait été informée de l'existence de cette promesse de vente ni de l'action engagée par ce tiers.

Puis, en novembre 2001, la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle a reçu un commandement de payer une astreinte, en application du jugement du Tribunal de Commerce du 3 mars 2000, portant ainsi à la connaissance de notre société, l'existence d'une procédure antérieure à la cession et dissimulée par le cédant. La société Les Hôtels de Paris a contesté cette action.

⇒ Sur la validité de la cession du fonds de commerce intervenue antérieurement à l'acquisition des titres par la SA Royal Pigalle

En date du 10 février 2004, la Cour de cassation a infirmé le jugement et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel.

En date du 29 mars 2006, la Cour d'appel a confirmé la première décision de la Cour d'appel et déclaré parfaite la cession du fonds de commerce intervenue préalablement à l'acquisition de ce même fonds par la société Les Hôtels de Paris. Toutefois, la société a contesté cette décision et a formé un pourvoi en cassation. La société a provisionné la totalité des actifs et des intérêts restant à courir sur l'emprunt.

Par décision en date du 18 septembre 2007, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi remplaçant les parties dans la situation dans laquelle elles se trouvaient suite à l'arrêt rendu par la Cour d'appel du 29 mars 2006.

Le 4 octobre 2007, la société a reçu une sommation à restituer le fond de commerce. Le 29 octobre 2007, la société a répondu être dans l'impossibilité d'exécuter le jugement.

En date du 15 novembre 2007, la partie adverse a réitéré sa demande de restitution du fonds de commerce.

Par une itérative protestation à sommation en date du 23 novembre 2007, la société a de nouveau émis les plus expresses réserves quant à l'exécution du jugement.

Enfin, dans la procédure, en annulation de l'arrêt du 3 mars 2000, la société SNC société nouvelle du Royal Pigalle a été déboutée de ses demande et condamnée à des dommages et intérêts pour 60 K€.

⇒ Sur la demande de désignation d'un expert

En date du 16 octobre 2007, la partie adverse a assigné la société en référé aux fins de désignation d'un expert pour déterminer son préjudice.

En date du 29 janvier 2008, le tribunal a débouté cette dernière de sa demande, considérant qu'il existait une contestation sérieuse. La partie adverse a fait appel de la décision, et a été déboutée une nouvelle fois en appel sur sa demande de désignation d'un expert (arrêt de la Cour d'Appel du 7 avril 2009).

⇒ Sur la reconnaissance d'un faux

Au cours de l'exercice, la Société Nouvelle du Royal Pigalle a assigné, devant le Tribunal de Grande Instance de Grasse, les parties adverses, aux fins de faire constater judiciairement la fausseté du document établi à l'origine du litige et ayant servi de fondement au jugement initial du 3 mars 2000 et aux décisions subséquentes. Par décision du 15 juillet 2008 le tribunal a débouté la société qui a fait appel du jugement.

A ce stade de la procédure et compte tenu des informations disponibles, l'évolution de ce dossier n'a pas conduit la société à enregistrer de provision complémentaire.

La société poursuit l'exploitation de l'hôtel Villa Royale. Au 31 décembre 2008, les provisions constituées dans le cadre du contentieux Villa Royale sont les suivantes :

- Dépréciation de l'écart d'acquisition pour un montant de 812 K€
- Dépréciation de la valeur nette des immobilisations de la société pour un montant de 1 395 K€, diminué du prix de vente à récupérer de 616 K€ ;
- Assurance dommages-ouvrages pour un montant de 9 K€ ;
- Provision pour dépréciation de créance pour un montant de 132 K€ ;
- Une nouvelle provision de dommages et intérêts de 60 K€.
- Provision pour charge des intérêts sur emprunts restant à courir pour un montant de 105 K€.

Le montant global restant provisionné s'établit à la somme de 2 053 K€ contre 2 328 K€ au titre de l'exercice 2007.

e. Opérations réalisées concernant la SAS Hôtels et Restaurants de Paris

⇒ Projet de souscription à l'augmentation de capital de la SAS Hôtels et Restaurants de Paris

Pour mémoire, la société a proposé, en fin d'exercice 2007, à la société SAS Hôtels et Restaurants de Paris qu'elle détient à hauteur de 20,00%, de réaliser une augmentation de capital. Le but de cette opération était, pour la SA Les Hôtels de Paris, de valoriser la créance qu'elle détenait sur sa fille.

La SAS Hôtels et Restaurants de Paris a étudié cette proposition et a indiqué au Conseil d'administration de la SA Les Hôtels de Paris, lors de sa séance du 11 février 2008, qu'elle acceptait de mettre en œuvre un projet d'augmentation de capital. Toutefois, ayant été informée du refus de son actionnaire principal de souscrire aux conditions proposées à cette augmentation, la SAS Hôtels et Restaurants de Paris a décidé de reporter cette opération en 2009.

Lors du conseil d'administration du 5 mars 2009 de la SA Les Hôtels de Paris, la SAS Hôtels et Restaurants de Paris a présenté son nouveau projet d'augmentation de capital par compensation de créance, à hauteur de 843 K€ pour la SA Les Hôtels de Paris (sur un montant total de créances de 3 609 K€), et de 3.374 K€ pour la société Compagnie Financière du Trocadéro (soit l'intégralité de son compte-courant).

⇒ Provision des créances commerciales détenues dans la SAS Hôtels et Restaurants de Paris

Au regard du prévisionnel de trésorerie à 5 ans de la SAS Hôtels et Restaurants de Paris, et en concertation avec sa filiale, la SA Les Hôtels de Paris a estimé que la capacité de remboursement du compte-courant par la filiale, la SAS Hôtels et Restaurants de Paris, est de l'ordre de 1,6 M€.

Compte tenu de la modification du projet d'augmentation de capital, et à l'issue des opérations mentionnées ci-dessus (remboursement et incorporation partielle du compte-courant au capital), il devrait donc rester un solde dû estimé à 1,2 M€ sur les 3,6 M€.

Cette somme correspondant en majorité à des créances commerciales (refacturations dans le cadre du contrat de prestation de services et de concession de marque), a été provisionnée à hauteur de 1 M€ compte tenu du risque existant d'irrécouvrabilité de cette somme dans un délai raisonnable.

f. Contrôle URSSAF de la SA Hôtel la Galerie

En date du 19 mars 2008, la société Hôtel La Galerie a reçu un avis de vérification de l'URSSAF portant sur les exercices 2005 à 2007. En date du 20 août 2008, l'administration a notifié un redressement des cotisations pour un montant total de 13 K€, non contesté par la société.

Cette somme a été provisionnée dans les comptes.

8. Répartition du capital et des droits de vote

Le capital de la société et les droits de vote au 30 avril 2009 se répartissent ainsi qu'il suit :

Répartition du capital par type d'actionnaires au 30 avril 2009

	Nombre total	Voix simples	Voix doubles	% du capital	% des votes	Total de voix
Au nominatif	3 493 242	852 046	2 641 196	80,62 %	87,96 %	6 134 438
<i>Dont :</i>						
<i>Personnes Physiques</i>	1 629 392	52 992	1 576 400	37,60 %	45,97 %	3 205 792
<i>Personnes morales</i>	1 863 850	799 054	1 064 796	43,01 %	41,99 %	2 928 646
<i>Dont :</i>						
<i>Résidents</i>	3 150 869	852 046	2 298 823	72,72 %	78,14 %	5 449 692
<i>Non résidents</i>	342 373	0	342 373	7,90 %	9,82 %	684 746
Au porteur	839 861	839 861	0	19,38 %	12,04 %	839 861
Total général	4 333 103	1 691 907	2 641 196	100,00 %	100,00 %	6 974 299

9. Rémunération des mandataires sociaux

Le montant global des rémunérations versées aux mandataires sociaux, incluant salaires, avantages en nature et jetons de présence, est réparti ainsi qu'il suit :

Éléments de rémunération (en euros)	Montant global versé par la société	Montant global versé par les filiales et participations
Salaires	333 758	119 759
Avantages en nature	-	14 000
Indemnités et avantages divers (retraite, prime de départ, ...)	-	-
Frais liés au personnel détaché ou prêtés et refacturés à l'entreprise	-	-
Jetons de présence	50 000	-

Une convention d'indemnisation du Président de la société a été signée au cours de l'exercice 2000 et prévoit le paiement d'une indemnité équivalent à 24 mois de rémunération brute (500 K€) en cas de cessation anticipée des fonctions du Président de la société, sauf cas de faute lourde. La signature de cette convention relevant des dispositions des conventions réglementées a été autorisée en conseil et approuvée en assemblée générale (f. point 6.m.iii)

10. • Evènements post clôture de la société et des filiales

Suite au départ du Directeur Général dédié aux exploitations, Monsieur Bruno Bazi, en septembre 2008, la direction commerciale et opérationnelle des exploitations a été rattachée directement à la Présidence et aux organes de direction administrative pour une gestion cohérente et unifiée des différents services.

Différentes décisions ont été prises, dès ce changement d'organisation, afin de faire face, sans délai, aux impacts induits par la période de récession économique :

a. Un plan d'action révisé

Afin de limiter l'impact de la baisse du chiffre d'affaires sur le résultat d'exploitation constaté dès le second semestre, l'enseigne Les Hôtels de Paris a poursuivi la mise en place de sa stratégie de rigueur pour réduire les coûts généraux et améliorer sa situation financière.

Dans ce contexte, l'enseigne a poursuivi son action sur les leviers d'efficacité opérationnelle, par une réorganisation de l'activité et l'optimisation maximale de l'organisation du travail :

i. Réorganisation de l'activité

Concernant la réorganisation de l'activité, la société a mis en œuvre de nombreuses mesures visant à réduire les coûts d'exploitation pour permettre une meilleure réactivité face à la crise (renégociation des contrats, réduction des dépenses de personnel par le non-remplacement de certains départs ou la limitation du recours aux extras, etc.).

Par ailleurs, un travail d'ampleur a été entrepris visant à l'élaboration d'une stratégie commerciale agressive dans le but de reconquérir des parts de marché. Cette nouvelle stratégie s'articule autour des objectifs suivants : l'amélioration de la fréquentation des hôtels et la hausse du revenu par chambre.

ii. Réorganisation et optimisation de la structure pour optimiser les coûts de fonctionnement

Dans le même temps, différentes mesures ont été mises en œuvre visant à optimiser la structure et faire en sorte que les frais généraux liés à la seule gestion administrative des établissements ne soit pas excessive au regard du niveau d'activité.

Pour cela, la centralisation des tâches administratives a été renforcée pour réaliser des économies d'échelles et des gains de productivité plus importants.

Enfin, une étude généralisée des plannings a été menée, afin de parvenir à une organisation uniforme du travail et du mode de fonctionnement sur l'ensemble des établissements de l'enseigne.

b. Plan de sauvegarde de l'emploi

L'enseigne Les Hôtels de Paris a constaté, dès le mois de juin 2008, un fort ralentissement de son niveau d'activité, qui s'est accentué depuis le mois de septembre et se traduit par une chute sans précédent de son chiffre d'affaires. Aussi, et afin de limiter l'impact de la baisse du chiffre d'affaires sur le résultat d'exploitation, l'enseigne Les Hôtels de Paris a mis en place, dès le mois d'août 2008, plusieurs mesures visant à réduire ses coûts généraux. Malheureusement, ces mesures enregistrées au titre des exercices 2008 et 2009 n'ont à ce jour pas assuré le retour à l'équilibre escompté, qui permettrait d'assurer la rentabilité de l'enseigne dans un contexte économique difficile.

Ainsi, l'enseigne Les Hôtels de Paris s'est trouvée dans l'obligation de mettre en œuvre un plan de sauvegarde de l'emploi afin d'assurer sa pérennité et sa compétitivité. Cette restructuration qui pourrait à terme avoir des incidences sur les effectifs de l'Union Economique et Sociale (UES) Les Hôtels de Paris vise la cessation des fonctions annexes, de type bar et restauration, qui ne dégagent pas de rentabilité, ainsi que la réorganisation de certains postes de travail, principalement les postes basés en réception.

Le Plan de Sauvegarde de l'Emploi, qui à ce jour vise la suppression maximale de 41 postes de travail et la modification de 55 postes de travail, a été établi au niveau de l'UES Les Hôtels de Paris telle que définie par le jugement du Tribunal de Grande Instance du 8 février 2006, confirmé par la Cour de Cassation le 3 mai 2007 et mise en place par accord avec les organisations syndicales du 4 juin 2007.

Cette UES comprend la société Les Hôtels de Paris (14 hôtels et un siège administratif), ses filiales et participations (3 hôtels), et les sociétés gérées par le biais de contrats de prestations de services et de concession de marque (7 hôtels).

Le Plan de Sauvegarde de l'Emploi qui est actuellement à l'étude avec les Institutions Représentatives du Personnel et les services dédiés de la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi présenté, prévoit une réduction de charges de personnel de l'ordre de 1 million d'euros annuel répartie sur l'ensemble des structures incluses dans l'UES (économie 2009 estimée entre 400 et 500 K€ pour l'UES dont près de la moitié pour le groupe consolidé Les Hôtels de Paris).

Le Plan de Sauvegarde de l'Emploi sera présenté aux salariés concernés, directement ou indirectement, dès finalisation de la phase de négociation avec les instances compétentes.

11. Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes comptabilisés au cours de l'exercice 2008 pour l'ensemble consolidé s'élèvent à :

(en milliers d'euros)	MBV	COREVISE
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés		
Les Hôtels de Paris	146	135
Royal Pigalle	8	
Hôtel la Galerie	13	
Total	167	135

Le cabinet MBV et Associés a été nommé pour une durée de six années jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Le cabinet COREVISE a été nommé pour une durée de six années jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

12. Gouvernement d'entreprise

a. Présentation des organes sociaux

Le conseil d'administration de la société est composé de cinq membres :

- Patrick Machefert, Président Directeur Général, suite à la décision de cumul des fonctions de Président et de Directeur Général prise en date du 24 juin 2002 ;
- Christiane Derory, Administrateur et Directeur Général Délégué ;
- Daniel Derory, Administrateur ;
- Michel Mancheron, Administrateur ;
- Michel Louazé, Administrateur.

La direction générale de la société s'exerce sous le contrôle du conseil d'administration qui définit les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Au titre de leurs fonctions dans la société, les mandataires sociaux ont perçu les rémunérations suivantes au cours de l'exercice 2008 (en euros) :

Noms	Rémunération versée par la société	Rémunération versée par les filiales et participations
Patrick Machefert	273 252	133 759
Michel Mancheron	7 600	
Daniel Derory	6 700	
Christiane Derory	89 506	
Michel Louazé	6 700	

Aux côtés du conseil d'administration, un comité de direction a été institué depuis l'exercice 2002. Ce comité de direction qui se réunit deux fois par mois, a pour fonction l'élaboration des objectifs d'exploitation ainsi que le suivi de la réalisation des objectifs. Il décide également des actions commerciales et marketing nécessaires.

Nous vous présentons ci après les rémunérations globales versées par les sociétés liées aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2008 :

Noms	Fonctions	Salaires	Avantages en nature	Jetons de présence
Patrick Machefert		187 701		
Paris Bercy	Directeur financier	22 056		
Paris Louvre	Président du conseil	32 136		
Lutèce Port Royal	Gérant	23 940		
Paris Opéra Drouot	Président du conseil	39 696		
Paris Porte d'Italie	Président du conseil	28 356		
Murano	Président	41 517		

b. Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 al.3 du Code de commerce, nous vous adressons la liste des mandats ou fonctions exercées par les mandataires de la société au sein de toute autre société, à savoir :

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 al.3 du Code de commerce, nous vous adressons la liste des mandats ou fonctions exercées par les mandataires de la société au sein de toute autre société, à savoir :

Monsieur Patrick Machefert :

- Président du Conseil d'Administration SA PARIS PORTE D'ITALIE, RCS Paris 412.385.585
- Gérant SC PARIS PORTE D'ITALIE, RCS Paris 414.293.878
- Gérant EURL OPERA GRANDS BOULEVARDS, RCS Paris 422.887.554
- Président du Conseil d'Administration SA PARIS OPERA DROUOT, RCS Paris 419.668.140
- Gérant SC PARIS OPERA DROUOT, RCS Paris 419.625.439
- Président du Conseil d'Administration SA PARIS LOUVRE, RCS Paris 408.344.331
- Président du Conseil d'Administration SA ROYAL PIGALLE, RCS Paris 423.965.904
- Gérant – associé SNC HOTEL DU ROND POINT RCS Paris 403.617.483
- Gérant – associé SC DUPLESSY IMMOBILIER, RCS Paris 444.715.221
- Président SAS PARIS PALACE MARRAKECH, RCS Paris 485.068.423
- Gérant - associé SC SEE, RCS Paris 420.335.952
- Gérant SC INVESTISSEMENTS ET PARTICIPATIONS HOTELIERS RCS Nanterre 417.687.092

- Président SAS FRIEDLAND 2, RCS Paris 452.996.606
- Président SAS MURANO, RCS Paris 449.557.933
- Gérant SARL FONCIERE DU TROCADERO, RCS Paris 433.843.208
- Gérant – associé SCI GASSIN SAINT-TROPEZ, RCS Paris 509.005.971
- Gérant – SARL LUTECE PORT ROYAL, RCS Paris 431.371.137 (Formalités de transformation en SA non finalisées)
- Directeur Financier – SA PARIS BERCY, RCS Paris 403.048.259
- Directeur Financier – SAS HÔTELS & RESTAURANTS DE PARIS, RCS Paris 411.872.591

Madame Christiane Derory :

- Président SAS HÔTELS & RESTAURANTS DE PARIS, RCS Paris 411.872.591
- Gérant SARL DECOROTEL, RCS Paris 393.209.630
- Associé SC SEE, RCS Paris 420.335.952
- Président Directeur Général SA PARIS BERCY, RCS Paris 403.048.259
- Directeur Général non administrateur SA PARIS OPERA DROUOT, RCS Paris 419.668.140
- Administrateur SA LA FINANCIERE FRIEDLAND, RCS Paris 435.126.511
- Administrateur SA ROYAL PIGALLE, RCS Paris 423.965.904
- Gérante SARL LA COMPAGNIE FINANCIERE DU TROCADERO, RCS Paris 403.206.659
- Associé SCI GASSIN SAINT-TROPEZ, RCS Paris 509.005.971

Monsieur Michel Mancheron :

- Administrateur – SARL LUTECE PORT ROYAL, RCS Paris 431.371.137 (Formalités de transformation en SA non finalisées)

Monsieur Daniel Derory : Néant

Monsieur Michel Louazé :

- Gérant SARL LOUAZE, RCS Le Mans 383.854.247
- Co-gérant associé SCI DE PEGASE, RCS Laval 483.622.593

c. Contrôle de la société

Deux commissaires aux comptes titulaires sont chargés de contrôler les comptes de la société :

- MBV et associés sis 39 avenue de Friedland à Paris (75008)
- COREVISE sis 3 rue Scheffer à Paris (75016)

13. Développement durable et risques liés à l'environnement

De par sa nature, l'activité de la société comporte peu de risques pour l'environnement. Il s'agit pour l'essentiel de risques d'incendie, de rupture de canalisation d'eau ou de gaz.

Des moyens de prévention et de lutte ont été mis en place dans chaque établissement, rendant peu probable la réalisation de ces risques.

La société a souscrit, afin de garantir la pérennité de son activité, des contrats d'assurances auprès de la Compagnie Generali, notamment contre les risques d'incendie, de perte d'exploitation et pour sa responsabilité civile.

Présentation de l'enseigne « Les Hôtels de Paris »

Depuis sa création en 1992, Les Hôtels de Paris se démarque sur le marché de l'hôtellerie traditionnelle. A mi-chemin entre l'hôtellerie indépendante et le concept de chaîne hôtelière standardisée, l'esprit de différence qui anime Les Hôtels de Paris, justifie son existence.

Les Hôtels de Paris propose ainsi à ses clients un éventail d'hébergements de type « boutiques hôtels », à taille humaine et permettant un accueil personnalisé et de qualité. Chaque hôtel de l'enseigne, situé à proximité des principaux lieux touristiques et centres d'affaires, possède son identité propre, son design, son style et son histoire, en lien avec l'histoire de son quartier.

Les 24 établissements proposés par l'enseigne sont situés sur l'ensemble de la capitale. Ils sont répartis en quatre gammes :

Villas d'Exception *★★★★*

Hôtels ou résidences de confort 4 étoiles supérieur qui permettent, le temps d'un voyage, de s'évader dans un cadre haut de gamme et avec un accueil différencié, offert par des professionnels de l'hospitalité.

Villas de Prestige *★★★★*

Hôtels ou résidences de confort 4 étoiles qui proposent à la clientèle de loisir ou d'affaires, un accueil attentif et soigné, dans des lieux empreints d'histoire et marqués par un supplément d'âme.

Pavillons de Charme *★★★*

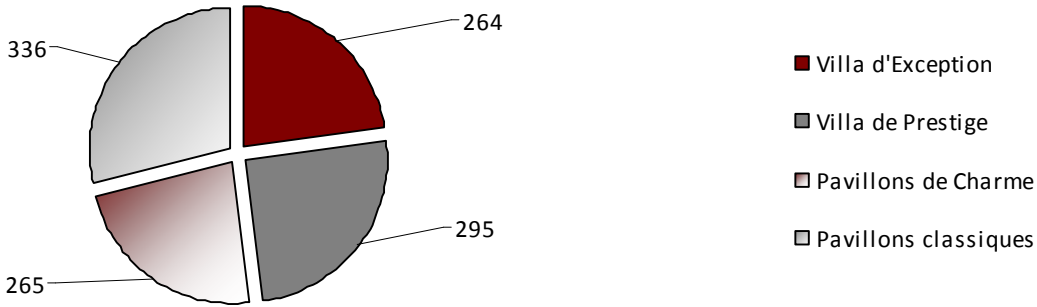
Hôtels de confort 3 étoiles, qui mettent à la disposition de leurs hôtes, de vrais lieux d'échange et de vie dans un environnement chaleureux et confortable.

Pavillons Classiques *★★★*

Hôtels ou résidences de confort 3 étoiles, qui offrent des espaces modernes et fonctionnels qui allient charme et qualité à un prix juste.

Nous vous présentons ci-dessous, la répartition du parc hôtelier de l'enseigne Les Hôtels de Paris, par gamme :

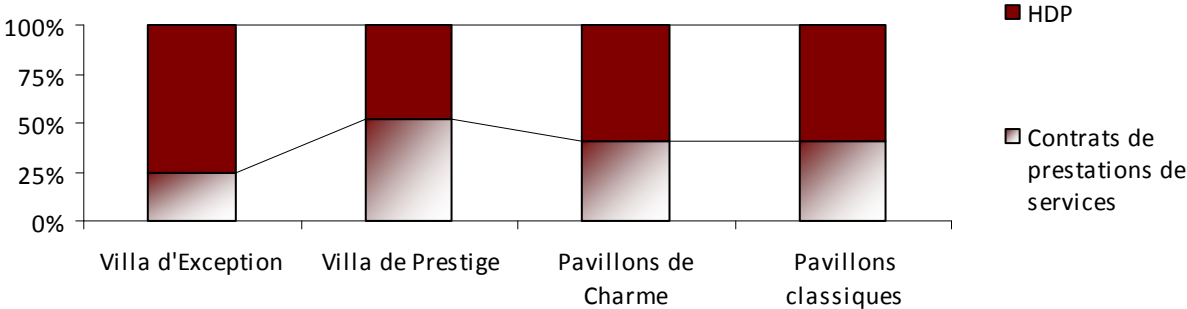
Répartition du parc hôtelier par gamme (en nb de chambres)



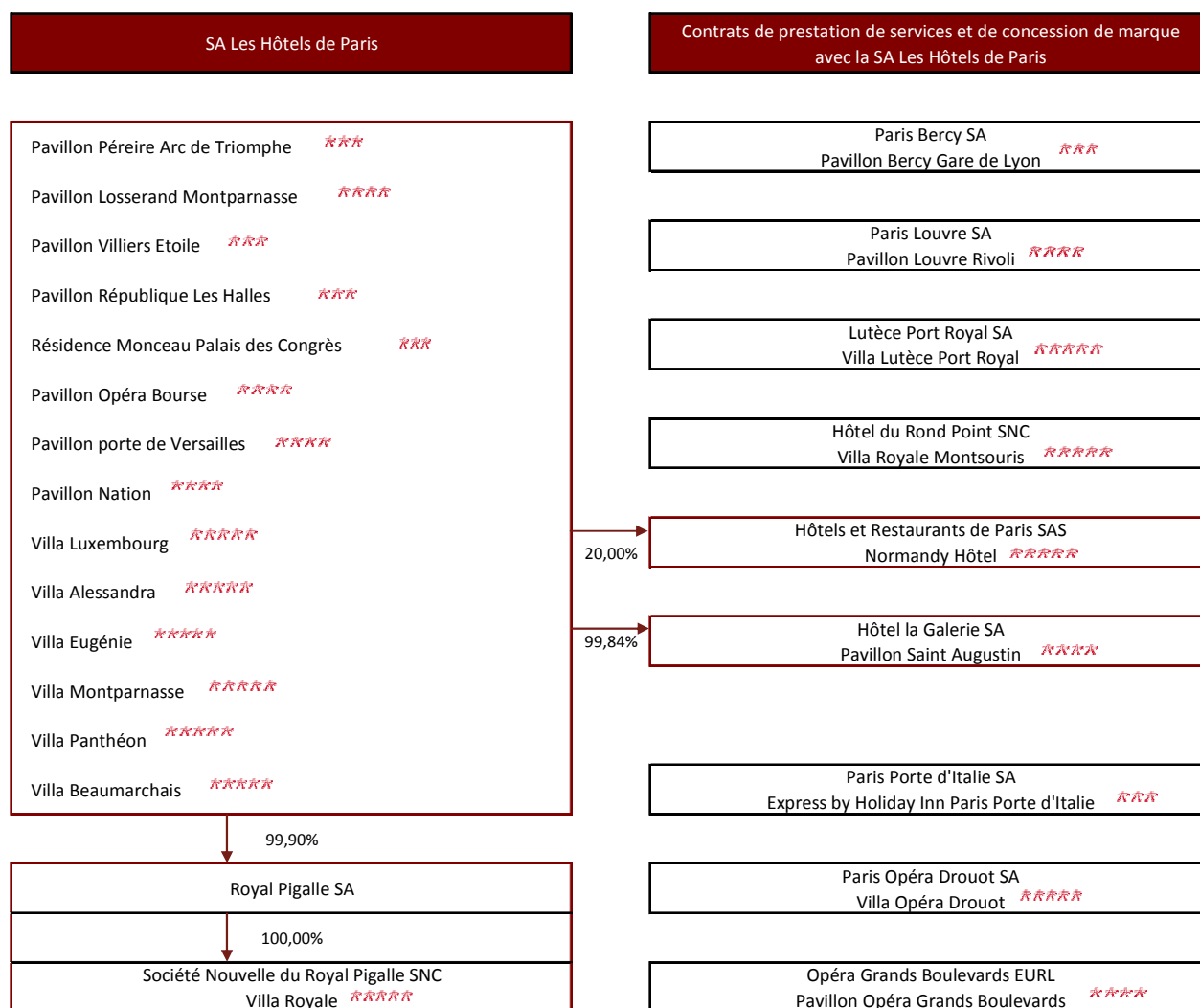
L'enseigne comprend 14 établissements détenus en propre par Les Hôtels de Paris et 10 hôtels gérés par le biais de contrats de prestation de services et de concession de marque (dont 3 filiales)

Aucun établissement n'a été cédé ni acquis au cours de l'exercice.

Répartition du parc hôtelier par gamme et par type d'exploitation



Organigramme de l'enseigne « Les Hôtels de Paris » :



Le périmètre de consolidation comprend les sociétés encadrées en rouge

Historique

- 1991** **Naissance du projet**
- Le groupe *Les Hôtels de Paris* a été créé au début des années 1990 par Patrick Machefert et Christiane Derory qui ont décidé de constituer plusieurs tours de table d'investisseurs afin de créer, à partir de l'achat de terrains ou d'immeubles anciens et après réalisation de travaux de construction ou de réhabilitation lourde, des établissements hôteliers neufs de confort 3 et 4 étoiles.
- 1992** **Création du concept**
- Le concept développé repose sur la notion d' «hôtels de charme», à savoir des hôtels de capacité moyenne (une cinquantaine de chambres), à la décoration particulièrement soignée, hors de toute standardisation, intégrés au quartier et offrant aux clients, un service personnalisé.
- 1994** **Ouverture des deux premiers hôtels**
- Hôtel Pereire Arc de Triomphe, de catégorie 3 Étoiles, sis Boulevard Pereire dans le 17^{ème} arrondissement,
- Hôtel Losserand Montparnasse, de catégorie 3 Étoiles, sis rue Raymond Losserand dans le 14^{ème} arrondissement.
- De 1994 à 2001** **Ouverture de 11 nouveaux hôtels** qui ont été intégrés au sein de la société Les Hôtels de Paris par fusion en 1995 et 1999
- Intégration de la gestion des hôtels et organisation des services administratifs
- Signature de contrats de prestations de services et de concession de marque pour 9 hôtels supplémentaires venant accroître le périmètre d'exploitation de l'enseigne
- 2001** **Introduction au Second Marché de la Bourse de Paris**
- Actuellement au Compartiment C du NYSE Euronext Paris.
- 2002** **Ouverture des 22^{ème} et 23^{ème} hôtels**
- Mars : Villa Royale (4 Étoiles), sis 2 rue Duperré dans le 9^{ème} arrondissement
- Septembre : Villa Royale Montsouris (confort 4 Étoiles), sis rue de la Tombe Issoire dans le 14^{ème} arrondissement.
- 2007** **Ouverture du 24^{ème} hôtel (septembre 2007)**
- Pavillon Nation, sis 13 boulevard de Charonne dans le 11^{ème} arrondissement.

Lexique des termes utilisés

Taux d'occupation (TO) : Niveau moyen de fréquentation de l'hôtel au cours d'une période donnée :
(en %)

$$\frac{\text{Nombre de chambres occupées}}{\text{Nombre de chambres disponibles}} \times 100$$

Prix moyen (PM) : Prix moyen HT auquel est vendue une chambre sur une période donnée :
(en €)

$$\frac{\text{Chiffre d'affaires hébergement}}{\text{Nombre de chambres occupées}} \times 100$$

RevPAR : Rapport entre le chiffre d'affaires hébergement et le nombre de chambres disponibles.

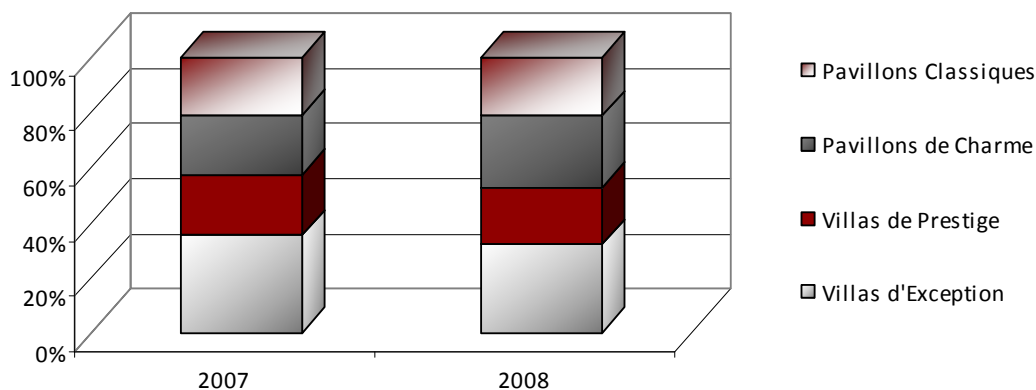
(en €) Le Revpar est égal au produit du taux d'occupation par le prix moyen.

Activité de l'ensemble consolidé au cours de l'exercice

Nous vous indiquons ci-après les résultats réalisés au cours de l'exercice par les hôtels de l'ensemble consolidé* au cours de l'exercice :

* Pour mémoire, les hôtels inclus dans la consolidation par intégration globale sont les 14 hôtels de la SA Les Hôtels de Paris (cf. Organigramme), auxquels s'ajoutent la Villa Royale et le Pavillon Saint Augustin.

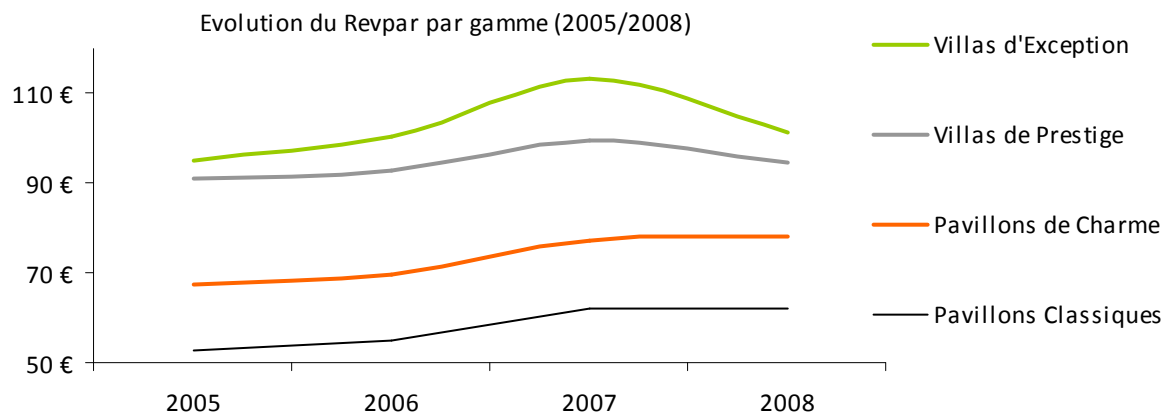
Répartition du chiffre d'affaires consolidé par gamme



Fermement impacté par un 2^{ème} semestre en forte baisse, le chiffre d'affaires hôtelier de l'ensemble consolidé s'est déprécié sur l'exercice de 1,5 %.


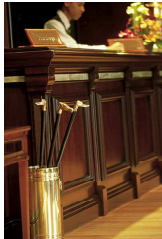

Plus sensible à la baisse de l'activité, les Villas (catégorie 4 étoiles ou équivalent) enregistrent une baisse de 10 % de leur chiffre d'affaires, tandis que les Pavillons (catégorie 3 étoiles ou équivalent) progressent de 10 %. Cette évolution à la hausse des Pavillons est essentiellement due à l'exploitation du Pavillon Nation qui a été ouvert en septembre 2007.




Sur la période le taux d'occupation baisse de 3,5 points en moyenne pour l'ensemble des établissements, avec une évolution similaire pour les Villas et les Pavillons. Pour sa part, le prix moyen affiché une baisse dans les Villas (- 3,7 %), alors que le prix moyen constaté dans les Pavillons est en hausse (+ 5,5 %).



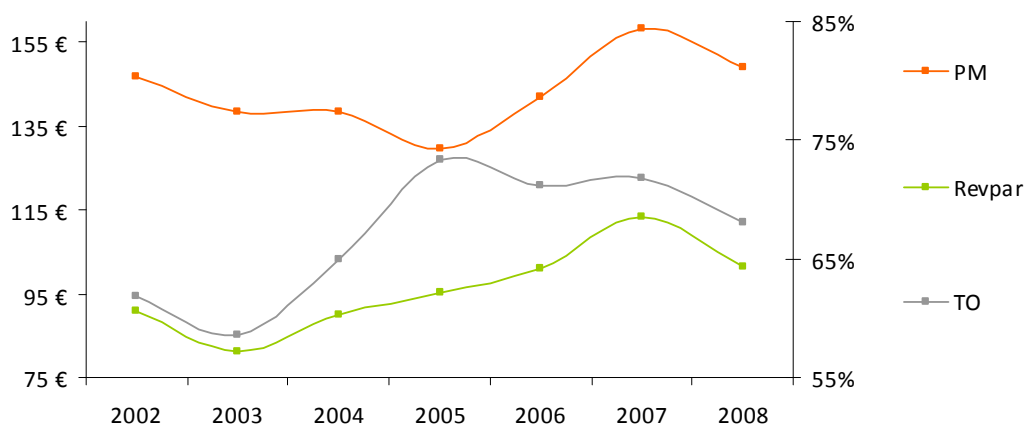
Nous vous présentons ci-après, les chiffres clés réalisés par les hôtels composant l'enseigne Les Hôtels de Paris (SA Les Hôtels de Paris et sociétés liées par le biais de contrats de prestations de services et de concession de marque) :

Les Villas d'Exception


Villa d'Exception Les Hôtels de Paris SA		Villa Beaumarchais	Villa Panthéon	Villa Montparnasse
				
Revpar	2008	116,7 €	112,1 €	78,7 €
	2007	130,4 €	120,5 €	92,4 €
	Var	-11%	-7%	-15%
Chiffre d'affaires	2008	2 318 211 €	2 548 277 €	1 398 047 €
	2007	2 594 759 €	2 755 564 €	1 632 820 €
	Var	-11%	-8%	-14%



Villa d'Exception Contrats de prestation de services et de concession de marque		Villa Royale	Villa Lutèce Port Royal	Villa Opéra Drouot
				
Revpar	2008	99,8 €	86,6 €	111,3 €
	2007	115,6 €	98,6 €	119,9 €
	Var	-14%	-12%	-7%
Chiffre d'affaires	2008	1 186 113 €	1 307 707 €	1 247 965 €
	2007	1 366 882 €	1 502 894 €	1 345 935 €
	Var	-13%	-13%	-7%

Evolution des indicateurs 2002/2008 - Villas d'Exception

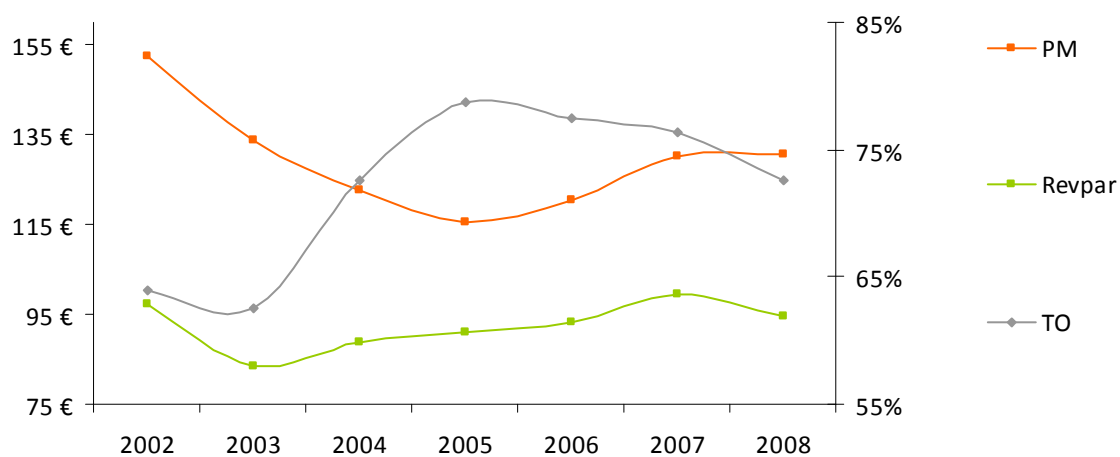


Les Villas de Prestige





Villa de Prestige Les Hôtels de Paris SA		Villa Luxembourg 	Villa Alessandra 	Villa Eugénie 
Revpar	2008	85,5 €	97,7 €	70,8 €
	2007	93,4 €	107,0 €	75,4 €
	Var	-8%	-9%	-6%
Chiffre d'affaires	2008	1 708 319 €	1 881 193 €	1 133 034 €
	2007	1 880 708 €	2 056 433 €	1 208 195 €
	Var	-9%	-9%	-6%

Villa de Prestige Contrats de prestation de services et de concession de marque		Normandy Hôtel 	Villa Royale Montsouris 
Revpar	2008	111,1 €	78,7 €
	2007	116,2 €	72,3 €
	Var	-4%	9%
Chiffre d'affaires	2008	5 294 624 €	1 073 458 €
	2007	5 562 744 €	1 001 392 €
	Var	-5%	7%

Evolution des indicateurs 2002/2008 - Villas de Prestige



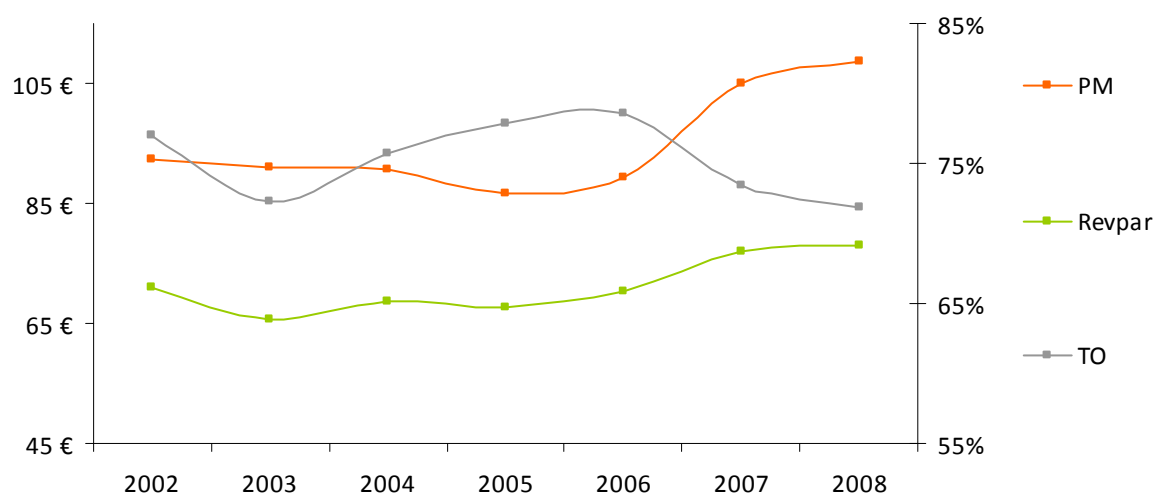
Les Pavillons de Charme

Pavillons de Charme Les Hôtels de Paris SA		Pavillon Losserand 	Pavillon Porte de Versailles 	Pavillon Opéra Bourse 	Pavillon Nation * 
Revpar	2008	67,4 €	71,0 €	83,5 €	65,3 €
	2007	64,1 €	67,1 €	91,8 €	70,4 €
	Var	5%	6%	-9%	-7%
Chiffre d'affaires	2008	1 104 253 €	1 239 558 €	897 947 €	1 064 261 €
	2007	1 058 956 €	1 167 968 €	912 407 €	359 320 €
	Var	4%	6%	-2%	196%


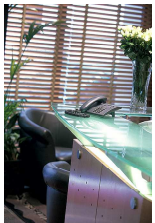
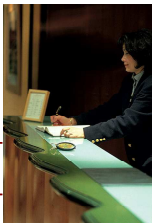

* Le Pavillon Nation a été ouvert en septembre 2007

Pavillons de Charme Contrats de prestation de services et de concession de marque		Pavillon Louvre Rivoli 	Pavillon Saint Augustin 	Pavillon Opéra Grands Boulevards 
Revpar	2008	93,1 €	89,6 €	83,7 €
	2007	90,1 €	80,9 €	81,7 €
	Var	3%	11%	2%
Chiffre d'affaires	2008	1 031 579 €	1 734 361 €	1 004 137 €
	2007	997 887 €	1 547 240 €	980 351 €
	Var	3%	12%	2%

Evolution des indicateurs 2002/2008- Pavillons de Charme

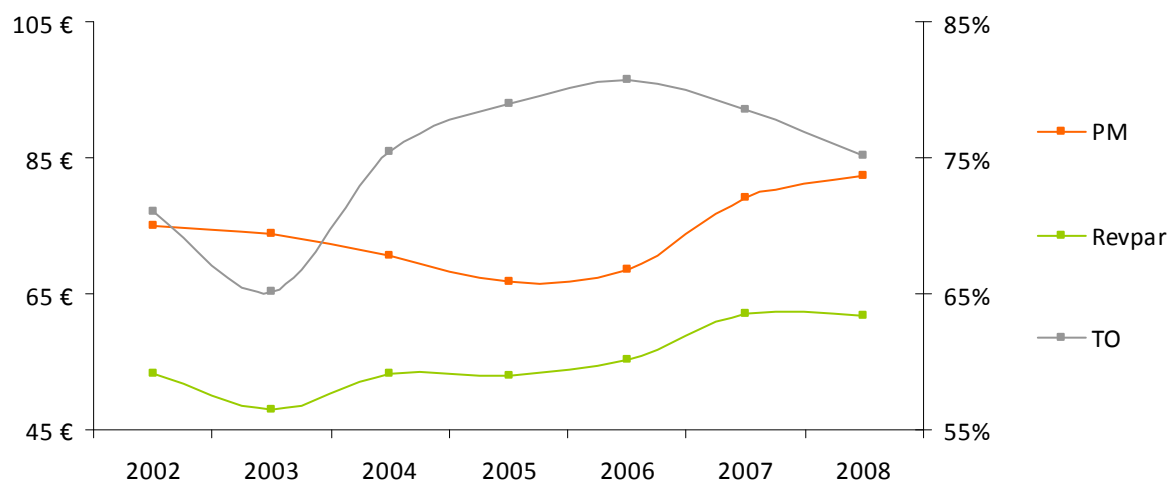


Les Pavillons Classiques

Pavillons Classiques Les Hôtels de Paris SA		Pavillon Péreire 	Pavillon Villiers 	Pavillon République les Halles 	Pavillon Monceau 
Revpar	2008	63,4 €	61,9 €	62,4 €	68,2 €
	2007	63,5 €	60,5 €	65,7 €	67,5 €
	Var	0%	2%	-5%	1%
Chiffre d'affaires	2008	1 075 517 €	1 310 038 €	1 398 962 €	1 099 816 €
	2007	1 086 958 €	1 278 106 €	1 466 991 €	1 089 623 €
	Var	-1%	2%	-5%	1%

Pavillons Classiques Contrats de prestation de services et de concession de marque (Hors Holiday Inn)		Pavillon Bercy Gare de Lyon 	Holiday Inn Porte d'Italie (Franchise Holiday Inn) 
Revpar	2008	67,4 €	54,6 €
	2007	68,1 €	54,3 €
	Var	-1%	0%
Chiffre d'affaires	2008	1 260 400 €	1 826 329 €
	2007	1 277 100 €	1 824 865 €
	Var	-1%	0%

Evolution des indicateurs 2002/2008 - Pavillons classiques



Les chiffres des hôtels suivants ne sont pas audités : Villa Royale Montsouris, Pavillon Opéra Grands Boulevards.

Activité et résultats de l'ensemble consolidé et de la société au cours de l'exercice

Informations financières sélectionnées

Conformément au règlement CE n°1606/2002 du Parlement Européen et au Règlement CE n°1725/2003 de la Commission Européenne, le groupe Les Hôtels de Paris établit ses comptes consolidés en normes *International Financial Reporting Standards* (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et adoptées par l'Union Européenne.

Les informations financières présentées ci-dessous sont extraites directement des comptes consolidés clos le 31 décembre 2008, tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration du 20 avril 2009 puis du 1^{er} juin 2009 suite à la modification des événements post-clôture inclus dans le rapport de gestion.

:

Chiffres clés consolidés

(en K€)	2008	2007
Chiffre d'affaires	24 233	24 371
Résultat courant opérationnel	1 795	3 544
Résultat opérationnel	2 240	4 773
Coût de l'endettement financier net	- 1 562	- 1 356
Résultat avant impôts	594	3 425
Résultat net de l'ensemble consolidé	256	2 192

Données par action

(en €)	2008	2007
Résultat net par action	0,06	0,51
Résultat net dilué par action	0,06	0,51
Dividende par action	0	0

Total actif

(en K€)	2008	2007
Actif non courant	72 650	73 014
Actif courant	6 007	9 809
Actif disponible à la vente		349
Total actif	78 657	83 172

Capitaux propres et dettes financières

(en K€)	2008	2007
Capitaux propres	37 676	37 437
Dettes financières	24 326	27 054

Stratégie du groupe et perspectives

Après un exercice 2007 très satisfaisant, qui avait permis d'enregistrer une croissance combinée du taux d'occupation et des prix moyens, l'enseigne a abordé l'année 2008 avec confiance, en se concentrant sur sa politique de rénovation du parc hôtelier pour garantir son positionnement tarifaire sur le marché.

Toutefois, dès le mois d'août 2008, l'enseigne a dû faire face aux difficultés conjoncturelles issues de la crise financière mondiale. La société a constaté un ralentissement de son niveau d'activité, qui s'est accentué à partir du mois de septembre et se traduit par une chute sans précédent de son chiffre d'affaires (-9,3% sur le second semestre 2008). Malgré un niveau de réservations stable, le groupe a dû faire face à une baisse tarifaire importante de ses concurrents, l'obligeant à s'aligner pour rester compétitif.

Devant ce constat, et afin de limiter l'impact de la baisse du chiffre d'affaires sur le résultat d'exploitation, l'enseigne Les Hôtels de Paris a adopté un nouveau schéma organisationnel et développé une stratégie de rigueur axée sur les fondamentaux suivants :

- **Un renforcement de la centralisation des tâches administratives visant à décharger le personnel hôtelier des problématiques administratives et le recentrer sur son cœur de métier :**
 - Centralisation des réservations ;
 - Acquisition d'un module de « *revenue management* » intégré au logiciel de gestion des réservations (Opéra Fidelio) ;
 - Regroupement des relances et du traitement des bacs débiteurs par le Credit Manager ;

- **L'étude de la mise en place d'une organisation du travail unifiée afin d'optimiser les plannings et les charges de personnel :**
 - Réorganisation des horaires par poste de travail ;
 - Nouvelle définition des tâches ;
 - Déploiement de la mobilité des salariés inter-établissements en fonction du niveau d'activité ;
 - Nouvelle répartition des tâches entre les différents services, au gré des départs des salariés ;

- **La mise en œuvre d'un plan de réduction des coûts d'exploitation pour assurer une meilleure réactivité opérationnelle face à la crise :**
 - Renégociation à la baisse des tarifs des principaux fournisseurs : nettoyage des chambres, location de linge, achat de produits d'accueil, achat boissons et nourriture, etc.) ;
 - Diminution des dépenses marketing ;
 - Décalage des projets de maintenance et décoration non prioritaires.

L'ensemble de ces mesures, adoptées dès le mois d'août 2008, a d'ores et déjà permis de réaliser d'importantes économies en 2008 pour un montant estimé de 416 K€, qui se poursuivront en 2009.

Présentation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Conformément au règlement CE n°1606/2002 du Parlement Européen et au Règlement CE n°1725/2003 de la Commission Européenne, le groupe Les Hôtels de Paris établit ses comptes consolidés en normes IFRS, à compter du 1^{er} janvier 2005.

1. Définition du périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles Les Hôtels de Paris exerce directement, ou indirectement, un contrôle exclusif, de droit ou de fait, sont consolidées par intégration globale. En application de cette règle, les sociétés consolidées par intégration globale au 31 décembre 2008 sont les suivantes :

- La société SA Hôtel La Galerie, détenue à 99,84 % par Les Hôtels de Paris,
- La société SA Royal Pigalle, détenue à 99,99 % par Les Hôtels de Paris,
- ainsi que sa filiale à 100 %, la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle, exploitant la Villa Royale.

La société SCI Duplessy Immobilier, détenue à 96 %, est exclue du périmètre de consolidation. Elle ne réalise pas de chiffre d'affaires, ne détient aucun actif et ne porte aucun engagement. Elle ne présente en conséquence pas un impact significatif.

Par ailleurs, les sociétés dans lesquelles Les Hôtels de Paris exerce directement, ou indirectement, une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. Cette influence est présumée lorsque la société détient entre 20 % et 50 % des droits de vote.

Au 31 décembre 2008, la seule société mise en équivalence est la suivante :

La société SAS Hôtels et Restaurants de Paris, exploitant le Normandy Hôtel, qui est détenue à 20 % par Les Hôtels de Paris.

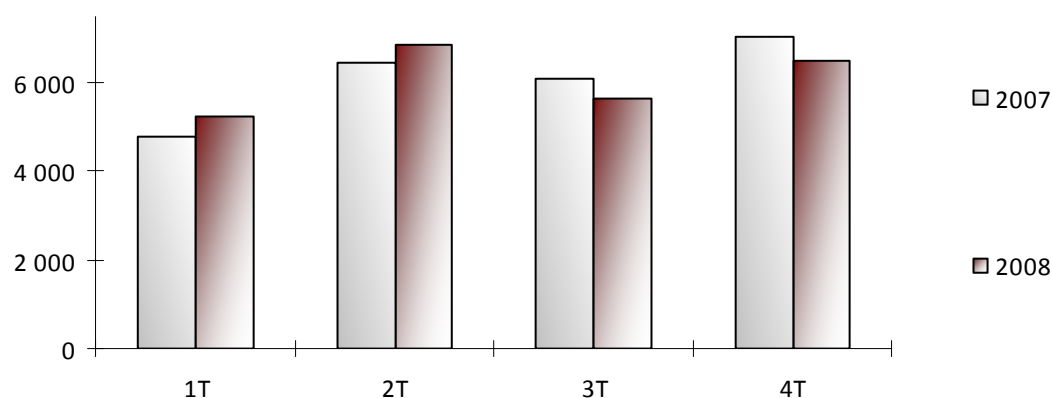
2. Analyse des résultats consolidés

2.1. Chiffre d'affaires

Au cours de l'exercice 2008, le chiffre d'affaires global de l'ensemble consolidé Les Hôtels de Paris, qui s'établit à 24 233 K€, s'est déprécié de 0,6 % par rapport à l'exercice précédent.

Par ailleurs, les effets combinés du ralentissement global de l'économie et de l'absence de la coupe du monde de Rugby qui avait fortement impacté le chiffre d'affaires du deuxième semestre 2007 ont accéléré la baisse du chiffre d'affaires à la fin du troisième trimestre et sur le quatrième trimestre 2008.

Evolution trimestrielle du chiffre d'affaires (2007/2008)



Le chiffre d'affaires se décompose ainsi qu'il suit, en fonction de la nature de l'activité :

⇒ Chiffre d'affaires lié à l'exploitation des hôtels : 23 095 K€ en baisse de 1,5 % par rapport à N-1.

Le ralentissement de l'activité touristique sur le second semestre a annulé la croissance du chiffre d'affaires qui avait été constatée jusqu'au 30 juin.

⇒ Chiffre d'affaires lié aux refacturations et loyers : il est en forte progression et s'établit à 613 K€ contre 413 K€ en N-1 qui s'explique notamment par la refacturation de personnel à la société Foncière du Trocadéro.

⇒ Chiffre d'affaires lié à la gestion des hôtels en concession de marque : 513 K€.

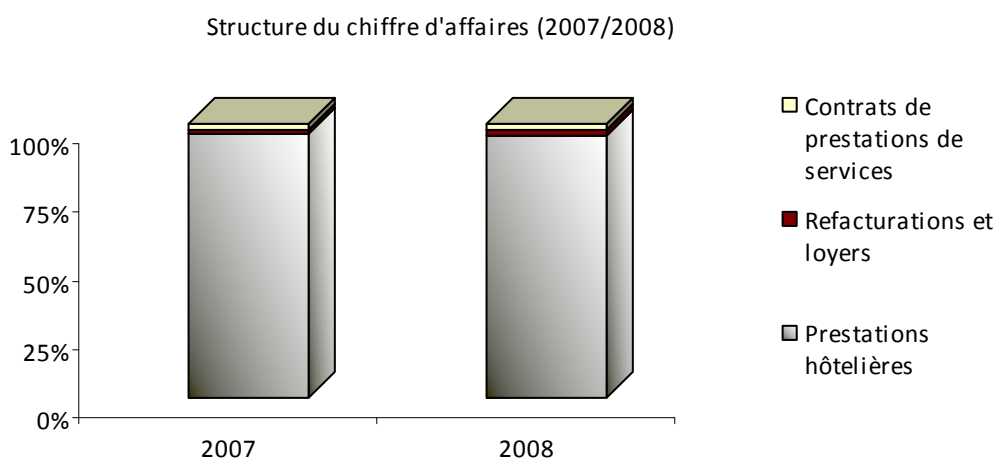
Ce chiffre d'affaires est constitué de trois redevances définies dans le contrat de prestations de services et de concession de marque, conclu entre Les Hôtels de Paris et chacun des hôtels exploités (10 hôtels), déduction faite des prestations inter-compagnies (2 hôtels). Ces redevances se décomposent comme suit :

— Un pourcentage du chiffre d'affaires hébergement visant à rémunérer les prestations commerciales et la concession de marque. Cette redevance qui s'établit à 274 K€ est en baisse du fait de la baisse globale de l'activité des sociétés ;

— Un pourcentage du Résultat Brut d'Exploitation (RBE) visant à rémunérer les prestations administratives : cette redevance s'établit à 175 K€ ;

— Une redevance fixe de 150 € par chambre, destinée à rémunérer la prestation de commercialisation par le biais du site Internet <http://www.leshotelsdeparis.com>. Cette redevance est identique sur chaque exercice et s'établit à la somme de 64 K€.

Nous vous présentons ci-après, l'évolution du chiffre d'affaires de l'ensemble consolidé au cours des exercices 2007 et 2008 :



2.2. Résultat courant opérationnel consolidé

Le résultat courant opérationnel est en baisse de 1 749 K€ (-49,4 %) par rapport à l'exercice précédent et s'établit à 1 795 K€. Rapporté au chiffre d'affaires, il chute de 7,1 points.

Cependant dans le même temps, les charges opérationnelles ont été maîtrisées et ne progressent que de 1,5 % malgré l'impact de l'exploitation en année pleine du Pavillon Nation.

Nous vous présentons ci-après, les principaux postes et leur évolution :

— Locations immobilières : 2 396 K€ (- 1,0 %) ;

- Commissions d’agences : 1 905 K€ (+ 5,7 %), du fait de la modification de la segmentation clientèle ;
- Nettoyage des chambres : 1 164 K€ (- 5,6 %) ;
- Dépenses informatiques : 782 K€ (- 5,9 %) ;

Par ailleurs, les charges de personnel s’établissent à 8 018 K€ en baisse de 2,5 %, malgré l’exploitation en année pleine du Pavillon Nation (+ 209 K€). Cette baisse est induite par :

- La baisse des primes sur résultat versées aux salariés liée à la non atteinte des budgets (- 258 K€) ;
- La baisse des provisions pour congés payés (- 123 K€) liée à la baisse des effectifs et à une meilleure gestion des départs en congé sur les périodes estivales.

Enfin, les impôts et taxes augmentent de 159,6 % suite à la notification d’un redressement de TVA (cf. Evènements significatifs de l’exercice).

2.3. Endettement financier et trésorerie

a) Situation d’endettement :

La situation financière de la société, notamment sa situation d’endettement au regard du volume et de la complexité de ses affaires au sens de l’article L.226-100 du code du commerce, s’est améliorée et fait ressortir les points suivants :

- Un taux d’endettement sur capitaux propres de 0,65 contre 0,72 au titre de l’exercice 2007,
- Un taux d’endettement sur chiffre d’affaires de 1,00 contre 1,11 en N-1.

L’amortissement mécanique des autres emprunts permet une baisse de l’endettement. Au titre de l’exercice l’amortissement du capital s’établit à la somme de 2 627 K€.

b) Coût de l’endettement financier :

Le coût de l’endettement financier, qui s’établit à 1 562 K€, augmente de 15,2 % au cours de l’exercice du fait principalement de la hausse de l’Euribor.

La charge d’intérêt correspondant aux financements long terme s’établit à 1 656 K€ contre 1 546 K€ en N-1. En conséquence, au cours de l’exercice, le coût moyen de l’endettement passe de 6,81 % à 5,01 %. Cette évolution est liée à la hausse de l’Euribor.

c) Trésorerie :

Notre capacité d’autofinancement s’établit à la somme de 3 260 K€ contre 2 965 K€ au titre de l’exercice précédent.

Les flux de trésorerie liés à l’activité sont en baisse de 340 K€ et s’établissent à 1 434 K€. Pour leur part, les flux liés aux opérations d’investissement dégradent la trésorerie à la clôture qui s’établit à - 1 235 K€

A l’actif, les disponibilités s’élèvent à 312 K€ contre 360 K€ au titre de l’exercice précédent.

Les concours bancaires s’établissent à 1 549 K€ contre 1 650 K€ au titre de l’exercice précédent.

2.4. Résultat net de l’ensemble consolidé

Le résultat net consolidé - part du groupe de l’exercice affiche un bénéfice de 256 K€, contre un bénéfice de 2 189 K€ en N-1.

2.5. Bilan consolidé

Le total du bilan consolidé au 31 décembre 2008 s'établit à 78 657 K€ contre 83 172 en N-1, soit une diminution de 5,43 %.

Compte tenu du résultat de l'exercice, les capitaux propres sont en progression de 0,64 % et s'élèvent à la somme de 37 676 K€ contre 37 437 K€ au titre de l'exercice précédent.

3. Présentation des résultats et activités des sociétés consolidées

3.1. Sociétés consolidées par intégration globale

Eléments comptables des sociétés consolidées par intégration globale au 31/12/2008

(en €)	SA Les Hôtels de Paris	SA Hôtel la Galerie (Pavillon Saint Augustin)
Capital social	660 557	40 000
Capitaux propres hors capital social	34 213 206	260 620
Quote-part du capital détenue	-	99,84 %
Chiffre d'affaires	21 469 928	1 735 008
Résultat courant avant impôts	- 425 562	331 637
Résultat net de l'exercice	- 816 995	179 176

Eléments comptables des sociétés consolidées par intégration globale au 31/12/2008

(en €)	SA Royal Pigalle*	SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle (Villa Royale)
Capital social	740 292	77 901
Capitaux propres hors capital social	- 741 934	- 3 159 233
Quote-part du capital détenue	99,99 %	99,99 %
Chiffre d'affaires	-	1 186 243
Résultat courant avant impôts	- 11 659	- 62 173
Résultat net de l'exercice	5 213	73 160

* La société Royal Pigalle SA n'a pas d'activité

3.2. Société consolidée par mise en équivalence

Eléments comptables de la société mise en équivalence au 31/12/2008

(en euros)	SAS Hôtels et Restaurants de Paris (Normandy Hôtel)
Capital social	1 520 000
Capitaux propres hors capital social	4 141 792
Quote-part du capital détenue	20 %
Chiffre d'affaires	5 296 552
Résultat courant avant impôts	- 142 878
Résultat net de l'exercice	- 419 097

Présentation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008 (SA Les Hôtels de Paris)

4. Le compte de résultats

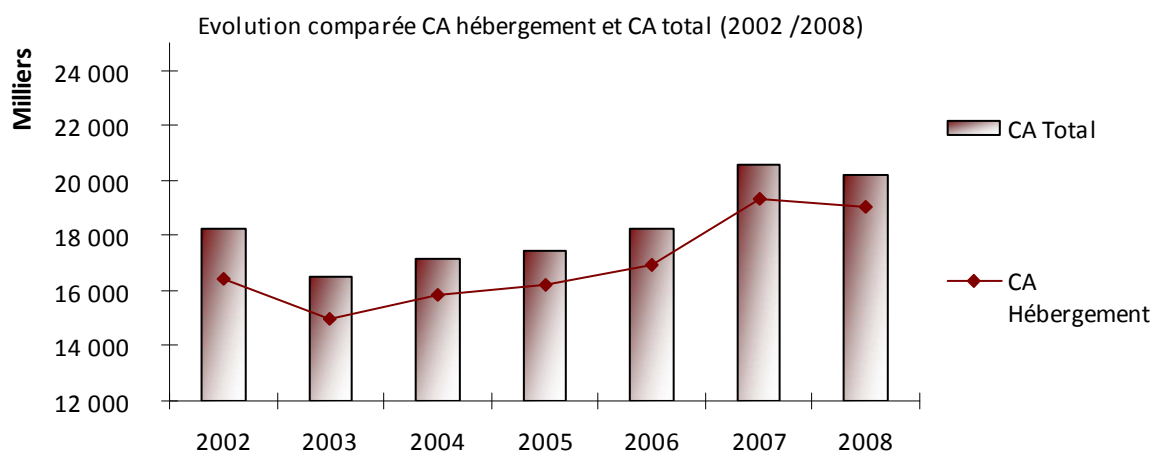
4.1. Chiffre d'affaires

Au cours de cet exercice social, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 21 470 K€, en baisse de 1,0 % par rapport à l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires se décompose ainsi qu'il suit :

Chiffre d'affaires lié à l'exploitation des hôtels : 20 177 K€ en baisse de 1,8 %

Chiffre d'affaires « hébergement » :	19 078 K€	en baisse de 1,3 %
Chiffre d'affaires « food & beverage » :	962 K€	en baisse de 7,6 %
Chiffre d'affaires « autres prestations » :	137 K€	en baisse de 23,7 %



Chiffre d'affaires lié aux refacturations : 632 K€ en hausse (+ 29,4 %), qui s'explique notamment par la refacturation de personnel à la société Foncière du Trocadéro.

Chiffre d'affaires lié à la gestion des hôtels en concession de marque : 661 K€ (- 0,4 %)

Ce chiffre d'affaires est constitué de trois redevances :

- Un pourcentage du chiffre d'affaires hébergement visant à rémunérer les prestations commerciales et la concession de marque : cette redevance, corrélée au chiffre d'affaires, est en baisse de 2,6 % et s'établit à 340 K€ ;
- Un pourcentage du Résultat Brut d'Exploitation (RBE) visant à rémunérer les prestations administratives : cette redevance qui s'établit à 245 K€ affiche une hausse de 2,6 %;
- Une redevance fixe de 150 € par chambre, destinée à rémunérer la prestation de commercialisation par le biais du site Internet Les Hôtels de Paris : cette redevance est identique pour chaque exercice et s'établit à la somme de 76 K€.

4.2. Produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation sont en hausse (+ 56,1 %) et s'établissent à 1 080 K€. Ces produits sont constitués principalement par la facturation liée à la prestation de mise en chambre gratuite de journaux (+ 203 K€) et par le recouvrement de l'aide GARP sur les bas salaires des exercices 2007 et 2008 (+ 347 K€) (*cf. détail des charges ci-dessous*).

4.3. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, qui s'établissent à 22 260 K€ sont en hausse de 5,2 % par rapport à N-1.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges d'exploitation sont les suivants :

Les charges d'exploitation

(en €)	Montant de l'exercice	Montant 2007
Achats de matières premières	653 754	641 107
Autres achats & charges externes	11 338 149	11 059 568
Impôts & taxes	779 907	939 300
Salaires & traitements	5 371 380	5 389 246
Charges sociales	1 836 026	1 929 572
Dotations aux amortissements sur immobilisations	896 462	747 295
Dotations aux provisions sur actif circulant	1 042 980	0
Dotations aux provisions pour risques et charges	80 769	93 867
Autres charges	260 740	360 601
Total	22 260 167	21 160 556

Les achats de matières premières sont en hausse de 2 % sur la période.

Les autres achats et charges externes sont en hausse de 2,4 % par rapport à N-1, ce qui s'explique par :

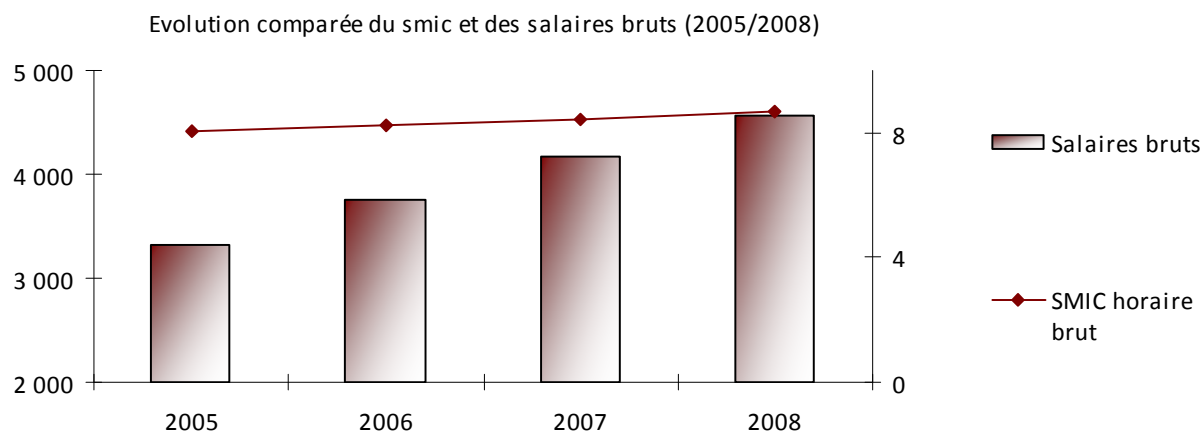
- L'augmentation des échanges marchandises de journaux (+ 189 K€) refacturés. Ces prestations apparaissent en produits d'exploitation pour un montant similaire (*cf. point 1.2 ci-dessus*) ;
- La hausse des honoraires des commissaires aux comptes (+ 176 K€). Suite à l'application d'une instruction de la compagnie des commissaires aux comptes sur les règles de comptabilisation des charges à recevoir, une partie des charges 2007 en plus de celles de 2008 ont été comptabilisées sur l'exercice ;
- L'augmentation des commissions agences (+ 111 K€) ;
- L'augmentation des charges d'entretien, de réparation et de maintenance (+ 100 K€) liée à la politique d'entretien et de rénovation de l'ensemble du parc hôtelier ;

Les impôts et taxes qui s'établissent à 780 K€ diminuent de 17 %. Cette baisse s'explique par la diminution de la taxe professionnelle liée au refinancement des murs effectué en 2005.

Les salaires et charges sociales cumulés sont en baisse de 1,5 %. Cette baisse est composée des éléments suivants :

- L'augmentation des salaires bruts de 6,3 % ;
- La baisse des primes de 73,6 % du fait de la non-atteinte des objectifs sur la majorité des hôtels (- 212 K€) ;

Nous vous présentons ci-après l'évolution comparée du Smic hôtelier et de la masse salariale au cours des 4 derniers exercices :



Les dotations aux amortissements des immobilisations augmentent de 20,0 %, du fait notamment de l'exploitation en année pleine du Pavillon Nation.

Sur le plan fiscal, la société a choisi de constater un amortissement dérogatoire de 474 K€ visant à annuler l'incidence fiscale du changement de méthode comptable, applicable depuis le 1^{er} janvier 2005.

4.4. Résultat d'exploitation

En conséquence, le résultat d'exploitation qui s'établit à 289 K€ affiche une baisse de 76,5 % au cours de l'exercice.

4.5. Endettement financier et trésorerie

a) Situation d'endettement :

La situation financière de la société, notamment sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité de ses affaires au sens de l'article L.225-100 du code de commerce, s'améliore et fait ressortir les points suivants :

- un taux d'endettement sur capitaux propres de 0,37 contre 0,40 pour l'exercice précédent;
- Un taux d'endettement sur chiffre d'affaires de 0,60 contre 0,65 en N-1.

b) Trésorerie

Notre capacité d'autofinancement s'établit à la somme de 870 K€ contre 881 K€ au titre de l'exercice précédent.

A l'actif, les disponibilités s'élèvent à la somme de 102 K€ contre 275 K€ au titre de l'exercice précédent.

Les concours bancaires s'établissent à la somme de 1 443 K€ contre 1 409 K€ en N-1.

c) Résultat financier

Le résultat financier, qui s'élève à la somme de – 715 K€ contre – 512 K€ en N-1, est en baisse du fait de la hausse des taux d'intérêts.

Sur la période, le coût moyen de l'endettement est de 7,07 % contre 5,73 % en N-1.

4.6. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice, qui s'élève à la somme de – 511 K€ contre 1 173 K€ au titre de l'exercice précédent, est en baisse de – 1 685 K€. Cette évolution s'explique par l'absence, sur l'exercice, de produits significatifs liés à la cession d'actifs.

4.7. Résultat net de l'exercice

Le résultat de l'exercice affiche une perte de 817 K€.

5. Le bilan

Au 31 décembre 2008 le total du bilan de la société s'élève à la somme de 62 645 K€.

Compte tenu du résultat de l'exercice, les capitaux propres s'élèvent à la somme de 34 874 K€, contre 35 192 K€ au titre de l'exercice précédent.

6. Recherche et développement

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice, susceptible d'être comptabilisée dans les conditions prévues par le nouveau plan comptable.

7. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal à hauteur de 88 K€ composées de pénalités de retard de paiement de l'IS 2007 (49 K€) et de charges sociales (39 K€).

8. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice, qui s'élève à la somme de 816 995 €, en totalité au compte Report à Nouveau.

Après affectation du résultat, le compte Report à nouveau s'élèverait à la somme de + 331 818 €.

En application de l'article 243 bis du CGI, nous vous indiquons qu'il n'a été versé aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

Analyse et gestion des risques

Risques de liquidité

La gestion du risque de liquidité est centralisée par la direction financière de la société Les Hôtels de Paris. La gestion de trésorerie de la société et des sociétés gérées par le biais des contrats de prestations de services et de concession de marque est globale au niveau de l'enseigne, en application de la convention de gestion centralisée de trésorerie conclue entre l'ensemble des sociétés concernées, et permet de compenser les excédents et les besoins de trésorerie internes, préalablement à toute recherche de ressources sur les marchés financiers.

Au 31 décembre 2008, la société dispose, auprès de ses établissements bancaires, d'une ligne globale de crédit court terme de 450 K€.

Enfin, les actifs de la société composés de murs et de fonds de commerce à Paris, ayant une valeur significative, la réalisation d'un actif serait de nature à permettre à la société de faire face à des besoins de trésorerie complémentaires.

Risques liés aux taux d'intérêts

La société ayant contracté des emprunts et des crédits baux à taux indexés, une hausse des taux d'intérêts aurait une incidence sur le résultat financier.

A titre indicatif, le tableau suivant simule l'impact d'une hausse de 1 point sur les intérêts :

État des positions de la société face au risque de taux d'intérêts

(en K€)	Impact sur les intérêts d'emprunt
Impact < à 1 an	145
Impact de 1 à 5 ans	406
Impact > à 5 ans	316
Total	867

Risques liés aux taux de change

L'activité de la société s'exerçant exclusivement sur Paris, les risques liés aux taux de change sont limités.

Risques liés aux actions

La société n'a pas pour objet social ni pour stratégie de détenir des actions, cotées ou non cotées en dehors de son activité hôtelière, à l'exception de la détention de titres dans le capital de banques ayant le statut mutualiste.

En conséquence, la société n'encourt pas de risques significatifs liés aux actions.

Risques particuliers liés à l'activité

La société ne relève d'aucune réglementation particulière pouvant avoir un impact sur son activité et ne se trouve pas dans une position de dépendance technique ou commerciale à l'égard de tiers (fournisseurs ou clients).

Toutefois, la société a mis en place une organisation afin de prévenir tout risque éventuel dans les domaines jugés sensibles :

- Compte tenu de son nom générique et afin d'assurer une protection efficace de la marque, Les Hôtels de Paris a fait l'objet d'un dépôt auprès de l'INPI et est protégée par la réglementation applicable en la matière ;
- Les noms de domaine utilisés par Les Hôtels de Paris et ses différentes exploitations ont fait l'objet d'enregistrement auprès de sociétés de référencement afin d'empêcher toute utilisation abusive des termes «hôtels de paris» par des tiers sur Internet ;
- Des mesures sont mises en place en vue de l'évaluation des risques professionnels liés à la santé et/ou la sécurité au travail. Des évaluations sont effectuées par le CHSCT sur la base d'un cahier des charges établi, afin d'identifier les risques potentiels encourus au sein de chaque établissement, puis des préconisations sont effectuées afin de réduire ou d'éliminer les risques identifiés. Les préconisations et les mesures à mettre en place sont étudiées en collaboration avec les membres du CHSCT, la direction opérationnelle et les services de la Médecine du travail.

Risques industriels liés à l'environnement

De par sa nature, l'activité de la société comporte peu de risques pour l'environnement. Il s'agit pour l'essentiel de risques d'incendie, de rupture de canalisation d'eau ou de gaz.

Des moyens de prévention et de lutte ont été mis en place dans chaque établissement, rendant peu probable la survenance de ces risques.

Par ailleurs des actions de formation à grande ampleur sont envisagées afin de préparer le personnel à la survenance de tels risques.

Des campagnes d'information sont menées afin de sensibiliser les salariés sur les impacts de notre consommation sur l'environnement et la nécessaire maîtrise de nos dépenses énergétiques. A ce titre, il a été décidé de réduire l'éclairage des façades.

En 2008, il a également été décidé de sensibiliser la clientèle aux problématiques environnementales en leur proposant notamment de ne pas procéder au change des draps en recouche ou en évitant, pour les clients le souhaitant, de ne pas changer les serviettes chaque jour.

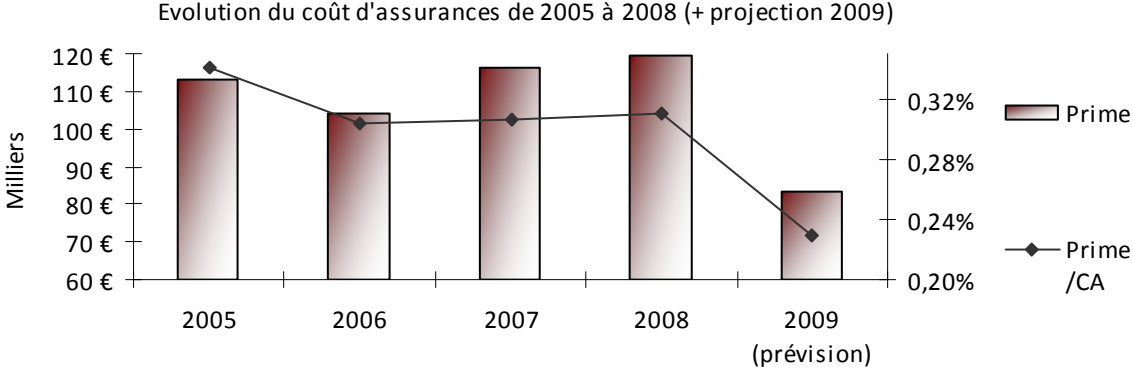
Assurance – Couverture des risques

Afin de garantir la pérennité de son activité, la société souscrit des contrats d'assurance auprès de la Compagnie Generali, en vue de garantir notamment les risques de dommages et pertes d'exploitation ainsi que de responsabilité civile.

La société procède de façon régulière, en fonction de la sinistralité et en partenariat avec ses assureurs, à un audit des risques et à leur évaluation, de manière à réduire le risque et à obtenir la couverture optimale en fonction des marchés d'assurance et des relevés de sinistralité effectués sur l'ensemble des hôtels de l'enseigne.

En 2008, la société a lancé un nouvel appel d'offres sur le marché afin de réviser ses conditions d'assurance. Elle a mis en place une police flotte pour l'ensemble du parc hôtelier et obtenu à ce titre, pour l'exercice 2009, une réduction des coûts de 30,2 %.

Le coût des primes d'assurances sur chiffre d'affaires s'établit à 0,31 % en 2008, soit un maintien du ratio coût d'assurance sur chiffre d'affaires.



Evènements significatifs de l'exercice

Commercialisation du Pavillon La Chapelle

9. Concernant la cession des parties communes d'exploitation du Pavillon La Chapelle:

La promesse de vente des parties communes, signée en date du 13 décembre 2005 avec la société Murano pour un montant de 3 500 K€ HT, et qui avait été prorogée jusqu'au 31 décembre 2007, n'a pas été réalisée. Aucune autre promesse de vente des parties communes d'exploitation n'a été signée.

Les immobilisations correspondant à cet actif s'élèvent à la somme de 3 376 K€ au 31 décembre 2008. Cette valorisation a été confirmée à dire d'expert en 2009.

Le bail signé avec la société Murano dans l'attente de l'exécution de la promesse de vente, est devenu ferme à compter du 1^{er} janvier 2008. Ce bail a été conclu pour une durée de neuf années entières et consécutives, commençant à courir le 1^{er} janvier 2007 pour se terminer le 31 décembre 2014. Le montant du loyer annuel s'élève à la somme de 175 K€.

10. Concernant la cession des parties privatives du Pavillon La Chapelle:

Depuis le 1^{er} janvier 2008, la société a cédé les 2 derniers lots privatifs pour un montant de 349 K€ générant une moins value de 34 K€. Cette moins value a été couverte par une reprise de la provision correspondante de 19 K€.

L'opération de cession des lots privatifs du Pavillon la Chapelle est ainsi finalisée.

Acquisition d'une part complémentaire du capital de la SA Hôtel La Galerie

Comme annoncé, au cours de l'exercice la société a consolidé le contrôle de la SA Hôtel la Galerie exploitant le Pavillon Saint Augustin situé rue de la Pépinière à Paris (8^{ème} arr.), par l'acquisition de 119 actions complémentaires (soit 4,76 % du capital) pour un montant de 280 K€.

Le pourcentage de capital détenu au 31 décembre 2008 s'élève ainsi à 99,84 %

Un goodwill est inscrit dans les comptes consolidés pour 5 534 K€. Cette valeur a été confirmée à dire d'expert sur la base des résultats du dernier exercice clos.

Contentieux fiscaux

11. Contentieux fiscal portant sur le Pavillon La Chapelle

En mars 1999, la Cour d'appel de Paris a condamné solidairement la société Les Hôtels de Paris, la SCI 1-5 Passage Ruelle et Monsieur Von Dem Bussche à payer la somme de 1 157 K€, au titre de la TVA afférente à la Vente en État Futur d'achèvement de l'immeuble.

Au 31 décembre 2007, le solde restant dû au titre de ce litige est de 491 K€ et correspond à des pénalités d'assiette. Il apparaît au passif du bilan.

En date du 7 janvier 2007, la société a sollicité la remise gracieuse de la totalité des pénalités d'assiettes restant dues.

Elle a également sollicité par anticipation, la remise gracieuse de pénalités de recouvrement non encore émises par l'administration et dont le montant devait s'élever à un total de 355 K€.

En date du 8 janvier 2008, l'administration fiscale a indiqué que les pénalités de recouvrement n'incombaient pas à la société Les Hôtels de Paris et a rejeté la demande de remise gracieuse portant sur les pénalités d'assiette (491 K€), au motif que la condamnation initiale porte sur le recouvrement de la dette et non son bien fondé.

La société va déposer un recours gracieux auprès du Ministre de l'économie et des finances.

12. Contrôles TVA

12.1. Contrôles portant sur les exercices 1992 à 1994

Au 31 décembre 2008, un redressement demeure concernant Paris Magenta, pour un montant de 82 K€, après abandon par l'administration d'une partie de la réclamation (soit 409 K€).

Compte tenu des abandons consentis par l'administration fiscale au titre des précédents redressements, la société n'a pas provisionné la somme réclamée dans le cadre du contentieux Paris Magenta dans l'attente de la décision de l'administration pour la remise du solde de la réclamation.

12.2. Contrôles portant sur la période du 1^{er} janvier 2002 au 30 juin 2005

L'administration fiscale a notifié les redressements suivants :

- Au titre de l'exercice 2002, la somme de 397 K€. L'administration fiscale a abandonné spontanément la somme de 157 K€ et mis en recouvrement le solde, soit la somme de 240 K€. La société a accepté et réglé 25 K€ au titre de ce redressement. Le solde de 215 K€ entièrement provisionné dans les comptes fait l'objet d'une réclamation contentieuse.
- Au titre de la période du 1^{er} janvier 2003 au 30 juin 2005, la somme de 1 115 K€.

Le 14 février 2007 ces redressements ont été contestés dans une réclamation contentieuse, et abandonnés à hauteur de 445 K€ par l'administration en date du 15 juin 2007. La société a accepté et réglé la somme de 166 K€. En date du 15 décembre 2008, l'administration a remis en recouvrement la somme de 1 115 K€, incluant les 445 K€ qui avaient été dégrévés en 2007. La société a en conséquence doté une provision d'un montant de 445 K€, portant ainsi la provision pour risque à un montant global de 1 115 K€.

Les redressements sont donc intégralement provisionnés dans les comptes et font l'objet d'une réclamation contentieuse déposée le 12 janvier 2009.

12.3. Contrôles portant sur la période du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2007

En date du 7 mars 2008, l'administration fiscale a notifié un avis de contrôle de comptabilité à la société portant sur la période du 01/01/2005 au 31/12/2006 et jusqu'au 31/12/2007 pour la TVA.

En date du 11 décembre 2008, l'administration fiscale a notifié les redressements suivants :

- Au titre de l'impôt sur la société la somme de 212 K€.
- Au titre de la TVA 2005 à 2007, la somme de 65 K€.

Ces sommes ont été entièrement provisionnées dans les comptes et font l'objet d'une réclamation contentieuse.

Litige portant sur le fonds de commerce de la Villa Royale

En 2001, la société Les Hôtels de Paris a acquis la totalité des titres de la société Royal Pigalle et donc de sa filiale, la société SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle, propriétaire d'un fond de commerce sis rue Duperré à Paris. Un goodwill de 812 K€ est inscrit dans les comptes et provisionné à 100 %. Par ailleurs, un programme de rénovation a été réalisé pour un montant d'environ 4 350 K€.

Un tiers a engagé une action en vue de revendiquer la propriété dudit fonds, sur la base d'une promesse de vente qui lui avait été consentie par la SNC société nouvelle du Royal Pigalle, antérieurement au rachat par la société Les Hôtels de Paris. Le Tribunal de Commerce de Paris a fait droit à cette demande en date du 3 mars 2000, sans que la société Les Hôtels de Paris ait été informée de l'existence de cette promesse de vente ni de l'action engagée par ce tiers.

Puis, en novembre 2001, la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle a reçu un commandement de payer une astreinte, en application du jugement du Tribunal de Commerce du 3 mars 2000, portant ainsi à la connaissance de notre société, l'existence d'une procédure antérieure à la cession et dissimulée par le cédant. La société Les Hôtels de Paris a contesté cette action.

13. Sur la validité de la cession du fonds de commerce intervenue antérieurement à l'acquisition des titres par la SA Royal Pigalle

En date du 10 février 2004, la Cour de cassation a infirmé le jugement et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel.

En date du 29 mars 2006, la Cour d'appel a confirmé la première décision de la Cour d'appel et déclaré parfaite la cession du fonds de commerce intervenue préalablement à l'acquisition de ce même fonds par la société Les Hôtels de Paris. Toutefois, la société a contesté cette décision et a formé un pourvoi en cassation. La société a provisionné la totalité des actifs et des intérêts restant à courir sur l'emprunt.

Par décision en date du 18 septembre 2007, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi replaçant les parties dans la situation dans laquelle elles se trouvaient suite à l'arrêt rendu par la Cour d'appel du 29 mars 2006.

Le 4 octobre 2007, la société a reçu une sommation à restituer le fond de commerce. Le 29 octobre 2007, la société a répondu être dans l'impossibilité d'exécuter le jugement.

En date du 15 novembre 2007, la partie adverse a réitéré sa demande de restitution du fonds de commerce.

Par une itérative protestation à sommation en date du 23 novembre 2007, la société a de nouveau émis les plus expresses réserves quant à l'exécution du jugement.

Enfin, dans la procédure en révision à l'encontre de l'arrêt du 3 mars 2000, la société SNC société nouvelle du Royal Pigalle a été déboutée de ses demandes et condamnée à des dommages et intérêts pour 60 K€ par un jugement rendu le 25 septembre 2008. La société a relevé appel de ce jugement, exclusivement pour la condamnation aux dommages et intérêts.

14. Sur la demande de désignation d'un expert

En date du 16 octobre 2007, la partie adverse a assigné la société en référé aux fins de désignation d'un expert pour déterminer son préjudice.

En date du 29 janvier 2008, le tribunal a débouté cette dernière de sa demande, considérant qu'il existait une contestation sérieuse. La partie adverse a fait appel de la décision, et a été déboutée une nouvelle fois en appel sur sa demande de désignation d'un expert (arrêt de la Cour d'Appel du 7 avril 2009).

15. Sur la reconnaissance d'un faux

Au cours de l'exercice, la Société Nouvelle du Royal Pigalle a assigné, devant le Tribunal de Grande Instance de Grasse, les parties adverses, aux fins de faire constater judiciairement la fausseté du document établi à l'origine du litige et ayant servi de fondement au jugement initial du 3 mars 2000 et aux décisions subséquentes. Par décision de 15 juillet 2008 le tribunal a débouté la société qui a fait appel du jugement.

A ce stade de la procédure et compte tenu des informations disponibles, l'évolution de ce dossier n'a pas conduit la société à enregistrer de provisions complémentaires.

La société poursuit l'exploitation de l'hôtel Villa Royale. Au 31 décembre 2008, les provisions constituées dans le cadre du contentieux Villa Royale sont les suivantes :

- Dépréciation de l'écart d'acquisition pour un montant de 812 K€
- Dépréciation de la valeur nette des immobilisations de la société pour un montant de 1 395 K€, diminué du prix de vente à récupérer de 616 K€ ;
- Assurance dommages-ouvrages pour un montant de 9 K€ ;
- Provision pour dépréciation de créance pour un montant de 132 K€ ;
- Provision de dommages et intérêts de 60 K€.
- Provision pour charge des intérêts sur emprunts restant à courir pour un montant de 105 K€.

Le montant global restant provisionné s'établit à la somme de 1 897 K€ contre 2 328 K€ au titre de l'exercice 2007.

Opérations réalisées concernant la SAS Hôtels et Restaurants de Paris.

16. Projet de souscription à l'augmentation de capital de la SAS Hôtels et Restaurants de Paris

Pour mémoire, la société a proposé, en fin d'exercice 2007, à la société SAS Hôtels et Restaurants de Paris qu'elle détient à hauteur de 20,00%, de réaliser une augmentation de capital. Le but de cette opération était, pour la SA Les Hôtels de Paris, de valoriser la créance qu'elle détenait sur sa fille.

La SAS Hôtels et Restaurants de Paris a étudié cette proposition et a indiqué au Conseil d'administration de la SA Les Hôtels de Paris, lors de sa séance du 11 février 2008, qu'elle acceptait de mettre en œuvre un projet d'augmentation de capital. Toutefois, ayant été informée du refus de son actionnaire principal de souscrire aux conditions proposées à cette augmentation, la SAS Hôtels et Restaurants de Paris a décidé de reporter cette opération en 2009.

Lors du conseil d'administration du 5 mars 2009 de la SA Les Hôtels de Paris, la SAS Hôtels et Restaurants de Paris a présenté son nouveau projet d'augmentation de capital par compensation de créance, à hauteur de 843 K€ pour la SA Les Hôtels de Paris (sur un montant total de créances de 3 609 K€), et de 3.374 K€ pour la société Compagnie Financière du Trocadéro (soit l'intégralité de son compte-courant).

17. Provision des créances commerciales détenues dans la SAS Hôtels et Restaurants de Paris

Au regard du prévisionnel de trésorerie à 5 ans de la SAS Hôtels et Restaurants de Paris, et en concertation avec sa filiale, la SA Les Hôtels de Paris a estimé que la capacité de remboursement du compte-courant par la filiale, la SAS Hôtels et Restaurants de Paris, est de l'ordre de 1,6 M€.

Compte tenu de la modification du projet d'augmentation de capital, et à l'issue des opérations mentionnées ci-dessus (remboursement et incorporation partielle du compte-courant au capital), il devrait donc rester un solde dû estimé à 1,2 M€ sur les 3,6 M€.

Cette somme correspondant en majorité à des créances commerciales (refacturations dans le cadre du contrat de prestation de services et de concession de marque), a été provisionnée à hauteur de 1 M€ compte tenu du risque existant d'irrécouvrabilité de cette somme dans un délai raisonnable.

Contrôle URSSAF de la SA Hôtel la Galerie

En date du 19 mars 2008, la société Hôtel La Galerie a reçu un avis de vérification de l'URSSAF portant sur les exercices 2005 à 2007. En date du 20 août 2008, l'administration a notifié un redressement des cotisations pour un montant total de 13 K€, non contesté par la société.

Cette somme a été provisionnée dans les comptes.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Evènements post clôture de la société et des filiales

Suite au départ du Directeur Général Délégué dédié aux exploitations, Monsieur Bruno Bazi, en septembre 2008, la direction commerciale et opérationnelle des exploitations a été rattachée directement à la Présidence et aux organes de direction administrative pour une gestion cohérente et unifiée des différents services.

Différentes décisions ont été prises, dès ce changement d'organisation, afin de faire face, sans délai, aux impacts induits par la période de récession économique :

18. Un plan d'action révisé

Afin de limiter l'impact de la baisse du chiffre d'affaires sur le résultat d'exploitation constatée dès le second semestre, l'enseigne Les Hôtels de Paris a poursuivi la mise en place de sa stratégie de rigueur pour réduire les coûts généraux et améliorer sa situation financière.

Dans ce contexte, l'enseigne a amplifié son action sur les leviers d'efficacité opérationnelle, par une réorganisation de l'activité et l'optimisation maximale de l'organisation du travail :

18.1. Réorganisation de l'activité :

Concernant la réorganisation de l'activité, la société a mis en œuvre de nombreuses mesures visant à réduire les coûts d'exploitation pour permettre une meilleure réactivité face à la crise (renégociation des contrats, réduction des dépenses de personnel par le non-remplacement de certains départs ou la limitation du recours aux extras, etc.).

Par ailleurs, un travail d'ampleur a été entrepris visant à l'élaboration d'une stratégie commerciale agressive dans le but de reconquérir des parts de marché. Cette nouvelle stratégie s'articule autour des objectifs suivants : l'amélioration de la fréquentation des hôtels et la hausse du revenu par chambre.

18.2. Réorganisation et optimisation de la structure pour optimiser les coûts de fonctionnement :

Dans le même temps, différentes mesures ont été mises en œuvre visant à optimiser la structure et faire en sorte que les frais généraux liés à la seule gestion administrative des établissements ne soit pas excessive au regard du niveau d'activité.

Pour cela, la centralisation des tâches administratives a été renforcée pour réaliser des économies d'échelle et des gains de productivité plus importants.

Enfin, une étude généralisée des plannings a été menée, afin de parvenir à une organisation uniforme du travail et du mode de fonctionnement sur l'ensemble des établissements de l'enseigne.

19. Plan de sauvegarde de l'emploi

L'enseigne Les Hôtels de Paris a constaté, dès le mois de juin 2008, un fort ralentissement de son niveau d'activité, qui s'est accentué depuis le mois de septembre et se traduit par une chute sans précédent de son chiffre d'affaires. Aussi, et afin de limiter l'impact de la baisse du chiffre d'affaires sur le résultat d'exploitation, l'enseigne Les Hôtels de Paris a mis en place, dès le mois d'août 2008, plusieurs mesures visant à réduire ses coûts généraux. Malheureusement, ces mesures enregistrées au titre des exercices 2008 et 2009 n'ont à ce jour pas assuré le retour à l'équilibre escompté, qui permettrait d'assurer la rentabilité de l'enseigne dans un contexte économique difficile.

Ainsi, l'enseigne Les Hôtels de Paris s'est trouvée dans l'obligation de mettre en œuvre un plan de sauvegarde de l'emploi afin d'assurer sa pérennité et sa compétitivité. Cette restructuration qui pourrait à terme avoir des incidences sur les effectifs de l'Union Economique et Sociale (UES) Les Hôtels de Paris vise la cessation des fonctions annexes, de type bar et restauration, qui ne dégagent pas de rentabilité, ainsi que la réorganisation de certains postes de travail, principalement les postes basés en réception.

Le Plan de Sauvegarde de l'Emploi, qui à ce jour vise la suppression maximale de 41 postes de travail et la modification de 55 postes de travail, a été établi au niveau de l'UES Les Hôtels de Paris telle que définie par le jugement du Tribunal de Grande Instance du 8 février 2006, confirmé par la Cour de Cassation le 3 mai 2007 et mise en place par accord avec les organisations syndicales du 4 juin 2007.

Cette UES comprend la société Les Hôtels de Paris (14 hôtels et un siège administratif), ses filiales et participations (3 hôtels), et les sociétés gérées par le biais de contrats de prestations de services et de concession de marque (7 hôtels).

Le Plan de Sauvegarde de l'Emploi qui est actuellement à l'étude avec les Institutions Représentatives du Personnel et les services dédiés de la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi présenté, prévoit une réduction de charges de personnel de l'ordre de 1 million d'euros annuel répartie sur l'ensemble des structures incluses dans l'UES (économie 2009 estimée entre 400 et 500 K€ pour l'UES dont près de la moitié pour le groupe consolidé Les Hôtels de Paris).

Le Plan de Sauvegarde de l'Emploi sera présenté aux salariés concernés, directement ou indirectement, dès finalisation de la phase de négociation avec les instances compétentes.

Tendances et perspectives

20. Evolution des indicateurs clés au cours du 1^{er} trimestre

Dans un contexte de crise économique sans précédent, le Revpar recule de 17,0 % au cours du premier trimestre.

De manière générale, le segment milieu de gamme des Pavillons (de catégorie 3 étoiles ou équivalent est relativement moins affecté (-13,4 %) que l'Hôtellerie haut de gamme des Villas (-20,1 %) de catégorie 4 étoiles ou équivalent.

Le taux d'occupation reste stable sur la période (+ 0,1 %).

La baisse conséquente du chiffre d'affaires est la résultante d'une chute des prix moyens (-17,1 %).

21. Perspectives

En avril, le Revpar est en retrait de 1,9%. En mai, le Revpar est en recul de 21,5% par rapport à l'exercice 2008 qui avait atteint un niveau historique et retrouve des valeurs similaires aux années classiques.

Le portefeuille de réservation pour le mois de juin, fait ressortir un retard des réservations de 19,5 % par rapport à N-1. Compte tenu d'un raccourcissement des délais de réservation, le mois de juin ne devrait pas connaître un recul aussi important que le mois de mai..

Les prévisions de l'année 2009 sont en baisse de 7,7 % par rapport au budget prévisionnel, et sont en baisse respectivement de 4,8 % et 6 % par rapport aux années 2008 et 2007. Ces perspectives sont inquiétantes dans la mesure où, selon les analyses de marché, aucune inversion de tendance n'est annoncée avant 2010.

Réorganisation juridique de l'ensemble consolidé Les Hôtels de Paris

Poursuivant son objectif d'optimisation des structures juridiques composant l'ensemble consolidé Les Hôtels de Paris, la société a initié différentes mesures de restructuration, qui seront soumises à l'approbation des actionnaires à l'occasion de la prochaine assemblée générale :

Transmission universelle de patrimoine – SA Hôtel la Galerie

La société Les Hôtels de Paris envisage d'acheter les parts des derniers actionnaires de la SA Hôtel la Galerie exploitant le Pavillon Saint Augustin qui lui permettront de détenir 100 % de sa filiale. Elle propose d'absorber sa filiale à 100%, la SA Hôtel la Galerie au cours de l'exercice 2009.

Transmission universelle de patrimoine – SA Royal Pigalle

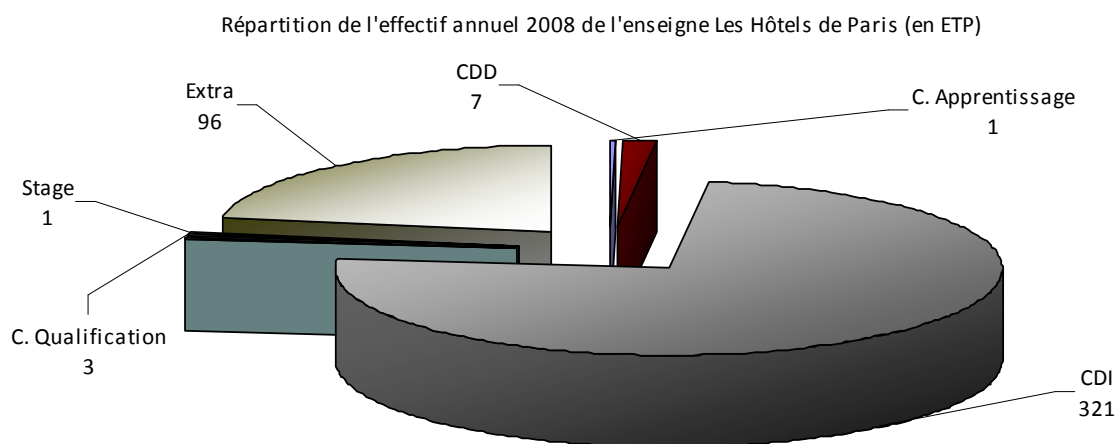
Un projet de transmission universelle du patrimoine de la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle par la SA Royal Pigalle est envisagé. Sans incidence directe dans les états financiers de l'ensemble consolidé, cette opération permettra une meilleure lisibilité de l'ensemble consolidé, et une simplification de la gestion juridique et administrative.

Bilan social

22. Répartition de l'effectif de l'enseigne par catégorie au 31 décembre 2008

Nous vous indiquons ci-après, la répartition de l'effectif de l'enseigne au 31 décembre 2008.

L'effectif est comptabilisé en équivalent temps plein sur une base mensuelle (soit 169 heures par mois pour tous les établissements, à l'exception du Normandy Hôtel qui est soumis à l'horaire de 160,33 heures mensuelles).



23. Données sociales consolidées au 31 décembre 2008

Les indicateurs relatifs à l'effectif consolidé sont comptabilisés et communiqués en effectif équivalent temps plein, calculé sur une base horaire mensuelle.

Les données indiquées ci-dessous concernent l'ensemble consolidé Les Hôtels de Paris tel que défini au point 1 (Définition du périmètre de consolidation).

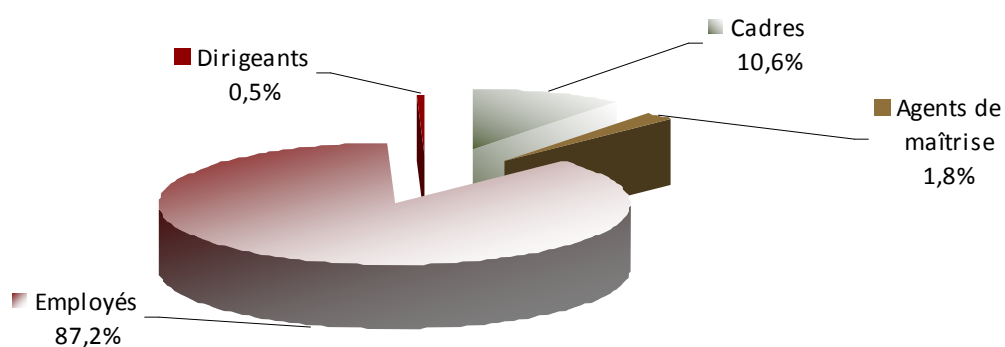
Le total de l'enseigne est également indiqué, pour information.

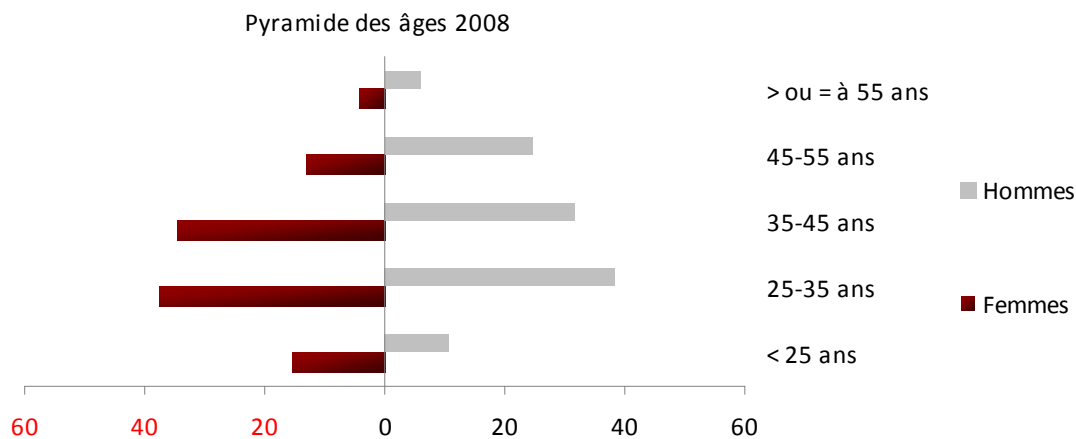
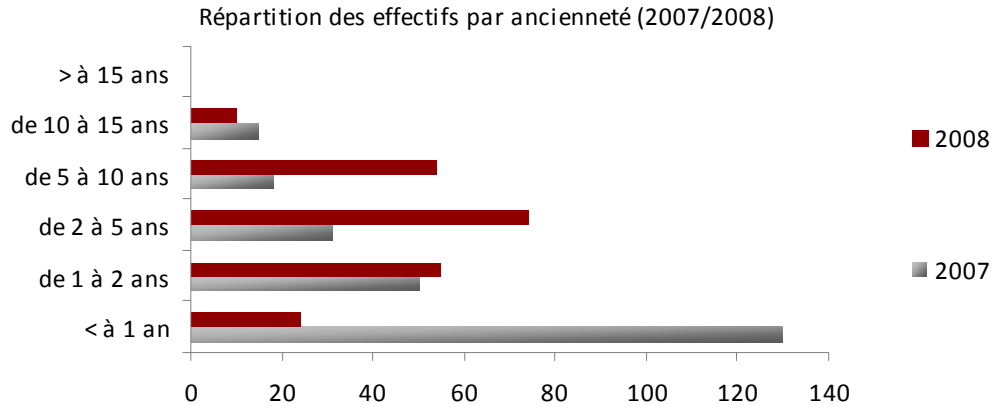
Répartition de l'effectif	Ensemble consolidé			Enseigne*	
	Total	2008		2007	2008
		Femmes	Hommes	Total	Total
Effectif total	217	106	111	244	333
Effectif par collège					
dont Cadres	22	41%	59%	27	28
dont Agents de maîtrise	4	100%	0%	5	8
dont Employés	190	49%	51%	211	295
dont Dirigeants	1	0%	100%	1	1
dont Stagiaire	0	0%	0%	0	1
Effectif par type de contrat					
dont CDI	211	47%	53%	196	321
dont CDD	4	75%	25%	42	7
dont Contrats de qualification	2	100%	0%	2	2
dont Contrats d'apprentissage	0	0%	0%	4	3
Effectif par ancienneté					
dont Moins de 1 an	24	42%	58%	130	40
dont De 1 à 2 ans	55	55%	47%	81	83
dont De 2 à 5 ans	74	43%	55%		107
dont De 5 à 10 ans	54	52%	48%	30	79
dont De 10 à 15 ans	10	60%	50%		17
dont Plus de 15 ans	0	0%	0%	3	7

(*) L'enseigne Les Hôtels de Paris est composée de l'ensemble consolidé (14 hôtels détenus en propre et 2 hôtels en filiale) et des sociétés exploitées par contrat de prestations de services et de concession de marque (8 hôtels)

24. Répartition des effectifs de l'ensemble consolidé par critères socio-professionnels

Répartition des effectifs par collège





25. Recours au personnel en extra

Pour faire face au pic d'activité ou à l'absence du personnel permanent pour raison de vacances ou de maladie, et de manière générale dans le domaine de l'hôtellerie, il est de pratique constante et habituelle de recourir au personnel en extra pour les postes ayant un contact direct avec la clientèle (Réception de jour et de nuit et cafétérie).

Nous vous présentons ci-après, un récapitulatif des extras intervenus sur l'exercice, en équivalent temps plein sur une base horaire mensuelle :

	Ens. Consolidé	Autres sociétés	Total Enseigne
Total EXTRA	52	44	96
dont remplacement CP	21	11	32
dont lié à l'activité	31	32	64

Les Ressources Humaines

26. Le recrutement

Le secteur de l'hôtellerie est un secteur qui connaît des difficultés en terme de recrutement, et ce plus particulièrement en région parisienne. En effet, l'activité hôtelière est sujette à variation et nécessite le recrutement de saisonniers et d'extras ce qui ne permet pas d'offrir une stabilité attractive pour les profils recherchés.

Toutefois, il est à noter une plus grande stabilité du personnel au cours des dernières années.

26.1. Politique de recrutement

Pour répondre à ces besoins en personnel, des actions ont été mises en place en vue de faciliter le recrutement et de permettre des embauches rapides et efficaces. A cette fin, une direction des ressources humaines a été mise en place au sein de la société afin notamment de recenser les besoins de personnel auprès des différentes exploitations, de faire des présélections des candidats ayant les niveaux de formation et d'expérience requis en collaboration avec des sociétés spécialisées en recrutement le cas échéant, et de fiabiliser le recrutement par l'accompagnement du salarié au sein de sa structure d'accueil.

Après avoir effectué un tri préalable en fonction des besoins recensés et des profils recherchés, le service des Ressources Humaines assure la diffusion, auprès des exploitations, des candidatures reçues directement au siège ou via l'adresse générique disponible sur le site Internet de l'enseigne.

Le service des Ressources Humaines prend également en charge directement le recrutement du personnel administratif ou des cadres supérieurs.

26.2. Partenariats

Par ailleurs, la société met en place des partenariats avec des établissements spécialisés, tel que l'école hôtelière Vatel, afin d'intégrer des qualifications spécialisées dans le domaine de l'hôtellerie, et de permettre la formation des jeunes diplômés.

26.3. Alternance

Enfin, l'alternance, dans les fonctions hôtelières et/ou administratives, est une source importante du recrutement qui permet la fidélisation des apprentis et la communication du savoir-faire spécifique à notre métier.

27. Management et politique RH

27.1. Promotion interne

Les Hôtels de Paris privilégie la promotion interne et propose des parcours évolutif aux collaborateurs du Groupe qui ont fait leur preuve dans leur poste initial. Pour ce faire, un management de proximité attentif aux résultats individuels et à la progression de chacun est nécessaire, afin d'identifier les potentiels, de les accompagner et de mettre en place les actions de formation nécessaires.

Un suivi des entretiens annuels d'évaluation est également assuré chaque année par le service des Ressources Humaines, en collaboration avec les Directions d'Exploitation, afin de pouvoir évaluer les performances des salariés et leur proposer, en fonction des besoins recensés, une évolution professionnelle en adéquation avec les souhaits exprimés à leur hiérarchie.

27.2. Formation

Par ailleurs, Les Hôtels de Paris développe les formations, notamment les formations internes, afin d'assurer le professionnalisme des salariés tout en favorisant ainsi leur motivation, leur fidélisation et ainsi l'amélioration du service client.

En 2008, des formations de perfectionnement ont été dispensées sur l'outil Fidelio afin d'en améliorer son utilisation. Le personnel encadrant des exploitations a également été formé sur les problématiques liées à la gestion quotidienne du personnel.

Après avoir dressé un bilan des formations réalisées, la direction a choisi d'axer son prochain plan de formation sur des problématiques purement hôtelière liées notamment à l'accueil du client. L'objectif 2009 est de pouvoir dispenser à chaque salarié, une formation consacrée à son métier.

27.3. Système de rémunération

a) Grille salariale

Pour l'ensemble du personnel, et après concertation avec les institutions représentatives du personnel, il a été décidé de mettre en application dès le mois de décembre 2008, une grille salariale fixant les minimas de rémunération selon une démarche progressive, en fonction des emplois occupés et de l'ancienneté des salariés.

L'application de cette grille a conduit à une réévaluation mécanique des salaires pour tous les salariés qui avaient été embauchés à un taux horaire inférieur aux minimas conventionnels applicables au sein de l'enseigne.

Cette grille salariale sera mise à l'étude dans le cadre de la Négociation Annuelle Obligatoire, pour une éventuelle réévaluation.

Nous vous présentons ci-après, concernant l'ensemble consolidé Les Hôtels de Paris, les salaires horaires moyens pratiqués :

Salaires horaires de l'ensemble consolidé, répartis par taux et par sexe

Salaires horaires (en €)	Femmes	Hommes	Total
SMIC	2,2%	1,4%	3,6%
de 8,71 à 9,14 €	3,9%	4,8%	8,7%
de 9,14 à 11,00 €	34,4%	36,7%	71,1%
de 11,00 à 15,00 €	3,6%	2,8%	6,4%
> à 15,00 €	4,6%	5,6%	10,2%
Total	48,7%	51,3%	100,0%

b) Rémunération additionnelle variable

Concernant le personnel d'encadrement, la rémunération comprend une partie fixe et une partie variable liée à la réalisation d'objectifs qualitatifs et quantitatifs. Cette politique de rémunération des performances individuelles est destinée à motiver et fidéliser les équipes par la mise en place d'outils de rémunération attractifs.

Un projet est à l'étude visant à intéresser l'ensemble du personnel hôtelier avec une rémunération additionnelle variable afin de motiver les équipes et de valoriser leur travail au quotidien.

27.4. Régimes de retraite

Enfin, les régimes suivants de retraite sont mis en place. Des avantages à long terme sont attribués, soit par des régimes à cotisations définies, soit par des régimes à prestations définies :

a) Régimes à cotisations définies

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. L'organisme se charge de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de la Sécurité Sociale, régimes complémentaires de retraite ARRCO/AGIRC).

b) Régimes à prestations définies

Le groupe Les Hôtels de Paris offre à ses salariés différents avantages à prestations définies conditionnés par l'accumulation d'années de service au sein du groupe.

28. Conditions d'emploi

28.1. Organisation du temps de travail

L'avenant du 5 février 2007 a fixé le régime applicable dans l'hôtellerie. La durée légale du travail s'établit à 169 heures mensuelles, et à l'instar des autres domaines d'activité, il est prévu une majoration des heures supplémentaires accomplies au-delà de la 35^{ème} heure (majoration des heures supplémentaires effectuées entre la 36^{ème} et la 39^{ème} heure à hauteur de 10 %).

Cet avenant a également prévu l'attribution de 5 jours fériés supplémentaires (jours non garantis) aux 3 jours fériés préexistants (jours fériés garantis).

28.2. Gestion des risques liés à la santé et à la sécurité

Une politique d'identification et de prévention des risques propres a été mise en œuvre au sein de chaque établissement et la société, en collaboration avec les institutions représentatives du personnel, travaille à la définition des mesures envisagées pour la réduction de ces risques identifiés.

Des documents unifiés d'identification des risques ont été élaborés par les services centraux, en collaboration avec les membres du CHSCT, et des visites bisannuelles sont effectuées dans tous les établissements par rotation, par les membres du CHSCT. Les comptes rendus de visites et les préconisations associées sont présentés à chaque réunion du CHSCT.

Des formations sont organisées régulièrement afin de sensibiliser les salariés aux risques liés à la santé et à la sécurité.

28.3. Réorganisation des équipes

Une analyse sur l'organisation du siège et des fonctions support a été menée afin de rentabiliser l'organisation. Cette centralisation des fonctions administratives non génératrices de chiffre d'affaires a été renforcée au cours de l'exercice pour assurer une organisation optimale et décharger le personnel hôtelier pour lui permettre de se concentrer sur les problématiques liées à la clientèle.

28.4. Les instances sociales représentatives

En date du 4 juin 2007, la société et ses partenaires sociaux ont signé un accord tendant à reconnaître l'existence d'une unité économique et sociale (UES) entre la société Les Hôtels de Paris et les sociétés liées par le biais de contrats de prestations de services et de concession de marque (10 sociétés).

Suite à la reconnaissance d'une UES, un comité d'entreprise groupe a été mis en place. Un comité d'entreprise composé de 6 personnes a été élu en juillet 2007. Des délégués du personnel ont également été élus au sein de l'UES.

L'UES Les Hôtels de Paris marque son attachement au maintien d'un dialogue social constructif avec les partenaires sociaux.

28.5. La main d'œuvre extérieure

Le principal recours à la sous-traitance concerne les entreprises de nettoyage et de blanchissage.

Les Hôtels de Paris est particulièrement sensible au strict respect, par les sous-traitants, de la réglementation en terme de droit du travail.

Conventions conclues par la société

Conventions réglementées conclues au cours de l'exercice

Le président a informé et renseigné les commissaires aux comptes des conventions de la nature de celles dites réglementées conformément aux dispositions du Code de commerce.

Nous vous indiquons ci-après les conventions nouvelles relevant des dispositions du Code de commerce relatives aux conventions réglementées, conclues au cours de l'exercice :

Avec la société Cyme :

Objet :	Cession d'actions de la SA Hôtel La Galerie
Personnes concernées :	Monsieur Patrick Machefert et Madame Christiane Derory
Modalités :	La société Cyme a cédé à la société Les Hôtels de Paris 119 actions qu'elle détenait dans le capital de la SA Hôtel La Galerie pour un montant global de 280 000 euros.

Cette convention a été autorisée par le CA du 20/10/2008.

Vos Commissaires aux comptes ont été dûment avisés de l'ensemble de ces conventions réglementées dont ils retracent les principales caractéristiques dans leur rapport spécial. Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition le rapport des Commissaires aux comptes.

En application de l'article L. 225-38 du Code de commerce et au vu du rapport spécial des Commissaires aux comptes, nous vous demandons de bien vouloir approuver lesdites conventions.

Conventions courantes conclues à des conditions normales

Aucune nouvelle convention courante conclue à des conditions normales n'a été conclue au cours de l'exercice.

Nous vous rappelons ci-après les conventions courantes conclues à des conditions normales qui ont été conclues au cours d'exercices antérieurs et qui ont poursuivi leurs effets sur la période :

- Convention de mise à disposition de locaux avec la SA La Financière Friedland :

Objet :	La société La Financière Friedland est domiciliée au 121 bd du Montparnasse à Paris (75006).
Modalités :	Un loyer de 1 297 € annuel est facturé à la société bénéficiaire. La convention est résiliable à tout moment.

Pour information, cette convention a été résiliée en janvier 2009 et remplacée par une convention de mise à disposition de locaux conclue avec la SA Les Hôtels de Paris, pour une domiciliation au 20 avenue Jules Janin à Paris (75116).

- Convention d'application de la convention de gestion centralisée de trésorerie (convention cadre) :
Objet : Fixation du plafond des avances pouvant être consenties réciproquement entre la société Les Hôtels de Paris et chacune des sociétés signataires de la convention de gestion centralisée de trésorerie.
Modalités : Le plafond est un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé en N-1.

- Convention de mise à disposition de locaux (domiciliation des sièges sociaux) :
Objet : Domiciliation des sociétés liées par un contrat de prestations de services et de concession de marque au 20 avenue Jules Janin à Paris (75116).
Modalités : Un loyer de 200 € par mois est facturé à chaque société domiciliée. La convention est renouvelable chaque année par tacite reconduction.

- Convention d'animation du site Internet www.leshotelsdeparis.com
Objet : Une convention a été conclue en 2007, avec la société 2D INVESTISSEMENTS, pour l'animation du site Internet www.leshotelsdeparis.com.
Modalités : De novembre 2007 à juillet 2008, la prestation était facturée 3 000 € par mois. Puis, à compter du mois d'août 2008, le montant a été porté à la somme de 6 000 € par mois.

- Licence d'utilisation du moteur de réservation www.leshotelsdeparis.com,
Objet : Une licence d'utilisation du moteur de réservation www.leshotelsdeparis.com a été acquise en 2005 auprès de la société Wellbooked. Elle permet la promotion et la commercialisation de l'ensemble des hôtels de l'enseigne Les Hôtels de Paris, via le site Internet.
Modalités : Cette licence donne lieu à une redevance forfaitaire de 210 € par hôtel et par an. Cette somme, avancée par la SA Les Hôtels de Paris, est refacturée aux sociétés par le biais des redevances convenues dans le cadre des contrats de prestation de services et de concession de marque (redevance Internet).

- Convention de mise à disposition de locaux avec la société Foncière du Trocadéro
Objet : Une convention de mise à disposition de locaux a été conclue pour la domiciliation de la société Foncière du Trocadéro au 1^{er} septembre 2007.
Modalités : Cette convention donne lieu à facturation d'une somme de 250 € mensuels.

- Baux commerciaux concernant le Pavillon Monceau et la Villa Panthéon

Objet : Des baux commerciaux ont été conclus avec Monsieur Patrick Machefert et Madame Christiane Derory pour la location des lots détenus au sein des hôtels Pavillon Monceau et Villa Panthéon. Ces baux commerciaux permettent d'assurer l'exploitation desdits lots par la SA Les Hôtels de Paris.

Modalités : Les conditions des baux commerciaux sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

Convention	Personne concernée	Date de la convention	Loyer annuel TTC (révisé)
Bail commercial Pavillon Monceau	Patrick Machefert	13/10/1998	16 036 €
Bail commercial Pavillon Monceau	Christiane Derory	28/09/1998	5 302 €
Bail commercial Villa Panthéon	Patrick Machefert	27/02/2000	35 084 €
Bail commercial Villa Panthéon	Christiane Derory	13/05/2000	12 010 €

Nous vous indiquons qu'aucune autre convention conclue par la société ne rentre dans le champ d'application de l'article L.225-39 du Code de commerce concernant les conventions conclues à des conditions courantes et normales.

Capital et actionariat

Renseignements concernant le capital

29. Capital social de la SA Les Hôtels de Paris

Le capital de la société d'un montant de 660 577 € est divisé en 4 333 103 actions de même catégorie, représentant 6 974 299 droits de vote au 30 avril 2009.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Au cours de l'exercice, il n'a été procédé à aucune modification du capital social.

30. Titres non représentatifs du capital

Il n'y a aucun titre non représentatif du capital et il n'existe pas d'autre forme de capital potentiel.

31. Programme de rachat par la société de ses propres actions

Au cours de la réunion du 24 juin 2008, l'Assemblée générale des actionnaires a donné l'autorisation au Conseil d'administration d'opérer sur les titres de la société. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois à compter du jour de l'Assemblée générale.

Le prix maximal d'achat était fixé à 15 euros par action et le prix minimal de vente à 5 euros par action.

Le nombre maximal d'actions susceptibles d'être acquises en application de cette autorisation était fixé à 433 300, soit 10 % du capital.

Aucune action n'a été menée dans le cadre de cette autorisation depuis le 24 juin 2008.

32. Actionariat salarié

Au 31 décembre 2008, 2 salariés détenaient des actions au nominatif, correspondant à 0,006 % du capital de la société, et à 0,007 % des droits de vote.

Répartition du capital et des droits de vote

33. Evolution du capital social

Capital social

	Nombre de titres	Montant
Titres en début d'exercice	4 333 103	660 577
Titres émis en cours d'exercice	-	-
Titres en fin d'exercice	4 333 103	660 577

34. Répartition du capital social

Répartition du capital par type d'actionnaires au 30 avril 2009

	Nombre total	Voix simples	Voix doubles	% du capital	% des votes	Total de voix
Au nominatif	3 493 242	852 046	2 641 196	80,62 %	87,96 %	6 134 438
<i>Dont :</i>						
<i>Personnes Physiques</i>	1 629 392	52 992	1 576 400	37,60 %	45,97 %	3 205 792
<i>Personnes morales</i>	1 863 850	799 054	1 064 796	43,01 %	41,99 %	2 928 646
<i>Dont :</i>						
<i>Résidents</i>	3 150 869	852 046	2 298 823	72,72 %	78,14 %	5 449 692
<i>Non résidents</i>	342 373	0	342 373	7,90 %	9,82 %	684 746
Au porteur	839 861	839 861	0	19,38 %	12,04 %	839 861
Total général	4 333 103	1 691 907	2 641 196	100,00 %	100,00 %	6 974 299

Principaux actionnaires inscrits au nominatif (au 30 avril 2009)

	Actions	Voix
Compagnie Financière du Trocadéro	733 850 (16,94 %)	850 200 (12,19 %)
Patrick Machefert	497 958 (11,49 %)	995 346 (14,27 %)
FCP Nem Actions Capital Structurant	601 490 (13,88 %)	1 022 357 (14,66 %)
Capinvest Services	340 000 (7,85 %)	680 000 (9,75 %)
Paris Opéra Drouot	51 239 (1,18 %)	102 478 (1,47 %)
Autres actionnaires	1 268 705 (29,28 %)	2 484 057 (35,62 %)

Les parties liées, autres que Paris Opéra Drouot détiennent 112 479 actions (2,60 %) représentant 222 592 droits de vote (3,19 %).

Au total, Monsieur Patrick Machefert contrôle directement ou indirectement 1 735 526 actions (40,05 %) représentant 2 850 686 droits de vote (40,87 %).

35. Accords d'actionnaires portant sur les titres composant le capital social

Un pacte d'engagement collectif de conservation d'actions a été signé en décembre 2007 entre Monsieur Patrick Machefert, Madame Christiane Derory et la SARL Compagnie Financière du Trocadéro.

Au terme de ce pacte, les signataires se sont engagés à conserver collectivement 1 274 775 actions, pendant une durée minimum de deux ans à compter de l'enregistrement intervenu le 28 décembre 2007.

La société n'a connaissance d'aucun autre accord portant sur les titres.

36. Déclaration de franchissement de seuils

Nous vous indiquons ci-après les déclarations de franchissement de seuils faites à la société, en application de l'article L. 233-7 du Code de commerce :

- Par courrier du 19 novembre 2008, complété par un courrier du 21 novembre, la société Nem Partners (5-7 rue de Montessuy, 75007 Paris), société de gestion du fonds Nem Actions Capital Structurant dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 novembre 2008, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société LES HOTELS DE PARIS et détenir pour le compte dudit fonds, 601 490 actions LES HOTELS DE PARIS représentant 1 022 357 droits de vote, soit 13,88% du

capital et 13,46% des droits de vote de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions LES HOTELS DE PARIS sur le marché.

Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« [...] en application de l'article L. 233-7 VII du code de commerce, Nem Partners [...] déclare, pour le compte du FCP Nem Actions Capital Structurant :

- agir seul ;
 - envisager de poursuivre des acquisitions selon les opportunités du marché ;
 - ne pas avoir l'intention d'acquérir le contrôle de la société ;
 - ne pas demander de poste d'administrateur au conseil d'administration de la société ».
- Par courrier du 15 avril 2009, la société Nem Partners (5-7 rue de Montessuy, 75007 Paris), agissant pour le compte d'un fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 avril 2009, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société LES HOTELS DE PARIS et détenir, pour le compte dudit fonds, 651 927 actions LES HOTELS DE PARIS représentant 1 072 794 droits de vote, soit 15,05% du capital et 15,38% des droits de vote de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions LES HOTELS DE PARIS sur le marché et ses actions ne sont pas inscrites au nominatif.

Marché des actions Les Hôtels de Paris

37. L'action Les Hôtels de Paris est cotée sur le marché Eurolist, compartiment C d'Euronext Paris.

Cours de bourse de l'action et volume des transactions

Exercice 2008

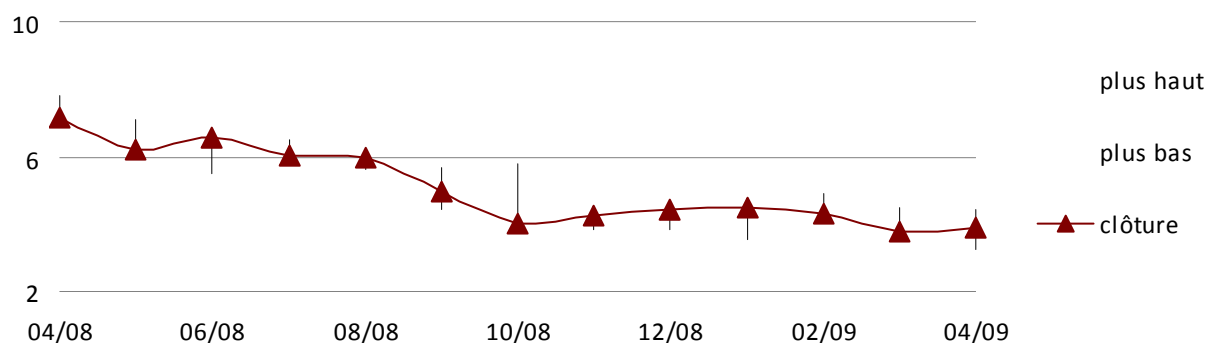
	Ouverture	Plus haut	Plus bas	Clôture	Volume
Janvier 2008	7,56	8,31	6,75	7,55	49 157
Février 2008	7,57	8,20	7,40	8,00	3 216
mars 2008	8,20	8,20	6,53	7,43	24 008
avril 2008	7,75	7,78	7,15	7,15	16 499
mai 2008	7,10	7,10	6,19	6,19	12 137
juin 2008	6,31	6,55	5,52	6,54	21 042
juillet 2008	6,50	6,50	6,01	6,01	3 978
août 2008	6,01	6,10	5,60	5,95	2 274
septembre 2008	5,65	5,65	4,45	4,94	8 790
octobre 2008	4,50	5,79	3,99	3,99	31 700
novembre 2008	3,99	4,23	3,85	4,23	2 272
décembre 2008	4,38	4,40	3,85	4,40	28 666

Exercice 2009

	Ouverture	Plus haut	Plus bas	Clôture	Volume
Janvier 2009	3,57	4,60	3,57	4,50	4 056
Février 2009	4,20	4,90	4,20	4,30	14 541
mars 2009	4,50	4,50	3,50	3,79	8 962
avril 2009	3,84	4,44	3,26	3,91	8 653

(Source : Euronext)

Evolution du cours de bourse sur 1 an - SA Les Hôtels de Paris



38. Etablissement assurant la gestion du service titres

La conservation des titres a été confiée au service Titres de la Société Générale sise :
 32 rue du Champ de Tir
 BP 81236
 44312 Nantes Cedex 3

39. Etat récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la société

Nous vous indiquons ci-après, conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, les opérations sur titres réalisées au cours de l'exercice 2008 :

Personne concernée	Nature des opérations	Nombre d'actions
Patrick Machefert	Inscription au nominatif	570
	Levée de nantissement	48 750
Christiane Derory	Inscription au nominatif	1 437
Daniel Derory	Inscription au nominatif	1 909
Michel Mancheron	Inscription au nominatif pur	382
Michel Louazé	Inscription au nominatif	19 494
Pierrette Louazé	Inscription au nominatif	7 015
Paris Louvre	Inscription au nominatif pur	500
Paris Bercy	Inscription au nominatif pur	429
Paris Porte d'Italie	Néant	
Paris Opéra Drouot	Néant	
Capinvest Services	Néant	
Rome Saint Lazare	Apport de titres à la Compagnie Financière du Trocadéro (société mère)	617 500

Participation des actionnaires aux assemblées générales

40. Modalités de participation aux assemblées générales

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions détenues, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales. Pour ce faire, il doit, conformément aux dispositions de l'article R.225-85 du Code de Commerce, au plus tard le troisième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit faire inscrire ses actions en nominatif, soit les faire immobiliser et adresser, au lieu indiqué dans la convocation, un certificat d'immobilisation délivré par l'établissement financier ou la société de bourse dépositaire de ces actions.

Les actionnaires au nominatif sont convoqués par la Société Générale, par lettre simple.

Tout actionnaire peut voter par correspondance ou se faire représenter par un autre actionnaire ou son conjoint.

41. Droit de vote

Le principe : une action = une voix.

Cependant, les actions qui font l'objet d'une inscription nominative depuis plus de deux ans au nom du même actionnaire confèrent à leur titulaire un droit de vote double.

Les titulaires d'actions indivises doivent désigner un représentant qui aura seul le droit de vote. Ils doivent informer la société du nom de leur mandataire trois jours au moins avant la date prévue pour l'assemblée générale.

Par ailleurs, en cas de démembrement du droit de propriété des actions, le droit de vote appartient à l'usufruitier pour toutes les décisions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire et au nu-propriétaire pour celles relevant de l'assemblée générale extraordinaire.

Gouvernement d'entreprise

Fonctionnement des organes sociaux

Depuis l'assemblée générale du 30 juin 1995 ayant décidé la transformation de la société, Les Hôtels de Paris (anciennement Gestimmo Finance) est une société anonyme à conseil d'administration.

Le conseil d'administration définit les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Par ailleurs, aux côtés du conseil d'administration, un **comité de direction** a été institué au cours de l'exercice 2002. Ce comité de direction qui se réunit deux fois par mois a pour fonction l'élaboration des objectifs d'exploitation, ainsi que le suivi de la réalisation des objectifs. Il décide également des actions commerciales et marketing nécessaires. Actuellement, et suite au départ de Monsieur Bruno Bazi en septembre 2008, ce comité est composé de 4 personnes :

- | | |
|------------------------------|---|
| - Monsieur Patrick Machefert | Président Directeur Général |
| - Madame Christiane Derory | Directeur Général Délégué et Administrateur |
| - Monsieur Michel Mancheron | Administrateur |
| - Monsieur Olivier Wolf | Directeur Adjoint |

Le comité de direction ne perçoit aucune rémunération spécifique.

Dans son ensemble, Les Hôtels de Paris se conforme au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP / MEDF, dans sa version actualisée en décembre 2008. Toutefois, la société n'a pas créé de comité spécialisé pour l'audit et les rémunérations qui sont à ce jour étudiées directement par le comité de direction.

Composition et fonctionnement du conseil d'administration

Depuis l'assemblée générale du 29 septembre 2006, le conseil d'administration est composé de quatre administrateurs et un administrateur-directeur général délégué.

Monsieur Patrick Machefert assume les fonctions de Président du Conseil d'administration.

Par décision en date du 24 juin 2002, et en application de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce (Loi n°2001-420 du 15 mai 2001 dite Loi NRE), le conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général. Monsieur Patrick Machefert assure donc les fonctions de Président Directeur Général.

A ce titre, il préside les réunions du Conseil d'administration, il organise et dirige les travaux et réunions du Conseil. Il représente également la société dans ses rapports avec les tiers et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances en son nom.

Pour sa part, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de l'entreprise. Il veille à leur mise en œuvre, se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Deux administrateurs appartiennent à la direction de l'entreprise et un administrateur a le statut d'administrateur indépendant tel que défini par le rapport Bouton en 2002, soit : « *un administrateur qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.* »

Point sur les mandats des administrateurs

Nous vous indiquons ci-après, l'état des mandats de vos administrateurs :

Le mandat de **Monsieur Patrick Machefert** a été renouvelé par l'Assemblée générale du 22 juin 2007 pour une durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012 à tenir dans le courant de l'année 2013. Il détient 497 958 actions au nominatif ;

Le mandat de **Monsieur Daniel Derory** a été renouvelé par l'Assemblée générale du 22 juin 2007 pour une durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012 à tenir dans le courant de l'année 2013. Il détient 1 909 actions au nominatif ;

Monsieur Michel Mancheron a été nommé par l'Assemblée générale du 29 septembre 2006 pour une durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011 à tenir dans le courant de l'année 2012. Il détient 402 actions au nominatif ;

Monsieur Michel Louaze a été nommé par l'Assemblée générale du 29 septembre 2006 pour une durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011 à tenir dans le courant de l'année 2012. Il détient 46 671 actions au nominatif ;

Madame Christiane Derory, qui a été renouvelée dans ses fonctions de Directeur Général Délégué lors du Conseil d'administration du 20/10/2008 et jusqu'au 21 octobre 2011, a été nommée administrateur par l'Assemblée générale du 29 septembre 2006 pour une durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011 à tenir dans le courant de l'année 2012. Elle détient 44 037 actions au nominatif ;

Point sur les mandats des commissaires aux comptes

Nous vous rappelons ci-après, les mandats de vos Commissaires aux comptes

Le mandat du **Cabinet MBV et Associés**, en qualité de premier Commissaire aux comptes titulaire, a été renouvelé au cours de l'Assemblée générale du 22 juin 2007, pour une durée de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012 à tenir dans le courant de l'année 2013 ;

La société Corevise, en qualité de second Commissaire aux comptes titulaire, a été nommée au cours de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2006, pour une durée de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011 à tenir dans le courant de l'année 2012 ;

Le mandat de **Monsieur Etienne de Bryas**, en qualité de premier Commissaire aux comptes suppléant, a été renouvelé au cours de l'Assemblée générale du 22 juin 2007, pour une durée de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012 à tenir dans le courant de l'année 2013 ;

La société Fidinter, en qualité de second Commissaire aux comptes suppléant, a été nommée au cours de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2006, pour une durée de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011 à tenir dans le courant de l'année 2012.

Rémunération des organes de direction

42. Politique de rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué :

Les rémunérations du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué sont des rémunérations fixes et ne comportent aucune rémunération additionnelle variable.

Les rémunérations du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué sont fixées en conseil sur proposition du Président :

- La rémunération du Président Directeur Général au titre de l'exercice 2008 s'est élevée à la somme de 250 008 €. L'augmentation de cette rémunération est due à l'intégration de la rémunération qui était versée à Monsieur Patrick Machefert par la société SA Hôtel la Galerie : en effet, suite à l'acquisition de la quasi-intégralité du capital de la SA Hôtel la Galerie, le Conseil d'administration de la SA Les Hôtels de Paris a décidé, en novembre 2007 et à compter du 1^{er} décembre 2007, de réunir les deux rémunérations qui sont portées par la SA Les Hôtels de Paris ;
- La rémunération du Directeur Général Délégué a été fixée à 81 000 € annuel.

43. Répartition des jetons de présence :

Le montant global attribué au titre des jetons de présence est arrêté chaque année par l'assemblée générale.

En ce qui concerne la répartition des jetons de présence, il est fait application, d'un commun accord entre les administrateurs, d'une clé de répartition qui est fonction, pour partie, de l'assiduité des administrateurs aux séances du conseil.

44. Avantages postérieurs au mandat :

Le Président Directeur Général bénéficie d'une convention d'indemnisation en cas de cessation de mandat.

Cette convention, signée au cours de l'exercice 2000, prévoit le paiement d'une indemnité équivalent à 24 mois de rémunération brute en cas de cessation anticipée des fonctions du Président Directeur Général, sauf cas de révocation pour faute lourde. La signature de cette convention relevant des dispositions des conventions réglementées a été autorisée en conseil et approuvée en assemblée générale.

Le Conseil d'administration est informé chaque année de cette convention dont les conditions s'inscrivent dans le cadre des recommandations AFEP / MEDEF « Recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé » établies en octobre 2008.

Au 31 décembre 2008, cette convention d'indemnisation est évaluée à un montant de 500 016 €.

45. Tableaux récapitulatifs des rémunérations versées aux organes de direction

45.1. Synthèse des rémunérations versées par la SA Les Hôtels de Paris

Nous vous présentons ci après les différentes rémunérations versées par la société aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2008 :

Noms	Salaires	Avantages en nature	Jetons de présence
Patrick Machefert	250 008	2 744	20 500
Michel Mancheron	-	-	7 600
Daniel Derory	-	-	6 700
Christiane Derory	81 006	-	8 500

Michel Louaze	-	-	6 700
---------------	---	---	-------

45.2. Synthèse des rémunérations versées par les sociétés consolidées par intégration globale ou par mise en équivalence*

* Pour mémoire, les sociétés consolidées sont : SA Hôtel la Galerie, SA Royal Pigalle, SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle et SAS Hôtels et Restaurants de Paris.

Nous vous présentons ci après les rémunérations globales versées par les sociétés consolidées aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2008 :

Noms	Salaires	Avantages en nature	Jetons de présence
Patrick Machefert	119 759	14 000	-
Michel Mancheron	-	-	-
Daniel Derory	-	-	-
Christiane Derory	-	-	-
Michel Louaze	-	-	-

45.3. Synthèse des rémunérations versées par les sociétés liées

Nous vous présentons ci après les rémunérations globales versées par les sociétés liées aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2008 : il s'agit de rémunérations versées à Monsieur Patrick Machefert, pour un montant global de 187 701 € que nous vous détaillons ci-après.

Aucun autre mandataire social n'a perçu de rémunération versée par les sociétés liées.

Rémunérations versées à Monsieur Patrick Machefert par les parties liées

Partie liée	Fonctions	Salaires	Avantages en nature	Jetons de présence
Paris Bercy	Directeur financier	22 056	-	-
Paris Louvre	Président du Conseil d'administration	32 136	-	-
Lutèce Port Royal	Gérant	23 940	-	-
Paris Opéra Drouot	Président du Conseil d'administration	39 696	-	-
Paris Porte d'Italie	Président du Conseil d'administration	28 356	-	-
Murano	Président	41 517	-	-

45.4. Synthèse des engagements pris à l'égard des organes de direction

Noms	Contrat de travail	Retraite supplémentaire	Indemnités pour cessation des fonctions	Indemnités pour clause de non-concurrence
Patrick Machefert	-	-	24 mois de salaire	-
Michel Mancheron	-	-	-	-
Daniel Derory	-	-	-	-
Christiane Derory	-	-	-	-

Liste des mandats et fonctions occupés par les administrateurs

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 al.3 du Code de commerce, nous vous adressons la liste des mandats ou fonctions exercées par les mandataires de la société au sein de toute autre société, à savoir :

Monsieur Patrick Machefert :

- Président du Conseil d'Administration SA PARIS PORTE D'ITALIE, RCS Paris 412.385.585
- Gérant SC PARIS PORTE D'ITALIE, RCS Paris 414.293.878
- Gérant EURL OPERA GRANDS BOULEVARDS, RCS Paris 422.887.554
- Président du Conseil d'Administration SA PARIS OPERA DROUOT, RCS Paris 419.668.140
- Gérant SC PARIS OPERA DROUOT, RCS Paris 419.625.439
- Président du Conseil d'Administration SA PARIS LOUVRE, RCS Paris 408.344.331
- Président du Conseil d'Administration SA ROYAL PIGALLE, RCS Paris 423.965.904
- Gérant – associé SNC HOTEL DU ROND POINT RCS Paris 403.617.483
- Gérant – associé SC DUPLESSY IMMOBILIER, RCS Paris 444.715.221
- Président SAS PARIS PALACE MARRAKECH, RCS Paris 485.068.423
- Gérant - associé SC SEE, RCS Paris 420.335.952
- Gérant SC INVESTISSEMENTS ET PARTICIPATIONS HOTELIERS RCS Nanterre 417.687.092
- Président SAS FRIEDLAND 2, RCS Paris 452.996.606
- Président SAS MURANO, RCS Paris 449.557.933
- Gérant SARL FONCIERE DU TROCADERO, RCS Paris 433.843.208
- Gérant – associé SCI GASSIN SAINT-TROPEZ, RCS Paris 509.005.971
- Gérant – SARL LUTECE PORT ROYAL, RCS Paris 431.371.137 (Formalités de transformation en SA non finalisées)
- Directeur Financier – SA PARIS BERCY, RCS Paris 403.048.259
- Directeur Financier – SAS HÔTELS & RESTAURANTS DE PARIS, RCS Paris 411.872.591

Madame Christiane Derory :

- Président SAS HÔTELS & RESTAURANTS DE PARIS, RCS Paris 411.872.591
- Gérant SARL DECOROTEL, RCS Paris 393.209.630
- Associé SC SEE, RCS Paris 420.335.952
- Président Directeur Général SA PARIS BERCY, RCS Paris 403.048.259
- Directeur Général non administrateur SA PARIS OPERA DROUOT, RCS Paris 419.668.140
- Administrateur SA LA FINANCIERE FRIEDLAND, RCS Paris 435.126.511
- Administrateur SA ROYAL PIGALLE, RCS Paris 423.965.904
- Gérante SARL LA COMPAGNIE FINANCIERE DU TROCADERO, RCS Paris 403.206.659
- Associé SCI GASSIN SAINT-TROPEZ, RCS Paris 509.005.971

Monsieur Michel Mancheron :

- Administrateur – SARL LUTECE PORT ROYAL, RCS Paris 431.371.137 (Formalités de transformation en SA non finalisées)

Monsieur Daniel Derory : Néant

Monsieur Michel Louazé :

- Gérant SARL LOUAZE, RCS Le Mans 383.854.247
- Co-gérant associé SCI DE PEGASE, RCS Laval 483.622.593

Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Capital en fin d'exercice					
Capital social	660 577	660 577	660 577	660 577	660 557
Nombre d'actions ordinaires existantes	4 333 103	4 333 103	4 333 103	4 333 103	4 333 103
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
. Par conversion d'obligations					
. Par exercice de droit de souscription					
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	21 469 928	21 700 252	19 299 138	18 094 208	18 052 904
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 493 142	2 815 590	3 870 739	1 035 420	3 548 945
Impôts sur les bénéfices	-119 920	792 251	1 351 959	18 677	110 490
Participation des salariés due au titre de l'exercice			205 476		
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-816 994	1 101 080	2 033 270	-7 732 195	1 404 731
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,37	0,47	0,58	0,23	0,79
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-0,19	0,25	0,47	-1,78	0,32
Dividende attribué à chaque action					
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	192	198	166	147	170
Montant de la masse salariale de l'exercice	5 371 380	5 389 246	4 733 828	4 060 787	4 093 677
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	1 836 026	1 929 572	1 617 434	1 306 662	1 451 155

LES HOTELS DE PARIS

S.A. au Capital de 660 577 €

Siège Social : 20, avenue Jules Janin
75116 PARIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

M.B.V. & Associés
39, avenue Friedland
75016 PARIS

COREVISE
3/5, rue Scheffer
75016 PARIS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société LES HOTELS DE PARIS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point concernant le projet d'augmentation de capital dans la SAS HOTELS ET RESTAURANTS DE PARIS et le remboursement du compte courant de la SA LES HOTELS DE PARIS dans un délai de 5 ans, exposé au chapitre C-1 « Opérations réalisées concernant la SAS HOTELS ET RESTAURANTS DE PARIS », paragraphe e de l'annexe sociale.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. C'est dans ce contexte incertain que nous avons dû procéder à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce :

- la note C1 de l'annexe, « Evénements significatifs survenus au cours de l'exercice », dans ses paragraphes c et d, exposent l'existence de contentieux au 31 décembre 2008.

Nos travaux ont consisté à examiner le suivi de ces contentieux et leur couverture par des provisions dans les comptes de l'exercice 2008 ;

- la note C3 de l'annexe, « Principes et méthodes comptables », expose notamment, dans son paragraphe b, la méthode retenue pour fixer la valeur d'inventaire des fonds de commerce et celle des titres de participations de la société.

Nos travaux ont consisté à examiner les rapports de valorisation établis par des experts indépendants, à nous assurer du caractère raisonnable des hypothèses retenues par la société, à examiner la cohérence des résultats obtenus et à vérifier la valeur d'inventaire qui en résulte.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 2 juin 2009

Les Commissaires aux Comptes

M. B. V. & Associés

COREVISE

Paul-Evariste VAILLANT
Associé

Stéphane MARIE
Associé

Partie V - Rapport général des Commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés

LES HOTELS DE PARIS

S.A. au Capital de 660 577 €

Siège Social : 20, avenue Jules Janin
75116 PARIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

M.B.V. & Associés
39, avenue Friedland
75016 PARIS

COREVISE
3/5, rue Scheffer
75016 PARIS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société LES HOTELS DE PARIS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point concernant le projet d'augmentation de capital dans la SAS HOTELS ET RESTAURANTS DE PARIS et le remboursement du compte courant de la SA LES HOTELS DE PARIS dans un délai de 5 ans, exposé dans la note E-7. « Faits marquants de l'exercice », paragraphe e de l'annexe aux comptes consolidés.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. C'est dans ce contexte incertain que nous avons dû procéder à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce :

1. La note « E-3.§c » de l'annexe, relative à la « Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles », expose en particulier la méthode retenue pour l'appréciation de la valeur recouvrable de ces actifs en général et des goodwill en particulier.

Nos travaux ont consisté :

- à examiner les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation basés :
 - . sur la méthode des flux nets futurs de trésorerie et, dans ce cadre, les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées ;
 - . sur une valeur de marché telle qu'estimée par un expert indépendant pour le goodwill attaché à la société HOTEL LA GALERIE et pour l'immeuble de placement du PAVILLON LA CHAPELLE ;
 - à nous assurer du caractère raisonnable des hypothèses retenues ;
 - à examiner la cohérence des résultats obtenus et vérifier la valeur d'inventaire qui en résulte et la pertinence des informations retranscrites dans les notes annexes.
2. La note E-7 « Faits marquants de l'exercice » de l'annexe, aux paragraphes c et d, expose l'existence des contentieux au 31 décembre 2008. Nos travaux ont consisté à examiner les procédures de suivi de ces contentieux et leur couverture par des provisions dans les comptes de l'exercice 2008.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 2 juin 2009

Les Commissaires aux Comptes

M. B. V. & Associés

Paul-Evariste VAILLANT
Associé

COREVISE

Stéphane MARIE
Associé

Partie VI - Rémunération des Commissaires aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes comptabilisés au cours de l'exercice 2008 pour l'ensemble consolidé s'élèvent à :

(en milliers d'euros)	MBV	COREVISE
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés		
Les Hôtels de Paris	146	135
Royal Pigalle	8	
Hôtel la Galerie	13	
Total	167	135